



Onzième séance

Lundi 11 juin 2012, 10 h 05

Présidence de M. Albuquerque de Castro

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original turc: M. ÇELİK (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection au poste de Président de la Conférence et je tiens également à remercier M. Somavia, pour toutes les activités qu'il a menées jusqu'à présent. Je tiens également à féliciter le nouveau Directeur général élu du BIT, M. Guy Ryder.

Je tiens à rappeler que je partage pleinement l'idée selon laquelle la justice sociale doit être mise en exergue au même titre que la solidité de la croissance économique, tel que l'a souligné le Directeur général dans son rapport intitulé «Une nouvelle ère de justice sociale». Comme l'a clairement démontré l'annexe de ce rapport, je suis fermement convaincu que mettre un terme au blocus qui a été cruellement imposé aux territoires arabes occupés depuis de nombreuses années permettra de surmonter les problèmes et d'entrer dans une ère nouvelle de paix, entraînant des conséquences positives pour le monde du travail.

La crise économique mondiale a non seulement engendré le problème du chômage, mais aussi bien d'autres problèmes, tels que la répartition inéquitable des revenus ainsi que les soulèvements sociaux. La volonté politique ne pouvait être reconnue par les populations que dans la mesure où des solutions leur étaient proposées. Au cœur de ces solutions se trouve la création de nouveaux emplois.

Jim Clifton, dans un ouvrage récent intitulé «The coming jobs war» (la guerre des emplois à venir), souligne l'importance de l'emploi pour les gouvernements, car il affirme que les trente prochaines années seront déterminées non pas par le pouvoir politique ou militaire, mais par la création d'emplois de qualité et l'augmentation de la production. Nous sommes convaincus que, dans ce contexte, il convient de mettre davantage l'accent sur le ministère de l'emploi et du travail dans les années à venir.

Grâce aux politiques macroéconomiques ainsi qu'aux réformes menées par notre gouvernement, la Turquie a pu enregistrer un grand succès face à la crise financière mondiale. Grâce à cet effort, le taux

de chômage a diminué, pour atteindre 9,1 pour cent en février 2012, ce qui représente un taux encore inférieur à celui d'avant la crise. Avec de tels résultats, la Turquie se trouve parmi les pays du G20 qui ont réussi à atténuer le plus rapidement les conséquences du ralentissement de l'économie sur les taux de chômage.

Dans le même temps, l'économie de la Turquie a enregistré un taux de croissance après-crise de 9 pour cent en 2010 et de 8,5 pour cent en 2011. Elle est ainsi devenue le pays de l'OCDE ayant la croissance économique la plus forte et occupe la deuxième place parmi les pays du G20. J'aimerais également rappeler que nous sommes parvenus à orienter la croissance sur l'emploi en Turquie, ce qui est un facteur crucial pour sortir de la crise.

Outre ce succès fondamental, nous avons réussi à faire considérablement diminuer le taux d'emploi dans le secteur informel. Nous sommes parvenus à faire en sorte que ceux qui se trouvent au chômage depuis la crise reçoivent de réelles allocations chômage. Dans le cadre des mesures actives que nous avons prises en faveur du travail, nous avons également offert des cours de formation à 300 000 personnes au chômage chaque année. Nous avons mis en place une assurance-maladie universelle pour tous.

J'aimerais également aborder brièvement la question de l'emploi des jeunes, qui constitue l'un des sujets examinés cette année par la Conférence internationale du Travail. En effet, nous savons que les jeunes sont ceux qui sont le plus gravement touchés par la crise mondiale.

Comme je l'ai déjà dit auparavant, le taux de chômage en Turquie n'a cessé de baisser depuis le premier trimestre de 2009. Cependant, le taux de chômage des jeunes, qui était de 18,3 pour cent en février 2012, continue à être plus élevé que le taux général de chômage général. Nous avons redoublé d'efforts pour atteindre l'objectif de faire diminuer ce taux de chômage, notamment par le biais du plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes que nous avons mis au point à l'aide des organisations internationales. Grâce à cette nouvelle initiative, nous créerons des emplois et formerons des consultants en carrières, dont le nombre devrait passer à 4 000 d'ici à la fin de l'année.

Enfin, j'aimerais énoncer brièvement les avancées récentes de notre pays en matière de travail et de dialogue social ainsi que les nouvelles mesures mises en place par notre gouvernement depuis l'année dernière.

Les fonctionnaires ont obtenu le droit à la négociation collective grâce à un amendement constitutionnel.

Le projet de loi sur les relations collectives au travail et un projet indépendant sur la sécurité et la santé au travail ont été adoptés. Les commissions pertinentes du parlement sont aujourd'hui dans l'attente d'une assemblée générale du Parlement.

En septembre de l'an dernier, nous avons accueilli le 19^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, en collaboration avec l'OIT et l'AISS. Trente-deux ministres y ont participé ainsi que 5 000 professionnels venus du monde entier.

Nous travaillons actuellement à la préparation du centenaire de la République turque et visons, d'ici à 2023, un taux de chômage de 5 pour cent.

Dans ce contexte, je salue l'ensemble des délégués et vous souhaite un plein succès dans cette Conférence.

Original farsi: M^{me} AFZALI (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées, Afghanistan)

J'ai le plaisir, au nom de la délégation de l'Afghanistan, de féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail. Grâce à votre conduite éclairée, nous sommes convaincus que nous atteindrons les objectifs de la Conférence.

Je saisis cette occasion pour vous assurer que l'Afghanistan est fermement déterminé à mettre en œuvre les conventions de l'OIT. Afin de mieux appliquer les conventions que nous avons ratifiées et d'ouvrir la voie à la ratification des conventions n^{os} 29, 81, 122 et 181, nous sommes actuellement en train de travailler à la révision de notre législation du travail et d'autres instruments législatifs pertinents. Nous nous réjouissons de ratifier les quatre conventions que je viens de citer le plus tôt possible.

En raison de la guerre de trente ans qui a été imposée à mon pays, comme vous le savez, l'Afghanistan a pris du retard sur le train du développement économique et technologique et est devenu le pays le plus vulnérable du monde. A l'heure actuelle, l'Afghanistan se trouve à un tournant de son histoire. Il y a encore beaucoup à faire pour que ce pays s'engage de manière certaine sur la voie de la reprise et du développement économique, et son peuple ne saurait attendre davantage que la paix assure la stabilité et la reconstruction du pays.

Par ailleurs, l'Afghanistan, en tant que pays en développement, a de nouvelles idées et souhaite mettre sur pied une société prospère et glorieuse, exempte de la menace du terrorisme. Pour ce faire, l'Afghanistan a besoin de la coopération et de l'appui de la communauté internationale pour rebâtir les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Il nécessite également une coopération technique pour renforcer ses capacités et ainsi pouvoir assumer ses responsabilités une fois que les forces internationales auront quitté le pays à la fin de l'année 2014.

Je pense que le moment est venu d'agir, mais nous ne pourrions atteindre nos objectifs que si nous bénéficions de la pleine coopération de l'OIT et des autres organisations internationales.

Le chômage, le chômage des jeunes notamment, est un problème prédominant dans le monde d'aujourd'hui et exige une sérieuse attention aux niveaux national et international. Si nous négligeons

ce problème et ne parvenons pas à le résoudre, les conséquences négatives en seront l'insécurité et l'instabilité dans de nombreux pays du monde.

Le fort taux de chômage en Afghanistan, en particulier parmi les jeunes, est devenu un véritable problème. Profitant de ces conditions, les ennemis de la paix et de la sécurité de l'Afghanistan emploient les jeunes à des activités pernicieuses. Environ 70 pour cent de la population afghane a moins de 24 ans, ce qui montre l'ampleur du problème dans notre pays.

Je suis fermement convaincue que les emplois doivent non seulement précéder la stabilité, mais que les possibilités d'emploi ont un effet indéniable sur la reprise économique et sur la paix durable. Le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan s'efforce de faire baisser le taux de chômage en mettant sur pied des programmes de formation technique et professionnelle, en élaborant des politiques macroéconomiques qui tiennent particulièrement compte des politiques du marché du travail aux niveaux national et régional, en renforçant l'esprit d'entreprise et en tenant compte d'autres facteurs pertinents qui ont une incidence directe sur le chômage en général, et sur le chômage des jeunes en particulier.

Jusqu'à présent, nous avons assuré la formation d'environ 120 000 personnes à différents métiers en tenant compte de la demande sur le marché du travail et nous pensons que d'ici la fin 2014, nous pourrions former 100 000 personnes de plus selon les mêmes modalités. Pour aider les demandeurs d'emploi à trouver un emploi, nous avons mis sur pied des centres de services de l'emploi qui se situent au premier rang de nos priorités et nous espérons pouvoir mettre en œuvre ces services avec la coopération de l'OIT.

A l'heure actuelle, de nombreuses Afghans travaillent à l'étranger, en particulier dans les pays du Moyen-Orient, et bien qu'ils ne représentent qu'une faible proportion de la main-d'œuvre, leurs envois de fonds contribuent grandement aux revenus de leur famille et à l'économie nationale.

Nombre d'entre eux reviennent au pays avec des qualifications plus poussées, acquises pendant leur travail à l'étranger, et participent aux marchés du travail national et international, dotés de capacités plus importantes.

Cela étant, la migration comporte également des risques; des risques financiers, des risques de supercherie et des conditions de travail qui s'apparentent à l'exploitation et violent les droits de l'homme. Nous sollicitons l'appui de l'OIT pour encourager la migration depuis notre pays tout en réduisant les risques qui y sont associés et souhaitons mettre en place des programmes d'appui afin que tout le monde puisse bénéficier des retombées de la migration.

Pour mettre au point une politique et un programme du travail qui soient conçus en connaissance de cause, nous avons besoin d'informations détaillées sur notre main-d'œuvre. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de mener une première enquête sur la main-d'œuvre au niveau national en 2012-13, avec l'aide technique de l'OIT.

Dans le domaine de la sécurité sociale, afin d'assurer la transparence des retraites qui doivent être versées et de faciliter leur versement, notre ministère, en collaboration avec la Banque mondiale, met en place un projet de réforme des retraites, ainsi qu'un projet pilote, testé dans un certain nombre de districts, qui assure un filet de sécurité.

La mise en œuvre du programme par pays pour la promotion du travail décent en Afghanistan depuis cinq ans, avec l'appui technique de l'OIT, nous permet d'envisager de nombreuses possibilités d'emplois décents dans notre pays. Ce programme comporte trois objectifs fondamentaux: promouvoir l'emploi productif; promouvoir et appliquer les normes internationales du travail; créer des organisations d'employeurs et de travailleurs à vocation normative qui contribuent aux procédures d'élaboration des politiques nationales et à de meilleures relations de travail. Nous mettons également l'accent sur le dialogue et les relations professionnelles.

Pour conclure, je tiens à exprimer sincèrement mes remerciements à l'OIT pour sa coopération actuelle et lui souhaite beaucoup de réussite dans toutes ses entreprises.

Original anglais: M. TAN (gouvernement, Singapour)

Permettez-moi d'abord de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Le thème de cette année, «Construire l'avenir avec le travail décent», est un excellent rappel adressé à tous les pays au sujet de l'importance de la création d'emplois afin d'assurer une croissance durable, d'améliorer le niveau de vie et de garantir la stabilité sociale et politique. Une main-d'œuvre compétitive et un environnement favorable aux entreprises sont les principales raisons qui ont permis à Singapour de sortir rapidement de la dernière récession mondiale et d'avoir en 2011 un taux de chômage peu élevé, soit 2,9 pour cent.

A court et moyen terme, les perspectives économiques mondiales resteront probablement moroses: incertitudes dans la zone euro, reprise sans emploi aux Etats-Unis et ralentissement économique en Chine et en Inde. Comme dans beaucoup d'autres pays, notre économie est étroitement liée à l'économie mondiale, et dans la situation actuelle, les perspectives de croissance sont modérées, de l'ordre de 1 à 3 pour cent. A long terme, Singapour et d'autres pays ayant des taux de fertilité bas, seront confrontés au vieillissement de la population active et à une croissance plus faible de la main-d'œuvre. Afin d'instaurer une croissance inclusive pour tous à Singapour, en garantissant des salaires décents pour un travail décent, nous avons adopté deux orientations stratégiques afin de nous préparer à l'avenir: faire de l'augmentation de la productivité le moteur essentiel de la croissance dans les dix prochaines années et assurer une croissance inclusive.

L'objectif du gouvernement de Singapour est de parvenir à une croissance de la productivité de 2 à 3 pour cent au cours de ces dix prochaines années. Il s'agit véritablement d'améliorer la productivité et donc la compétitivité des entreprises et des travailleurs. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place diverses aides et mesures d'incitation visant à aider les entreprises à améliorer leur productivité. Nous investissons également largement dans la formation continue, afin d'aider nos travailleurs à améliorer leurs compétences et à être plus productifs.

Pour que notre croissance soit inclusive, nous avons mis l'accent sur les travailleurs à bas revenu et les travailleurs âgés. En 2007, le gouvernement a introduit un nouveau pilier dans notre système de sécurité sociale, le programme *Workfare Income*

Supplement Scheme visant à encourager les travailleurs à bas revenu à travailler et à obtenir un complément de revenu et d'épargne pour la retraite. Ce programme encourage également les travailleurs à faible revenu à renforcer leurs compétences et leur employabilité, afin de pouvoir bénéficier d'augmentations salariales durables.

En ce qui concerne l'amélioration des possibilités d'emploi et l'adéquation des retraites pour les travailleurs âgés, la loi sur la retraite et le retour à l'emploi qui a été promulguée en janvier, permet aux travailleurs de continuer à travailler après l'âge de la retraite, leur permettant ainsi d'avoir un revenu régulier et une pension adéquate. En outre, cette loi donne aux employeurs toute la flexibilité nécessaire pour mettre à profit l'expérience de leurs travailleurs âgés. Afin d'encourager les entreprises à continuer de recruter des travailleurs âgés, nous avons introduit en 2011 et renforcé en 2012, un crédit spécial pour l'emploi destiné aux employeurs en vue d'apporter un soutien continu aux travailleurs âgés expérimentés. Nous continuerons de collaborer avec les partenaires sociaux pour améliorer la productivité, afin que tous les travailleurs du pays, y compris ceux qui ont des bas salaires, puissent bénéficier de meilleurs emplois et de revenus plus élevés.

La sécurité et la santé au travail sont également importantes dans le domaine de l'emploi. Depuis la réforme de la loi sur la sécurité et la santé au travail amorcée en 2005, Singapour a fait des progrès à cet égard, grâce à l'introduction de réformes réglementaires dans le cadre de cette loi et à une meilleure appropriation par le secteur de l'industrie des résultats dans ce domaine, tels que le renforcement des capacités et l'établissement de normes. Ces mesures ont permis de réduire de manière significative le nombre de décès au travail, qui est passé de 4,9 pour 100 000 travailleurs en 2004 à 2,3 pour 100 000 en 2011. C'est le résultat des nombreux efforts que nous avons déployés pour mettre en place un cadre stratégique et un plan visant à promouvoir les normes de sécurité et santé au travail et à améliorer leur application à Singapour. Ce plan a été élaboré avec nos partenaires tripartites et les parties prenantes de l'industrie en vue d'assurer un lieu de travail sûr et salubre pour tous.

Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui la ratification par Singapour de la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. Cette ratification est le témoignage de notre volonté de continuer à améliorer en permanence les résultats en matière de sécurité et de santé au travail pour tous les travailleurs à l'échelle nationale.

D'autre part, du côté de l'ASEAN, nous nous félicitons du soutien apporté par l'OIT pour améliorer l'application des normes de sécurité et santé au travail dans cette région. Nous continuerons de mener des projets, avec les pays membres de l'ASEAN, en collaboration avec l'OIT, afin d'améliorer les performances régionales dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Je souhaite à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail et à tous les participants beaucoup de succès dans leurs délibérations.

Original slovaque: M. RICHTER (ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, Slovaquie)

La Conférence internationale du Travail, de par sa composition tripartite unique, peut véritablement

être considérée comme le parlement mondial du travail. La Conférence dans le cadre de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui permet aux représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de négocier, rechercher, adopter des mesures communes visant à réaliser la justice sociale et le travail décent.

Conformément à son programme, le gouvernement slovaque se propose d'être le gouvernement de la certitude pour ses citoyens et d'améliorer les conditions permettant d'avoir une meilleure qualité de vie.

L'objectif des activités gouvernementales, menées dans le cadre d'un dialogue social permanent, est d'éliminer les effets de la crise et d'assurer un développement économique, social, politique et environnemental homogène en Slovaquie.

L'une des tâches principales qui nous incombe consiste à renforcer le dialogue social à tous les niveaux. La loi sur les consultations tripartites au niveau national, qui permet de poursuivre le dialogue social au plus haut niveau, a apporté des preuves concrètes de son efficacité. Le Conseil économique et social de la République slovaque est un organe consultatif et de concertation pour les gouvernements et les partenaires sociaux.

Afin d'assurer le développement durable de la société slovaque et l'amélioration correspondante de la qualité de la vie, les règles du dialogue social seront adaptées aux niveaux régional et sectoriel et tout particulièrement au niveau des entreprises et des organisations.

Pour améliorer la qualité du processus législatif, le Conseil législatif du gouvernement accueillera des représentants des partenaires sociaux.

Le gouvernement fera tous les efforts possibles pour que les mesures fondamentales qu'il adoptera soient appuyées par la majorité de la population. La participation des partenaires sociaux joue un rôle crucial à cet égard. Pour cela, il faut un dialogue social effectif. Le dialogue social exige que davantage de salariés soient couverts par des conventions collectives. Nous avons par conséquent décidé d'amender la loi sur la négociation collective, afin d'éliminer tout obstacle à l'élargissement des conventions collectives de haut niveau, ce qui empêchera notamment le dumping social.

Le gouvernement estime que le salaire minimum est un instrument particulièrement important pour inciter les groupes marginalisés à travailler. Par conséquent, dans la mesure où l'état des finances publiques le permettra, le gouvernement envisage une modification du système d'indexation du salaire minimum, lequel sera dorénavant lié au salaire moyen et au minimum vital, après consultation avec les partenaires sociaux.

La législation du travail de la République slovaque est basée sur la Constitution du pays et les normes pertinentes de l'Organisation internationale du Travail. Des relations équilibrées entre travailleurs et employeurs créent des conditions favorables à une amélioration soutenue du niveau de vie. Le gouvernement se propose, au terme d'une concertation poussée avec les partenaires sociaux, de modifier le Code du travail.

Une autre mesure des pouvoirs publics susceptible de favoriser le dialogue social en ouvrant le gouvernement à tous les niveaux de la société slovaque sera la création d'un nouveau Conseil de la solidarité et du développement, où les partenaires du dialogue social pourront déléguer leurs représentants.

Une réduction du chômage doit être rendue possible par une politique économique basée sur des politiques intégrées de création d'emplois axées sur le long terme. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement se propose d'élaborer huit programmes distincts de création d'emplois. La mise en œuvre de ces programmes sera la tâche principale du nouveau Conseil de la solidarité et du développement. Par exemple, un programme concernant l'emploi des jeunes sera élaboré qui permettra de former les jeunes afin d'assurer une transition harmonieuse vers le marché du travail et assurer une meilleure corrélation entre les besoins de l'économie d'aujourd'hui et les compétences et qualifications des diplômés. Ces programmes s'appuieront sur des fonds structurels de l'Union européenne.

Le gouvernement de la République slovaque et les partenaires sociaux sont prêts si nécessaire à demander au BIT une assistance spéciale, en particulier en ce qui concerne l'amendement du Code du travail et de la loi sur les négociations collectives, ainsi que la réforme des retraites.

Original anglais: M^{me} SHULER (travailleuse, Etats-Unis)

C'est un honneur pour moi que d'être parmi vous au nom de la AFL-CIO. J'aimerais remercier tout particulièrement le Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa vision et son énergie, qui ont permis d'accroître la visibilité de l'OIT et d'en faire une organisation de premier plan dans la réponse à la crise mondiale de l'emploi.

Nous nous félicitons de l'élection de Guy Ryder et nous nous réjouissons de travailler avec lui pour faire en sorte que l'OIT continue de jouer un rôle important dans l'adoption et l'application de normes internationales du travail élevées dans le monde entier.

Nous nous trouvons à une dangereuse croisée des chemins. La crise de l'emploi menace les travailleurs de tous âges et dans toutes les régions du monde. Alors même que les gouvernements devraient procéder à une refonte des politiques macroéconomiques afin de créer des emplois, nous continuons de voir les mêmes techniques utilisées, qui nuisent à l'emploi et aux revenus des travailleurs.

Il n'y a pas que l'économie injuste qui est en jeu. Le cycle vicieux de l'austérité et de la récession engendre un climat de division sociale et de haine qui risque de dégénérer. De l'Espagne à la Grèce, du Mexique aux Etats-Unis, des travailleurs de tous âges réagissent à la crise par la protestation et par la voix des urnes.

Les indignés en Espagne et le mouvement «Occupez» devraient nous réveiller à la nécessité de voir mettre en œuvre des politiques économiques propices à des modèles de croissance plus équitables et plus durables.

Les jeunes travailleurs parviennent à leur majorité et il n'y a guère d'emplois pour eux. Vous connaissez les chiffres du chômage, vous en avez parlé tout au long de la Conférence. Ils sont effrayants: 74,8 millions de jeunes de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2011, c'est-à-dire 4 millions de plus qu'en 2007. C'est un chiffre honteux.

A l'échelle mondiale, les jeunes ont trois fois plus de risques d'être au chômage que les adultes. Nous ne pouvons pas permettre que toute une génération de travailleurs soit marquée par le manque d'emploi. Nous devrions nous réunir, gouvernements, employeurs et travailleurs, pour apporter des

solutions créatives aux jeunes de nos pays. Il semblerait que conclusions adoptées sur l'emploi des jeunes constituent un bon départ. Il faut donc les appliquer.

L'OIT a un rôle unique à jouer pour garantir l'intégration de l'emploi et des politiques sociales dans les stratégies et politiques macroéconomiques. Pour s'attaquer au chômage des jeunes, il faut des solutions audacieuses. Nous avons certes besoin d'une relance durable et mondiale. Mais si nous ne nous penchons pas sur la dimension sociale de la crise, si nous n'écoutons pas les voix des protestataires et des jeunes eux-mêmes, nous retomberons dans les mêmes erreurs.

Si l'emploi de l'avenir doit être un bon emploi, nous devons restaurer l'équilibre en garantissant aux travailleurs de tous les pays les droits fondamentaux: liberté syndicale, liberté de constituer des syndicats de leur choix et de négocier collectivement.

A mesure que situation de l'emploi s'est détériorée, les attaques à l'encontre des travailleurs se sont accrues. En Colombie, 29 syndicalistes ont été assassinés l'an dernier. Il y a eu des campagnes de violence terribles à l'encontre des travailleurs au Mexique, au Guatemala, en Géorgie, au Swaziland, pour n'en citer que quelques exemples. Les travailleurs ont perdu leurs droits à la négociation collective en Grèce, en Espagne et aux Etats-Unis.

A la Conférence de cette année, nous avons laissé tomber ces travailleurs. La Commission de l'application des normes est l'un des mécanismes les plus efficaces de droits de l'homme dans le système international. Malheureusement, le refus des employeurs d'entendre des cas importants d'atteintes aux droits des travailleurs a grippé le mécanisme tripartite qui, depuis plus de 80 ans, confère à cet organe crédibilité et efficacité.

N'aurait-on pas pu faire mieux pour les travailleurs qui dépendent de nous? Je crois que oui et que c'est encore possible. Nous devons revenir aux origines de l'OIT. Les politiques et les programmes visant à promouvoir le travail décent que nous élaborons ensemble, le respect de l'état de droit, la paix universelle et durable ne s'accompliront que si la justice sociale existe.

Cette situation est un rappel à l'ordre. Il est temps d'y répondre. Il nous incombe à tous de jeter les bases de sociétés plus justes et plus équitables, dans lesquelles les fruits de la mondialisation ne seront pas réservés à quelques-uns mais partagés par tous.

Original anglais: M^{me} BJURSTRØM (ministre du Travail, Norvège)

La Norvège appuie fermement les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir le travail décent comme base de la gouvernance mondiale, afin de réagir à la crise économique et pour une stratégie de redressement économique. Nous félicitons l'OIT de sa visibilité accrue et des résultats réalisés dans les instances internationales. Nous croyons fermement au renforcement des institutions internationales fondées sur les droits.

La Norvège a une longue tradition du tripartisme. Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire de renforcer les travaux de l'OIT dans ce domaine. Aujourd'hui les pays qui n'ont pas ratifié les deux conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective comptent plus de la moitié de la population du monde. C'est une triste réalité qu'il nous faudra modifier. La liberté syndicale et la négocia-

tion collective sont deux des instruments d'un processus de démocratisation nécessaire et le dialogue social constitue l'outil le plus efficace pour fonder l'acceptation des décisions.

En conséquence, la ratification des conventions de l'OIT est la clé. Nous encourageons donc tous les membres à accélérer ce processus.

Mais ratifier ne suffira pas. Il faut aussi respecter les droits fondamentaux. Les politiques nationales, les stratégies de mise en œuvre et la ferme volonté politique d'assurer une mondialisation équitable devront suivre. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable nous rappelle que la cohérence dans la gouvernance mondiale, qui allie la justice sociale à l'efficacité économique et à la croissance, est absolument nécessaire.

C'est aussi pertinent aujourd'hui au milieu d'une crise que cela l'était en 2008 lorsque la Déclaration a été signée. Nous encourageons donc la coopération de l'OIT avec le monde multilatéral, expressément avec le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le point formulé dans le rapport du Directeur général pour 2011: nous devons créer une nouvelle voie de croissance incluant la justice sociale.

Les efforts consacrés à l'amélioration de la situation de l'un des groupes composant le marché du travail, à savoir les jeunes, doivent continuer d'être renforcés et ne pas être remis en cause au cours de la crise économique actuelle.

Dans de nombreux pays, la crise économique et financière a été suivie par un raffermissement de la tendance à la constitution d'un marché du travail à deux vitesses. L'expérience de la Norvège est différente. La Norvège a réussi à susciter des niveaux élevés de participation sur le marché du travail avec des différentiels de salaires relativement faibles et sans aboutir à un marché du travail à deux vitesses. Le modèle perdure depuis plusieurs décennies.

Le rapport du Directeur général intitulé «Une nouvelle ère de justice sociale» montre que les droits fondamentaux ne sont pas des obstacles à la croissance et à la reprise. L'emploi et les droits fondamentaux au travail sont la seule base qui permette de promouvoir le redressement économique et d'assurer une croissance ainsi qu'un développement durables.

Original portugais: M. SANTOS PEREIRA (ministre de l'Economie et de l'Emploi, Portugal)

L'Organisation internationale du Travail a été créée à une époque où les efforts déployés en faveur de la paix et de la reconstruction d'un monde détruit par la guerre ont permis de faire comprendre qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale» et sur le développement économique des nations.

La justice sociale, comme objectif permanent, et le tripartisme, en tant que pilier fondamental de cette Organisation et de son fonctionnement, sont des aspects qui font la particularité de l'OIT et qui la distinguent de toutes les autres organisations internationales. Hier comme aujourd'hui, ces principes lui ont permis de faire face avec une légitimité particulière aux grands défis que pose un monde de plus en plus globalisé.

Dans ce contexte, il faut souligner en particulier l'importance que revêtent l'ensemble des principes et des droits fondamentaux en matière de travail

ainsi que leur application effective par tous les pays membres de l'Organisation.

La Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est sans aucun doute une contribution inestimable et une source d'inspiration pour nous tous – surtout dans les circonstances difficiles que rencontrent de nombreux pays membres, y compris le mien – alors que nous devons faire face aux conséquences très graves de la crise économique et financière.

C'est pour cela que les sujets dont nous débattons au cours de cette Conférence sont pertinents et que nous soutenons les travaux qui leur sont consacrés. Nous sommes convaincus que les résultats de ces travaux contribueront grandement à l'orientation des politiques publiques à tous les niveaux et au renforcement de l'action des différents acteurs économiques et sociaux en faveur de la création d'emplois de qualité.

Le Portugal souffre actuellement des répercussions de la crise économique et financière internationale, aggravées par la mise en œuvre de politiques mal adaptées au cours des dernières années, qui se sont traduites en particulier par des niveaux de chômage très élevés surtout parmi les jeunes, y compris parmi ceux qui ont un niveau de formation élevé.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a lancé un vaste train de réformes avec l'objectif général d'atteindre des niveaux plus élevés de productivité et de compétitivité, de façon à relancer un développement économique durable offrant davantage de possibilités et d'opportunités pour tous.

C'est ainsi qu'au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons adopté une nouvelle loi sur la concurrence visant à redynamiser l'économie, un nouveau code sur l'insolvabilité pour aider à la restructuration des entreprises et un programme de «licenciements industriels zéro» qui permettra que 98 pour cent des licenciements industriels soient des «licenciements zéro».

Nous avons aussi réformé le capital-risque public afin qu'il soit plus diversifié et transparent. Nous avons mis fin à la détention d'actions spécifiques par l'Etat dans les entreprises qui avaient été publiques. Nous sommes en train de mener un vaste programme de privatisations, de restructurer le secteur des entreprises de l'Etat et effectuons actuellement une réforme des professions réglementées et des ordres professionnels.

A la base de toutes ces réformes, l'on trouve le dialogue social entre le gouvernement et les représentants des employeurs et des travailleurs, ce qui s'est traduit par la signature d'un accord tripartite intitulé l'Engagement pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, en janvier de cette année. Cet accord a permis que les programmes de réforme soient appuyés par un vaste consensus social, lui conférant une grande légitimité et des conditions favorables à la mise en œuvre des objectifs et des mesures qui le constituent. Cet accord a été possible car les organisations des employeurs et des travailleurs ont su interpréter la situation grave dans laquelle se trouvait notre société et ont su être à la hauteur de leurs responsabilités.

Dans le cadre de cet accord tripartite, nous avons également mené des réformes qui ont une incidence directe sur le marché du travail.

Nous avons ainsi lancé une réforme du travail très importante, rendue possible par l'accord tripartite. Cette nouvelle réforme s'appuie sur un consensus

social très large, qui lui confère une grande légitimité et des conditions favorables pour la mise en œuvre des objectifs et des mesures qui la constituent.

La réforme a incorporé une certaine souplesse à la législation du travail afin d'aider les entreprises à s'adapter aux exigences des marchés, en particulier par le biais de la promotion du dialogue social au sein des entreprises, ainsi que par la mise en œuvre de mécanismes visant à éliminer ou à réduire considérablement la segmentation du marché du travail, qui a des conséquences négatives pour l'emploi et notamment pour l'emploi des jeunes.

Cet accord prévoit également un ensemble de mesures en faveur de l'emploi, qui vise à combattre l'augmentation constante du chômage.

Bon nombre de ces mesures visent spécifiquement à lutter contre le chômage des jeunes et celles-ci ont été consacrées la semaine dernière, par le programme Impulso Jovem composé de trois groupes d'initiatives: les stages professionnels, les aides aux contrats, la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat et l'aide à l'investissement.

Le programme prévoit une série de mesures qui s'adressent aux entreprises, pour stimuler la création d'emplois, et aux jeunes, afin de promouvoir l'obtention d'une qualification professionnelle.

Le Portugal mise énormément sur l'amélioration de la formation professionnelle et de l'enseignement technico-professionnel, que ce soit par le renforcement du système d'apprentissage dual ou par la mise en œuvre de programmes dont les niveaux de qualification ou d'employabilité sont très élevés.

Dans l'ensemble, ce programme de réformes ambitieux s'appuie sur le dialogue social et sur l'accord tripartite important que j'ai mentionné, et que nous souhaitons développer et élargir. Ainsi, nous espérons préparer le Portugal à vivre dans un monde toujours plus globalisé.

Monsieur le Président, je voudrais conclure en remerciant le Directeur général, M. Juan Somavia, qui arrive bientôt à la fin de son mandat et qui a joué un rôle essentiel pour que l'OIT ait aujourd'hui une place prépondérante dans la définition de solutions consensuelles face aux problèmes qui touchent le monde du travail.

Je tiens aussi à saluer ici le futur Directeur général, M. Guy Ryder, en qui nous avons pleine confiance pour qu'il aide l'OIT à promouvoir les objectifs qu'elle a toujours eu pour toutes les sociétés: la justice sociale et le développement économique des nations.

Original anglais: M^{me} BURROW (représentante, Confédération syndicale internationale)

Il est clair que ceux qui sont sans emploi ou qui voient leur enfants chercher vainement un travail et qui, pour la plupart, n'ont pas une protection sociale satisfaisante, ceux qui ont perdu leur maison ou perdu leurs droits à la retraite, n'ont plus confiance dans leur gouvernement. En outre, il est impossible de leur expliquer pourquoi leur gouvernement se retourne aujourd'hui contre eux et porte atteinte à leurs droits fondamentaux au travail sous la pression des institutions internationales et des marchés des obligations.

Quatre années ont passé et la crise financière mondiale est désormais patente. Il convient donc de s'interroger sur le bien-fondé des différentes politiques mises en place. Le transfert massif des créances du secteur privé et des banques vers les

gouvernements, l'absence de mesures de la part des gouvernements pour lutter contre la cupidité du secteur financier et maintenant le manque de courage de ces gouvernements pour protéger leur propre peuple face aux marchés des obligations en Europe, à la Troïka et aux institutions à travers le monde, tout cela doit cesser. Tout cela doit vraiment cesser.

Nous devons envisager l'emploi non pas comme une dette mais comme un investissement. Nous devons voir les salaires augmenter dans les pays excédentaires afin que les rémunérations reflètent les prix et la productivité, et permettent de rattraper la productivité passée. Nous devons geler les mesures d'austérité imposées et instaurer un véritable dialogue social dans les pays du Sud. Nous devons renforcer et non affaiblir les dispositions des négociations collectives. Nous devons élaborer un système de réglementation financière solide pour mettre un terme aux spéculations sur notre avenir. Nous avons besoin d'assurer la protection sociale de la population et non la protection des banques qui n'ont plus de fonds propres ou qui appliquent une conditionnalité garantissant quand même aux PME un partage des profits ou des crédits abordables. Nous devons comprimer de manière significative l'économie informelle qui cause aujourd'hui du tort aux entreprises déclarées et va à l'encontre du concept de travail décent. Nous avons besoin de durabilité. Cela est possible dans la perspective de la Conférence de Rio. Des études menées par la Confédération syndicale internationale montrent qu'en consacrant chaque année pendant 5 ans 2 pour cent du PIB pour rendre notre économie plus verte, on pourrait créer 48 millions de nouveaux emplois dans seulement 12 pays. Imaginez les résultats que l'on pourrait obtenir avec 50 ou 100 pays.

L'Union européenne a, en effet, appelé à mettre en place un nouveau contrat social et je demande instamment aux gouvernements d'entamer un véritable dialogue avec les populations.

Je félicite M. Somavia d'avoir appelé à une sérieuse remise en question dans son allocution inaugurale. Avec leurs caisses de retraite les travailleurs du monde entier ont un investissement de 25 000 milliards de dollars dans l'économie de la planète. Nous voulons voir des capitaux patients. Nous nous sommes engagés à affecter 5 pour cent de ces capitaux à des infrastructures et des emplois verts à l'échelle mondiale et davantage dans les infrastructures en général et nous voudrions que les gouvernements envisagent de travailler avec nous pour veiller à ce que ces investissements se fassent sur des marchés matures. En outre, on observe non seulement une stagnation de la croissance mondiale mais également le creusement des inégalités partout dans le monde. Les écarts entre les revenus se sont accentués, même dans les pays qui défendent traditionnellement l'égalité. Enfin pourquoi, pourquoi alors que la productivité a presque doublé au cours des vingt dernières années, la redistribution des revenus a-t-elle chuté de près d'un tiers par rapport au niveau qu'elle atteignait il y a trente ans? La seule solution est donc la redistribution plus équitable des richesses et le respect des droits fondamentaux à la liberté syndicale et à la négociation collective que l'OIT défend.

Il n'est pas exagéré de dire que, dans la perspective du G20, nous n'avons que quelques mois pour trouver une solution globale, ou nous risquerions de revivre le scénario des années trente.

Je dois dire avec un certain désespoir que jusqu'à présent, la coopération avec les employeurs aussi bien à Rio qu'au G20, où l'on accepte un avenir commun et des responsabilités, est très loin de celle que l'on constate au sein de la Commission de l'application des normes.

A mes collègues employeurs qui refusent aux travailleurs les plus vulnérables le droit d'être entendus, la possibilité d'être protégés par le mécanisme de surveillance de l'OIT et contre l'incarcération, la torture et l'oppression, je dis «honte à vous». Se dérober à cette responsabilité grave en organisant des grèves relève de l'humour noir pour les travailleurs, comme ces professeurs à Bahreïn qui ont été incarcérés et torturés pour avoir participé à une grève de deux heures, ou ces travailleurs en Turquie, et de nombreux, et de très nombreux autres. Je lancerai demain la première enquête mondiale sur l'opinion des travailleurs et franchement, le contrat de la démocratie a été brisé. Il reste peu d'optimisme. Les choix à faire sont clairs, mais reste à savoir si les gouvernements vont réagir.

M. Somavia, je tiens à vous remercier pour l'extraordinaire leadership dont vous avez fait preuve. Vous nous léguerez le travail décent. Je suis heureuse de voir que vous serez remplacé par un travailleur, et je suis certaine que M. Guy Ryder sera un successeur digne de ce nom. Je vous souhaite bon vent et j'espère, et je suis même convaincue, que nous n'allons pas perdre le cap que vous nous avez donné.

Original coréen: M. KIM (travailleur, République de Corée)

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude au Directeur général, Juan Somavia qui s'est entièrement consacré à la justice sociale et aux droits fondamentaux du travail. Je tiens également à féliciter M. Guy Ryder de son élection. M. Guy Ryder est venu en Corée en 1997 pour appuyer la grève générale de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) et il a toujours été aux côtés des travailleurs coréens.

Beaucoup d'entre vous se souviennent sans doute de la grève que les travailleurs de Ssangyong Motors ont déclenchée pour protester contre le licenciement de masse de 2 646 de leurs collègues en 2009. Trois ans se sont écoulés depuis qu'un accord est intervenu sur la réintégration de ces travailleurs, mais cet accord n'a toujours pas été appliqué. Le dirigeant du syndicat est toujours emprisonné et les salaires et les domiciles des travailleurs font encore l'objet d'une mesure de saisie conservatoire en raison des poursuites en dommages et intérêts engagées par l'entreprise sur lesquelles la justice doit encore se prononcer.

A cette date, 22 travailleurs et membres de leur famille ont perdu la vie en raison de la souffrance et du désespoir. La police a récemment détruit un autel qui avait été érigé devant la mairie de Séoul en mémoire des disparus et jeté aux ordures les 22 portraits des disparus qui y figuraient. Que fera l'OIT pour les collègues de ces disparus qui en sont réduits à supplier que ces portraits leur soient rendus?

Dans les entreprises automobiles, de nombreux travailleurs sont employés illégalement par des sous-traitants internes. Ils font le même travail que les travailleurs permanents mais ne gagnent que la moitié de leurs salaires. Si ces travailleurs s'affiliaient à des syndicats pour protester contre leurs conditions non équitables, ils seraient licenciés

par la société mère. Une décision de la Cour suprême sur la régularisation des travailleurs qui travaillent depuis deux ans ou plus à Hyundai Motors a été complètement ignorée; en lieu et place, une loi visant à légaliser la sous-traitance à l'intérieur de l'entreprise a été introduite. Qu'est-ce que l'OIT a l'intention de faire pour ces travailleurs que l'on prive de leurs droits fondamentaux au travail?

Les travailleurs du secteur de la construction, les chauffeurs des engins de transport, les agents de santé, les prestataires de soins à domicile, les professeurs particuliers et de nombreux autres travailleurs ne sont pas couverts par la législation du travail parce qu'ils exercent leurs activités dans le cadre de relations d'emploi déguisées. Le gouvernement coréen a plusieurs fois menacé d'annuler l'enregistrement de deux syndicats simplement parce qu'ils ont recruté des travailleurs aux contrats de travail particuliers.

Le 28 juin, les travailleurs qui souffrent de cette lacune criante dans la législation vont se mettre en grève. Qu'est-ce que l'OIT fera pour les travailleurs en question qui doivent risquer leur vie pour revendiquer leurs droits?

Le gouvernement coréen a récemment nommé à la Commission de délibération sur le salaire minimum un représentant dont l'impartialité est suspecte et il a procédé à cette désignation sans même consulter les partenaires sociaux. Il s'agit là d'une violation de la convention n° 131. Les cheminots et les travailleurs des médias qui ont fait grève ont été une fois de plus accusés d'entrave aux activités économiques.

Le gouvernement n'a pas ratifié les conventions fondamentales et n'a pas pleinement appliqué les conventions qu'il a ratifiées. Ceci revient à violer les droits des travailleurs ainsi que les principes qui sont au fondement même de l'OIT.

Ce sont les travailleurs qui payent la facture de la crise économique. Les travailleurs font face à des réductions de salaire, à des coupes dans la protection sociale, à un fort taux de chômage et à l'insécurité de l'emploi. Les formes d'emploi précaire sont en progression rapide. Le rôle de l'OIT doit être renforcé, notamment pour protéger les travailleurs vulnérables. C'est la raison pour laquelle les déclarations des employeurs à la Commission de l'application des normes qui remettent gravement en cause le droit de grève doivent être retirées.

Je suis convaincu que l'OIT a été créée pour protéger les droits au travail. Seule l'OIT peut empêcher la crise économique de déboucher sur la barbarie. Dans le monde entier, les peuples attendent que l'OIT assume ce rôle.

Original mandarin: M. WANG (gouvernement, Chine)

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le Président de son élection comme Président de la Conférence.

En tant que grand pays en développement, la Chine ne ménage pas sa peine pour atteindre ses objectifs en matière d'emploi. L'année dernière, nous avons mis l'accent sur l'emploi des jeunes, en particulier l'emploi des jeunes diplômés d'université. Nous avons amélioré encore la politique de l'emploi, favorisé l'emploi en encourageant les jeunes entreprises, et renforcé la formation professionnelle ainsi que l'emploi dans la fonction publique.

En 2011, 12,21 millions de nouveaux emplois ont été créés en milieu urbain. Dans le même secteur,

5,53 millions de chômeurs et 1,8 million de personnes difficiles à placer ont trouvé un emploi ou ont été réengagés. Le taux de chômage en milieu urbain s'est établi à 4,1 pour cent.

Nous avons généralisé la mise en œuvre de la loi sur les assurances sociales, nous avons accéléré le développement institutionnel du système d'assurance sociale et nous avons étendu la couverture des régimes d'assurance sociale. Avec 1,3 milliard de participants dans les régions rurales et les zones urbaines, le système d'assurance médicale assure une couverture très large de la population. Le cadre institutionnel d'une assurance-vieillesse de base a également été mis en place. Cette assurance couvrira 800 millions de personnes d'ici à 2012.

Nous attachons beaucoup d'importance aux consultations et à la coopération tripartites entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats. Nous encourageons systématiquement la négociation et les conventions collectives entre les entreprises, et nous cherchons à faciliter des relations de travail harmonieuses ainsi que de promouvoir avec efficacité les droits et les intérêts des travailleurs.

Aujourd'hui, dans le monde, la reprise économique se déroule selon mille méandres et nous constatons qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes et de problèmes complexes. L'OIT doit assumer un plus grand rôle dans cette nouvelle période et nous espérons premièrement qu'elle continuera de faire de l'expansion de l'emploi la priorité en matière de développement économique et social, tout en promouvant activement l'emploi des jeunes. La protection sociale doit être renforcée, et les pays devraient être encouragés à mettre en place un socle de protection sociale qui soit compatible avec leur réalité nationale et qui leur permette d'atteindre l'objectif de protection sociale de base pour tous.

Deuxièmement, il convient de poursuivre les efforts engagés pour assurer la justice et l'équité sociales, et pour donner davantage de priorité à l'emploi, à la protection sociale et à la protection des droits et des intérêts des travailleurs, tout en instituant des stratégies d'élimination de la pauvreté.

Nous devons faire en sorte que la gouvernance mondiale aille de pair avec l'équité, le bien-être universel et des solutions avantageuses pour tous, facilitant l'avènement d'un ordre économique et politique international nouveau qui soit à la fois équitable et rationnel.

Troisièmement, nous devons tirer pleinement parti des avantages que nous offre cette Organisation, avec ses atouts ainsi qu'avec le dialogue et la coopération entre des mandants tripartites, et donner l'exemple en traitant avec efficacité les principaux problèmes qui se posent dans le monde du travail sur la base du dialogue et de la consultation. Par ailleurs, la diversité des civilisations humaines doit également être respectée, tout comme les choix des pays en matière de modèle socio-économique et de développement social. De même, les approches adoptées pour concrétiser les principes fondamentaux et les droits du travail en fonction de leurs données nationales respectives doivent être prises en compte.

Quatrièmement, il nous faut renforcer la direction et l'administration de l'OIT, et améliorer l'information et les connaissances, ainsi que les capacités techniques et professionnelles concernant les questions du travail international.

Le monde traverse une période de profonds changements. L'OIT doit saisir cette occasion de jouer un rôle plus marquant encore dans la communauté internationale. La Chine tient à lancer un appel à des efforts conjugués, à une coopération renforcée de la communauté des mandants de cette institution.

Le gouvernement chinois est résolu à continuer d'assumer son engagement et son rôle.

Original anglais: M^{me} CHARALAMBOUS (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant la 101^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de la République de Chypre.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma gratitude au Directeur général, M. Somavia, pour la façon remarquable dont il a dirigé l'Organisation ces treize dernières années. En même temps, je voudrais saluer M. Guy Ryder, qui vient d'être élu à ce poste difficile et qui doit prendre ses fonctions à un moment où le monde du travail traverse une crise, et où l'avenir de nos économies et de nos sociétés suscite tant de questions.

La récente crise économique a mis clairement en évidence l'interdépendance des économies; l'instabilité financière en Europe a provoqué des situations qui ont mis à rude épreuve, et parfois gravement compromis, les valeurs fondamentales du travail.

Le nouveau ralentissement économique est particulièrement marqué dans les économies développées, y compris l'Union européenne, et les prévisions de croissance des économies émergentes et des pays en développement ont été revues à la baisse. La crise de la dette souveraine continue à peser sur l'Union européenne, et les mesures prises pour y faire face ont encore accru la pression qui s'exerce sur les finances publiques.

La politique économique que nous avons suivie au cours des dix dernières années a entraîné une mondialisation déséquilibrée et inégalitaire. Les forces du marché et la capacité de ce dernier à s'autoréguler ont été surestimées, tandis que le rôle de l'Etat, des politiques publiques et des réglementations a perdu de son importance. Le travail décent, les services sociaux, les politiques sociales ont été amputés. Toutes les données disponibles confirment que la crise de l'emploi se poursuit, marquée par des taux élevés de chômage et d'emplois précaires, et des menaces grandissantes pour la protection sociale et le dialogue social. Le chômage des jeunes a atteint des niveaux sans précédents.

Dans un tel contexte, nous estimons qu'il est crucial de prendre des mesures pour assurer la stabilité financière, assainir les politiques budgétaires ainsi que pour doper la croissance, la compétitivité et l'emploi. En même temps, nous devons prendre des mesures pour traiter les conséquences sociales de la crise. Il nous faut une croissance dont l'effectivité ne s'évalue pas uniquement à l'aune du PIB, mais de manière plus globale et plus équilibrée, en tenant compte de la dimension humaine de la croissance.

Aux niveaux mondial, régional et local, nous devons restaurer l'équilibre entre les politiques budgétaires, les politiques de l'emploi et les politiques sociales. Dans la perspective de l'Union européenne aussi bien que dans la perspective mondiale, nous estimons que toutes les mesures prises en faveur de la consolidation et de la croissance doivent être associées à des mesures visant à faciliter le passage à

une économie plus respectueuse de l'environnement. Dans notre recherche de l'arsenal de mesures adéquat pour combattre la crise, il faut que nous tenions dûment compte de la progression catastrophique du chômage des jeunes. Nous allons nous attacher à faire le nécessaire pour que l'institution scolaire, l'apprentissage tout au long de la vie et la formation débouchent sans heurts sur des emplois décents. Nous nous félicitons de la décision du Conseil d'administration du BIT, qui a tenu cette année à inscrire la question de l'emploi des jeunes à l'ordre du jour d'une discussion générale; nous estimons également que cette question doit donner lieu, au plan mondial, à une véritable mobilisation, à des efforts de coordination et à l'établissement de partenariats.

Dans une situation aussi difficile, nous reconnaissons que les normes internationales du travail servent toute leur pertinence, comme indiqué dans le Pacte mondial pour l'emploi de 2009, et nous pensons que le dialogue social doit être mis au service de leur mise en œuvre. Nous rappelons également qu'il est important de promouvoir le travail décent pour tous et d'améliorer la qualité des emplois, notamment par des mesures dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, ainsi que par l'instauration de relations de travail reposant sur un dialogue social effectif.

Nous nous félicitons de la campagne de promotion de la ratification et de la mise en œuvre des huit conventions fondamentales ainsi que des efforts déployés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des principes et des droits fondamentaux au travail par tous les Membres. En cette période de crise, nous sommes en faveur d'une application pleine et entière de la Déclaration de l'OIT de 2008.

Chypre est confrontée aux mêmes problèmes et aux mêmes difficultés que beaucoup d'autres Etats membres de l'Union européenne et du reste du monde – récession économique, aggravation du chômage, problèmes budgétaires, insécurité accrue sur le marché de l'emploi. Nous recherchons des solutions aux problèmes hérités de la crise en mettant en place des politiques fondées sur une approche intégrée et équilibrée qui place l'être humain au centre de la croissance.

Pour le gouvernement de la République de Chypre, la promotion des principes et droits fondamentaux au travail est étroitement liée aux efforts déployés pour tenter de trouver une solution à la question chypriote. Une solution capable d'assurer l'unité de notre pays et de nous permettre de poser les fondements indispensables de la croissance – l'égalité, le bien-être et le travail décent pour chacun de ses habitants.

Original farsi: M. SHEIKHOLESLAMI (ministre des Coopératives, du Travail et de la Prévoyance sociale, République islamique d'Iran)

Permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts remarquables accomplis par M. Juan Somavia pendant toute la durée de son mandat au BIT. Je voudrais également féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection en tant que nouveau Directeur général du Bureau, et je lui souhaite bonne chance dans la réalisation des nobles objectifs du Bureau.

L'absence de justice sociale à notre époque a posé des problèmes fondamentaux aux différentes sociétés. Nous pouvons dire sans aucun doute que la communauté internationale se trouve au bord de l'une des crises les plus terribles de son histoire ré-

cente. Les racines de cette crise se trouvent d'abord dans un système de gouvernance mondiale injuste et inefficace. Et malgré des avertissements répétés, ce système continue à adhérer à des pratiques autocratiques, qui justifient la prévalence partout dans le monde de mouvements recherchant la justice et l'apparition de ce nouveau slogan «Nous sommes les 99 pour cent» dans les États capitalistes de l'Occident.

Les soulèvements populaires et le réveil au Proche-Orient, en Afrique du Nord, en Europe et en Amérique ont révélé les protestations profondes des nations face à l'injustice et aux relations despotiques prévalant dans le monde, et un appel à des changements fondamentaux pour restaurer des valeurs telles que la protection de l'intégrité humaine, la promotion de la justice sociale et la lutte contre la pauvreté. Les racines de tous les maux de l'économie internationale découlent d'un unilatéralisme illégitime poussé par la recherche de profits à tout prix. Les enceintes internationales, y compris l'OIT, ont des responsabilités importantes pour redynamiser le mandat global afin d'assurer une meilleure gouvernance mondiale et la promotion de la justice sociale. Les gouvernements doivent également lancer des campagnes pour lutter contre la discrimination, réduire la pauvreté, promouvoir la protection sociale et créer des emplois productifs et durables.

Avec la récession mondiale qui se poursuit et l'augmentation du chômage, la réalisation d'une mondialisation équitable, du Pacte mondial pour l'emploi et des objectifs du Millénaire pour le développement est demeurée un rêve lointain ces dernières années. Le mépris flagrant du Nord opulent envers les besoins et les préoccupations du monde moins développé a paralysé les perspectives d'une croissance internationale équilibrée.

La nation révolutionnaire et musulmane d'Iran, en dépit de l'animosité persistante de l'hégémonie mondiale, est demeurée loyale et déterminée à poursuivre ses objectifs sublimes, divins et humanitaires. Mon pays a été sans cesse l'objet de sanctions particulièrement répressives simplement parce qu'il a choisi de briser les chaînes de la domination mondiale et du despotisme et de vivre libre et indépendant. Les sanctions brutales qui nous sont imposées sont destinées à se venger de la nation d'Iran qui recherche la justice, et visent à paralyser sa croissance prometteuse et durable. Cette animosité vise principalement le pétrole, le gaz, les industries pétrochimiques et l'acier de l'Iran, nos flottes aériennes et maritimes et les technologies avancées qui sont destinées à fournir l'infrastructure nécessaire à une croissance économique durable et pourraient créer de nombreuses possibilités d'emplois pour nos jeunes.

J'ai le grand honneur de proclamer que des sanctions aussi inhumaines et injustifiées n'ont pas réussi à affaiblir notre volonté et notre détermination à poursuivre nos plans en faveur du bien-être social, scientifique et industriel et ne servent qu'à nous opposer, avec une détermination plus forte que jamais, à ces intentions mauvaises. Dans de telles circonstances hostiles, l'Iran a pu mettre en œuvre son grand plan de développement économique et s'est lancé dans un programme de distribution équitable de la colossale richesse nationale parmi son peuple tout en prenant des mesures pour répondre aux aspirations à la justice sociale et économique.

Mon gouvernement a notamment pris les mesures suivantes: distribution ciblée de subventions parmi les plus défavorisés, rationalisation des prix de l'énergie, réforme du système bancaire, promotion de la protection sociale et augmentation des investissements générateurs d'emplois. Afin d'accroître la productivité, nous avons lancé un vaste plan d'ajustement structurel dans l'administration. Par exemple, mon bureau est le résultat de la fusion de trois grands ministères, effectuée l'année dernière, qui visait à consolider et à faciliter la fourniture de services à notre peuple. Nous sommes tous prêts à partager les leçons que nous avons acquises avec d'autres mandants de l'OIT.

Enfin, Monsieur le Président, la situation en Palestine occupée reste très préoccupante. Le traitement brutal et tyrannique du peuple palestinien innocent et opprimé par les forces d'occupation a atteint un niveau effrayant, et le rapport du Directeur général sur le sujet reflète bien la situation terrible de millions d'innocents pris en otage par les forces brutales du régime sioniste d'Israël. La communauté internationale et particulièrement l'OIT continuent d'avoir de lourdes responsabilités envers la Palestine et doivent les assumer.

Nous espérons vivement que l'OIT, grâce à sa structure tripartite, pourra adopter les décisions et politiques appropriées afin d'assumer comme il convient les responsabilités que je viens de rappeler.

Original anglais: M. SAID (ministre de la Justice, du Dialogue et de la Famille, Malte)

Depuis 1919, cette Organisation est synonyme d'amélioration des droits des travailleurs. L'OIT a été l'instrument de l'établissement de politiques fondées sur l'élaboration et la diffusion d'idées dont le but était de renforcer le travail décent et la justice sociale. Elle a également fourni le cadre pratique et l'assistance nécessaire pour faciliter l'échange de connaissances et d'expériences entre les nantis et les démunis.

Le travail considérable effectué et mis à jour de façon régulière a pu se faire grâce à une approche tripartite qui, initialement, a été nouvelle et révolutionnaire. L'OIT s'est avérée et demeure de plus en plus pertinente pour la communauté internationale. Ce modèle demeure nécessaire et efficace aujourd'hui.

Le tripartisme a apporté des résultats considérables. Nous devons reconnaître que cela aurait été plus difficile à réaliser sans le conseil avisé des directeurs qui se sont vu confier les rênes de l'Organisation.

Au cours des quatorze dernières années, le Directeur général du BIT, Juan Somavia, s'est avéré un dirigeant d'une stature remarquable, qui a contribué à guider l'OIT dans les périodes économiques troublées du siècle dernier. Grâce à lui, l'OIT n'a jamais perdu de vue ses valeurs ni sa vision.

Les politiques et divers rapports concernant la nécessité du travail décent, l'éradication de la pauvreté, une mondialisation équitable, un développement durable, la relance de la croissance par le travail décent et la justice sociale se sont avérés opportuns et bien documentés et continuent de mériter un examen sérieux aux niveaux national et international. Ce message fait écho dans le cœur des décideurs politiques à travers le monde.

Les valeurs et la vision de l'OIT ont également contribué à renforcer la volonté de ceux d'entre nous qui sont motivés par la nécessité d'apporter

une réponse efficace aux défis nationaux et internationaux, de façon sociale et équitable. La mise en œuvre de politiques visant à traiter non pas les besoins à court terme qui sont souvent éphémères mais les besoins à long terme est la condition préalable à toute direction responsable si nous voulons résoudre les difficultés de façon efficace.

L'époque est émaillée de difficultés et de défis. Des millions de personnes à travers le monde vivent dans une pauvreté totale. Il existe un besoin constant de créer davantage d'emplois et de meilleurs emplois et d'améliorer la productivité tout en restructurant les systèmes économiques. Il demeure nécessaire d'intégrer les groupes défavorisés sur le marché du travail, de protéger les travailleurs migrants, de garantir les systèmes socioéconomiques durables, de mettre en œuvre des programmes ayant trait au VIH et sida et de réduire la fracture numérique. Il y a encore beaucoup à faire à ce propos.

Il ne fait pas de doute que les voix de toutes les parties prenantes et les avis les plus larges possibles doivent être entendus et examinés lors de l'élaboration des politiques. Cela améliore la qualité du processus de prise de décision et c'est ce que mon gouvernement s'est engagé à faire.

En tant que ministre responsable du dialogue public, il convient de faire remarquer qu'à Malte la participation du gouvernement au Conseil du développement social et économique, qui est une tribune tripartite nationale de dialogue social, a été récemment modifiée pour inclure un plus grand nombre de représentants. En conséquence, j'ai le plaisir de noter que cette année la délégation de Malte à l'OIT est composée d'une représentation accrue d'employeurs et de travailleurs.

L'impact potentiel de toute une succession de crises sur l'économie et la société maltaises, que ce soit la crise économique et financière mondiale, les problèmes auxquels se heurtent nos voisins d'Afrique du Nord dans leur transition à partir de la dictature ou les problèmes que connaissent les pays de la zone euro, aurait pu paralyser une petite île telle que Malte, qui dispose de peu de ressources naturelles et dépend de l'importation de quasiment la totalité de ses besoins.

Nous sommes battus par les mêmes vents qui ont ébranlé des économies plus grandes. Nous avons notre part de difficultés mais il existe une synergie réussie avec les partenaires sociaux. Non seulement nous avons réussi à sauver 5 000 emplois grâce à des interventions ciblées au pire de la crise mais également au cours des quatre dernières années l'économie maltaise a résisté suffisamment pour créer 20 000 nouveaux emplois. Cela est non seulement dû aux efforts et à l'intervention du gouvernement mais atteste également de la valeur des ressources des parties prenantes et de l'adaptabilité du travailleur maltais.

En dépit de ce succès relatif, nous devons demeurer vigilants face aux nouvelles menaces. Les défis économiques constituent la toile de fond de plusieurs autres, comme l'évolution démographique et la viabilité environnementale et financière. Nous demeurons engagés à fournir les systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale que nos citoyens méritent. D'autre part, dans un esprit de partenariat social, nous devons veiller à ce que ces programmes soient durables et que la responsabilité budgétaire et non l'austérité compromette nos actes et nos politiques.

Original anglais: M^{me} SUWANCHATCHAI (employeuse, Thaïlande)

C'est un grand honneur pour moi que de participer à la session 2012 de la Conférence internationale du Travail en tant que déléguée principale et représentante de l'ensemble des employeurs de Thaïlande.

La crise de l'emploi des jeunes est une crise mondiale. Le taux élevé du chômage des jeunes en Thaïlande s'accroît à cause du manque de qualifications, du manque d'expérience des jeunes et du fait que leurs qualifications universitaires ne sont pas toujours adaptées aux besoins du marché du travail et à la récession économique mondiale.

Le gouvernement thaïlandais poursuit une politique visant à faire régresser la crise de l'emploi des jeunes en appuyant un projet de grande envergure d'investissements et d'entreprises indépendantes (Mega Project investment and self-employed business), en développant les qualifications des travailleurs conformément à la demande du marché du travail, en motivant les employeurs par la subvention de certains programmes et en modifiant les méthodes de travail des organismes concernés.

Parallèlement, les «socles de la protection sociale» en Thaïlande, déjà solides, à savoir la sécurité sociale et l'assurance maladie nationale n'ont cessé d'être améliorées et développées. Ce plan peut constituer un modèle pour d'autres pays d'Asie.

Le plan de protection sociale a permis de diminuer de manière effective le taux de chômage et d'améliorer la qualité de vie de tous les travailleurs.

L'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail est essentiel pour parvenir à des niveaux élevés d'emploi. Les droits statutaires sont des droits juridiques fondamentaux. Toutefois, une grande entreprise offrira les meilleurs avantages tels que l'assurance pour la famille, les prêts pour le logement, et les frais de scolarité des enfants pour attirer les travailleurs et les personnes diplômées.

A l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas le seul à garantir les «socles de la protection sociale» mais aussi le secteur privé. Il y a un besoin pour des travailleurs qualifiés et expérimentés. Le développement des compétences des jeunes diplômés est également nécessaire pour diminuer le taux de chômage.

Original farsi: M. OTAREDIAN (employeur, République islamique d'Iran)

A mi-parcours vers 2015, date butoir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il est clair qu'un certain nombre de pays ne sont pas en bonne voie pour atteindre ces objectifs et que beaucoup de pays ont pris un retard considérable dans cette direction.

Le fossé qui existe entre les pays pauvres et les pays riches ne cesse de se creuser. Les pauvres, qui représentent la majorité de la population mondiale, souffrent pendant que de nombreux conflits et différends continuent à faire rage et que dans beaucoup de pays, la situation devient ingérable. Le prix des denrées alimentaires et le cours du pétrole ont atteint des records et répandu l'inflation partout dans le monde. Le prix des denrées alimentaires ne constitue pas un sujet de préoccupation uniquement pour son incidence sur l'inflation, mais aussi pour ses conséquences sur le niveau de vie dans de nombreux pays en développement.

Il y a donc lieu de rationaliser les prix tout en s'assurant que les pauvres et les populations dans le

besoin sont protégés des effets d'une telle rationalisation. Il s'agit d'une mesure dont nous avons besoin, mais dont nous sommes encore loin.

Le chômage est également un des problèmes les plus graves auxquels le monde fait face. La crise économique a aggravé la situation et les perspectives actuelles de croissance et de création d'emplois au niveau mondial sont pessimistes. Il y a un grand risque que le marché du travail soit encore plus touché à l'avenir, ce qui aura des répercussions négatives telles que l'accroissement de la pauvreté, le développement du secteur informel ou la dégradation de la qualité des postes de travail, en particulier pour les jeunes.

La situation sociale peut devenir explosive si le chômage et l'inflation continuent à grimper dans des pays qui sont déjà secoués par l'insécurité économique. Dans cette situation chaotique, le monde a un besoin vital de développement économique, de stabilité et de gouvernance plus satisfaisante. Les dirigeants politiques cherchent à juguler l'affaissement actuel de l'économie tout en encourageant la reprise et la création d'emplois.

A cet effet, je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, la façon la plus efficace de faire face à ce chaos économique et à cette instabilité est de porter notre attention sur les besoins des nations en développement et les moins développées. Cela permettrait de protéger l'emploi mais aussi les marchés dans le monde en développement.

Deuxièmement, les pays devraient passer d'une économie centrée sur les gouvernements à une économie centrée sur la population. Il faut reconnaître qu'un développement durable ne peut être atteint par la seule intervention du gouvernement, mais qu'il nécessite la participation de tous les secteurs de la société. Le monde des affaires et de l'industrie joue en effet un rôle crucial dans le développement économique et social des pays en favorisant la prospérité et l'innovation qui permettent de faire face aux difficultés qui se présentent à nous.

Troisièmement, il n'est pas possible d'améliorer les conditions économiques de la population de manière durable et permanente par des dépenses publiques, des subventions et des prêts du gouvernement. Des fonds devraient être utilisés pour garantir une reprise de l'emploi et une création de nouveaux postes de travail. Seule une économie de marché qui soutient le secteur privé et encourage l'investissement, la prise de risques par les entreprises, le libre-échange et l'industrie peut créer une richesse durable et permettre à des millions de gens de sortir du chômage et de la pauvreté.

Quatrièmement, il est temps de reconnaître que le secteur privé est source de progrès, mais qu'il joue aussi un rôle clé pour un développement plus durable.

Le débat que nous avons ne peut pas répondre à toutes les questions et ne peut pas non plus relever tous les défis auxquels les pays font face. Il est évident qu'il faut que ce dialogue aide à penser et identifier des priorités politiques permettant de résoudre ces problèmes.

Je conclurai ces remarques en soulignant que prêter main-forte à ceux qui affrontent la difficile réalité économique mondiale, qui découle encore des conséquences et des difficultés de la crise de 2009, devrait figurer parmi les toutes premières priorités des objectifs retenus par l'OIT.

Original espagnol: M. COLMENARES GOYO (gouvernement, République bolivarienne du Venezuela)

Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite que les Palaos et le Soudan du Sud aient rejoint les rangs de l'OIT. Nous tenons à souhaiter tout succès à M. Juan Somavia dans sa nouvelle vie et à féliciter M. Ryder, dont nous attendons une gestion positive de l'Organisation.

Ce sera une occasion propice pour rendre l'Organisation plus démocratique et plus transparente face aux défis qui se posent aujourd'hui.

Ce qui s'est passé au cours de cette Conférence à la Commission de l'application des normes montre bien que le dialogue social a besoin d'interlocuteurs qui soient en phase avec le moment historique que nous vivons et avec l'intérêt collectif.

Si on continue à défendre des intérêts particuliers, le dialogue ne peut plus exister. Le tripartisme s'écarte du dialogue social si un des interlocuteurs recourt au chantage et si l'on brade les droits collectifs à la table de négociation.

Au cours de cette Conférence, on a vu qu'il convient de revoir les méthodes de travail utilisées à l'OIT et qu'un tripartisme rigide peut en fait manquer de représentativité. Il faut trouver un système qui permette une participation directe et active des véritables acteurs sociaux, des travailleurs et des employeurs, qui très souvent ne sont pas représentés dans ces salles.

En République bolivarienne du Venezuela, nous avons fait un pas important en avant dans l'instauration d'un dialogue social sans exclusive et représentatif. Le 1^{er} mai dernier, le Président Hugo Chávez a promulgué une nouvelle loi révolutionnaire, une loi organique du travail, des travailleurs et des travailleuses.

La rédaction de cette loi a été confiée à une commission au sein de laquelle tous les secteurs étaient représentés: travailleurs, paysans, employeurs, gouvernement, pouvoir judiciaire et pouvoir législatif, l'objectif étant de proposer une loi qui tienne véritablement compte des intérêts du peuple, qui soit l'expression des intérêts collectifs et qui respecte l'intangibilité des droits des travailleurs telle que consacrée dans notre Constitution.

Ce travail était la synthèse de ce qui a été fait ces dix dernières années dans le cadre de l'Assemblée nationale avec les différents secteurs; au cours des six derniers mois, 19 000 propositions ont été faites à la Commission, qui les a examinées et soumises à un débat public. Ce fut un débat national, fructueux et constructif, qui a donné naissance à une loi révolutionnaire, écrite de la main des travailleurs et signée par notre Président Hugo Chávez. Il y a eu naturellement ceux qui se sont auto-exclus du débat public, à savoir les acteurs du vieux tripartisme, du tripartisme dépassé qui n'avaient plus de voix. Ce sont en fait des fantômes du passé qui ont utilisé des mécanismes du tripartisme pour imposer à la population leurs intérêts mesquins en remettant en cause le droit historique du peuple, désormais restauré grâce à la nouvelle loi.

Cette nouvelle loi montre que seul le dialogue permet d'élaborer des lois et d'instaurer des relations entre partenaires sociaux dont nos pays ont besoin de toute urgence, un climat où les droits de l'homme sont largement respectés. Un dialogue direct avec les travailleurs et leurs employeurs a permis d'adopter une loi qui a reçu le soutien de tous avant même d'être promulguée et qui a joué un rôle

clef dans la croissance économique soutenue qu'a connue notre pays pendant six semestres consécutifs, avec un taux de chômage de 8 pour cent, ce qui a démenti tous les oiseaux de mauvais augure, qui annonçaient fermetures d'usine et chômage, convaincus qu'ils sont que garantir les droits des travailleurs ne peut que mener à la crise. Nous avons prouvé le contraire. La garantie et la protection des droits au travail sont le préalable de la stabilité économique.

Le Venezuela est un exemple pour ce qui est de préserver les droits des travailleurs, de promouvoir la liberté syndicale, de protéger la négociation collective et le droit de grève. Les familles sont protégées grâce à un congé de maternité de six mois et à l'impossibilité de licencier les deux parents jusqu'à ce que l'enfant ait deux ans. La loi vient à bout du travail des enfants, réduit la durée du travail à 40 heures, garantit la stabilité du travail à tous les travailleurs et des droits égaux aux travailleurs domestiques et renforce le système de protection sociale en faveur des travailleurs indépendants et reconnaît le travail de la maîtresse de maison.

Au Venezuela, la pension de retraite est équivalente au salaire minimum, les entreprises sont tenues d'accepter des stagiaires et des apprentis afin d'encourager l'emploi des jeunes et nous revendiquons les droits fondamentaux et la lutte historique dont le capitalisme et la mondialisation sauvage ont privé les travailleurs. Le contraste est frappant avec la loi, aujourd'hui abrogée, qu'un tripartisme étriqué et exclusif avait imposée en 1997, et aussi par rapport aux modèles économiques mondiaux qui provoquent les crises structurelles, avec la forte régression des droits des travailleurs qu'elles entraînent.

Le Venezuela montre que le dialogue social doit se faire directement entre les partenaires sociaux, en évitant le chantage au service d'intérêts partisans et mesquins. L'intérêt collectif doit prévaloir et être au-dessus des manipulations et la progressivité des droits des travailleurs doit être notre seul objectif, car c'est par le travail que s'instaurent des sociétés pacifiques. C'est aussi le défi que doit relever l'OIT.

M. SCHMIT (*ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Luxembourg*)

La Conférence internationale du Travail a lieu à un moment particulier: la crise frappe l'Europe et plonge l'économie mondiale dans l'incertitude. Le chômage y est en hausse et ce sont avant tout les jeunes qui en souffrent. Le Luxembourg exprime toute sa satisfaction que l'emploi des jeunes figure comme un des points prioritaires à l'ordre du jour de notre Conférence.

Cela me fournit l'occasion de remercier le Directeur général, Juan Somavia, pour l'action qu'il a menée à la tête de cette Organisation. Il a renforcé son profil et sa place dans les différentes enceintes internationales. Il n'a cessé de mettre en évidence la valeur du travail, le concept du travail décent et l'importance des politiques sociales comme réponse à la crise que nous traversons. Son engagement en faveur de ces 75 millions de jeunes sans emploi, sans perspectives, souvent sans espoir, ayant le sentiment qu'ils ont été oubliés par nos sociétés, force toute notre admiration.

En tant que ministre du Travail d'un pays de l'Union européenne, je plaide avec d'autres pour que dans l'Union européenne l'emploi des jeunes

devienne une vraie priorité, que chaque jeune sans emploi obtienne une garantie de se voir proposer dans les quatre mois un emploi, une formation ou l'accès à un programme de qualification.

Cette garantie-jeunes, que certains pays européens ont introduite avec succès, doit être généralisée dans l'Union européenne et bien au-delà. Aucun responsable politique, aucun chef d'entreprise ne peut rester insensible à l'idée d'une génération perdue; ce serait accepter que des vies soient brisées, des talents gâchés, et pourtant nous avons besoin de ce capital humain pour assurer le développement de nos économies.

La majorité des jeunes au chômage sont peu qualifiés; l'éducation, la formation et l'apprentissage doivent être promus et bénéficier de fonds supplémentaires. Il se trouve également que la précarité est devenue le lot d'un nombre croissant de jeunes qui aspirent à un emploi stable afin de construire leur vie. Trop souvent, les politiques de réformes structurelles entraînent encore davantage de précarité, elles ne répondent pas aux aspirations d'une jeunesse qui exprime son désarroi et réclame plus de justice, comme cela a été aussi le cas lors de la récente conférence organisée par le Bureau international du Travail.

Je partage entièrement ce que le Directeur général a dit lors de l'ouverture de cette Conférence: qu'il ne peut être question pour la politique de vouloir inspirer confiance aux seuls marchés financiers tout en perdant la confiance des citoyens, et tout particulièrement des jeunes. Les politiques d'austérité ne sortiront pas l'Europe de la crise financière, qui s'est transformée dans les pays les plus affectés en vraie crise sociale. Elles risquent de plonger tout un continent dans une récession, voir une dépression, qui mène des millions d'hommes et de femmes au désespoir, avec des conséquences politiques dangereuses. Il est nécessaire de prendre en compte pleinement les conséquences sociales et l'impact sur l'activité économique des politiques de consolidation; les calendriers d'assainissement imposés aux pays ne l'ont pas fait suffisamment.

Il est donc urgent de changer de cap tout en réduisant le poids de la dette. Il faut davantage de solidarité, notamment par la création d'euro-obligations, ainsi que des politiques d'encouragement, d'investissement, soutenant ainsi la croissance et la création d'emplois. L'innovation écologique peut à cet égard être un gisement d'emplois nouveaux; dans ce contexte de crise, il est important que cette Conférence adopte la recommandation en matière de socle de protection sociale.

Le Luxembourg est honoré de pouvoir exercer de nouveau, en la personne de l'ambassadeur Feyder, la présidence de cette commission. Cette recommandation a une signification politique éminente, il n'est pas acceptable que jusqu'à dix millions d'enfants meurent chaque année dans les pays en développement parce qu'ils n'ont pas accès à des soins de santé, il est de même inacceptable de voir dans des pays développés, surtout ceux confrontés à la crise de la dette, les droits sociaux dont bénéficient les catégories sociales les plus vulnérables, être remis en cause.

Je voudrais à la fin féliciter également M. Guy Ryder pour son élection comme nouveau Directeur général. Nous avons besoin de son expérience, de son engagement et de sa connaissance profonde du monde du travail. Il lui appartient de mettre en place un système assurant une meilleure mise en œuvre

des nombreuses conventions, trop souvent restées lettre morte.

Finalement, je me réjouis tout particulièrement de la présence à cette Conférence de M^{me} Aung San Suu Kyi; le Bureau international du Travail, depuis longtemps, s'est engagé pour la démocratie au Myanmar. Un pas important a été franchi en ce sens, notre Organisation doit rester à la pointe du combat pour les libertés démocratiques et les droits sociaux.

Original japonais: M. OTA (vice-ministre de la Politique de coordination, ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)

C'est un grand honneur que d'avoir l'occasion de prendre la parole à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement du Japon.

Tout d'abord je voudrais exprimer notre vive reconnaissance au Directeur général, M. Juan Somavia, qui nous a fait part de sa décision de quitter ses fonctions en septembre prochain, pour nous avoir fait bénéficier de treize années – pas moins – de leadership efficace et de réalisations. La réalisation du «travail décent» notamment, qui a été préconisée par M. Somavia, est considérée comme l'expression ultime de la mission actuelle de l'OIT et vient souligner l'utilité de cette Organisation, de même que la politique de l'emploi et la politique sociale au sein de la communauté internationale. Les Etats Membres, parmi lesquels le Japon, sont unis dans les efforts qu'ils déploient afin de concrétiser le travail décent pour tous.

Le Japon a eu l'honneur d'accueillir la 15^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en décembre dernier, et a contribué à son succès. Pour avoir été nécessairement reportée en raison du violent séisme qui s'est produit près des côtes orientales du Japon le 11 mars de l'année dernière, la réunion de Kyoto n'en a moins eu lieu grâce à la compréhension et au ferme appui des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de l'Asie et du Pacifique et de la Région des Etats arabes, ainsi que du Bureau international du Travail. Je voudrais une fois de plus les en remercier chaleureusement. Avec la prise en compte des enseignements des politiques de l'emploi mises en place après les catastrophes naturelles, la tenue de la réunion au Japon a été une excellente occasion de montrer notre résilience au monde, en même temps qu'un grand progrès dans la concrétisation du travail décent dans la région.

Le Japon a connu récemment bien des problèmes nouveaux pour ce pays avec le violent séisme qui s'est produit près de ses côtes orientales, les accidents dans les centrales nucléaires et la raréfaction du crédit dans le monde. Face à cette crise sans précédent historique, nous devons rétablir notre «Japon de l'espoir et de la fierté». Et pour redynamiser la nation, le gouvernement a élaboré une stratégie explicite. Nous sommes fermement résolus à développer encore les potentiels de croissance, à reconstituer une «large classe moyenne», à redresser le pays après les dégâts provoqués par le tremblement de terre et par les accidents dans les centrales nucléaires, à parvenir enfin à la croissance économique et au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement du Japon a entrepris une réforme systématique de la sécurité sociale et de la fiscalité. La création d'une

société dans laquelle tous les acteurs puissent coexister, où chacun ait son rôle à jouer, à laquelle chacun puisse participer par son travail, est vitale. Il faut aussi que cette société repose sur une «large classe moyenne» et qu'elle ne présente pas de trop grandes disparités. Pour constituer une telle société, dans laquelle chacun puisse avoir espoir, éprouver de la fierté et se sentir en sécurité, nous cherchons à établir un «système de sécurité sociale répondant à toutes les générations», propre à assurer l'égalité entre les générations et dans les générations, aussi bien en ce qui concerne les prestations que les charges. Nous sommes certains que la réalisation d'une telle sécurité sociale débouchera sur un développement durable.

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni juste avant cette session de la Conférence internationale du Travail, a élu M. Guy Ryder comme nouveau Directeur général. Je tiens à le féliciter chaleureusement.

Pour l'OIT, son mandat va correspondre à une phase nouvelle, une période de changement. Citant le proverbe japonais «Souvenez-vous de votre intention initiale», j'aimerais qu'il s'efforce, dans l'application de la Constitution de l'OIT, laquelle précise qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale», de faire de cette formulation le grand principe définissant l'Organisation, un principe reposant sur les quatre piliers que sont l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail.

Alors que la communauté internationale souffre d'une crise mondiale dans le secteur financier et le secteur de l'emploi, l'OIT, qui a pour objet de réaliser la justice sociale, est de plus en plus présente. En respectant le tripartisme, l'OIT doit répondre aux attentes de la communauté internationale et tirer le meilleur parti de ses compétences et de ses ressources dans ses activités de normalisation et de contrôle des normes internationales du travail, de coopération technique et d'élaboration de politiques internationales. A cet égard, nous estimons que les problèmes qui se posent au niveau du système de surveillance des normes internationales du travail pendant la présente Conférence pourraient être résolus au moyen d'un accord tripartite.

Pour conclure, le gouvernement du Japon soutient fermement les activités déployées par l'OIT qui se voit confier une mission aussi importante.

Original anglais: M. MATULA (travailleur, Philippines)

Monsieur le Président,

Je vous félicite chaleureusement et, comme nous disons aux Philippines, je vous dis «Mabuhay» pour la façon dont vous conduisez les travaux de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

C'est avec enthousiasme que nous accueillons l'élection du camarade Guy Ryder, nouveau Directeur général élu, qui prendra ses fonctions en octobre 2012 pour un mandat de cinq ans, alors que le monde est en proie au chômage, que le travail devient de plus en plus précaire et que les droits des travailleurs s'amenuisent.

Nous exprimons notre profonde gratitude à M. Juan Somavia, Directeur général sortant, pour la constance avec laquelle il a dirigé l'OIT pendant les treize dernières années. Vous avez fait du bon travail, Monsieur «Travail décent».

Les travailleurs des Philippines rêvent de temps meilleurs et œuvrent dans ce sens. Ils sont fermement convaincus que l'avenir appartient aux jeunes générations mais, si les jeunes demeurent sans emploi ou s'ils doivent travailler dans des conditions précaires lorsqu'ils en trouvent un, quel sera leur avenir?

Le groupe des employeurs à la Commission de l'application des normes veut priver les jeunes travailleurs de tout pouvoir et, en conséquence, faire de même avec l'ensemble des travailleurs. C'est la raison pour laquelle les employeurs ont saboté l'examen des cas relatifs à l'application des normes. Les cinq pays faisant l'objet d'une double note de bas de page qui figuraient sur la liste, ainsi que les autres pays, n'ont pas eu à rendre compte de leur non-respect des normes internationales du travail, en particulier de la liberté syndicale et de la négociation collective.

Le groupe des employeurs défend une idée nouvelle: le droit de grève ne serait plus constitutif de la liberté syndicale, car celui-ci n'est pas mentionné dans la convention n° 87.

Avec tout le respect que je vous dois, je dois affirmer que la délégation des travailleurs des Philippines, de même que le mouvement syndical des Philippines, ne peuvent être d'accord avec cette vision des choses. La CSI et les fédérations syndicales internationales sont du même avis.

Il est admis depuis longtemps que dans la convention n° 87, le droit d'organiser des syndicats inclut deux droits fondamentaux: 1) le droit à la négociation collective et 2) le droit de mener des activités pacifiques concertées, y compris le droit de grève.

Les membres de la commission d'experts n'ont pas donné de nouvelle interprétation ni outrepassé leur autorité. En vertu des articles 31 et 32 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, il doit être tenu compte d'une pratique et une application de longue date dans l'interprétation des traités. Ce principe est également bien établi dans les lois fondamentales, les législations du travail et la jurisprudence de la majorité des pays Membres de l'OIT comme l'indique d'ailleurs l'étude d'ensemble.

En ce qui concerne le chômage des jeunes dans le monde, les Philippines ne font pas exception. La moitié des chômeurs sont des jeunes de 15 à 24 ans, et ce, malgré la croissance économique enregistrée ces dernières années. Les emplois créés n'ont pas

été suffisants. Les possibilités d'emploi sont en nombre insuffisant et forcent les jeunes travailleurs à partir chercher du travail à l'étranger où ils deviennent des travailleurs migrants sans protection. Bon nombre de ces travailleurs philippins sont des femmes.

Les emplois sont de plus en plus précaires dans le monde et les syndicats de plus en plus sur la défensive. Malheureusement, des membres des coopératives de main-d'œuvre sont utilisés pour remplacer les travailleurs ordinaires et les membres des syndicats. Les principes mêmes du coopérativisme sont dévoyés. Près de 90 pour cent des demandes d'élection d'accréditation sont refusées par les employeurs qui vont jusqu'à se pourvoir devant la Cour suprême. C'est pour cette raison que le syndicalisme décline aux Philippines.

En 2005, 500 000 travailleurs environ étaient couverts par des conventions collectives. Aujourd'hui, ils ne sont que 250 000, ce qui représente 1 pour cent des salariés.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons l'adoption d'une recommandation sur un socle de protection sociale, qui nous inspirera dans la lutte que nous menons pour garantir à tous un travail décent dans le cadre du plan d'emploi et de travail des Philippines.

Nous demandons également instamment à notre gouvernement d'inclure un dispositif d'assurance-chômage dans notre système de sécurité sociale.

De même, nous proposons, comme l'a fait l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), de faire figurer la question des travailleurs migrants à l'ordre du jour de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous demandons que les syndicats des pays d'origine et des pays d'accueil coopèrent pour protéger les travailleurs migrants.

Malgré ce contexte difficile, il y a quand même de bonnes nouvelles car les syndicats philippins s'unissent. Nous avons réussi, malgré nos différences, à créer le syndicat NAGKAISA. NAGKAISA regroupe les principaux syndicats du secteur public et du secteur privé, tels que le Congrès des syndicats des Philippines dirigé par Democrito Mendoza, la Fédération des travailleurs libres et le SENTRO dirigé par l'Alliance progressiste des travailleurs.

(La séance est levée à 12 heures.)

Douzième séance

Lundi 11 juin 2012, 14 h 30

Présidence de M. Matthey

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original allemand: M. HUNDSTORFER (ministre fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs, Autriche)

Permettez-moi, en tant que représentant du gouvernement de l'Autriche d'exprimer ma plus vive reconnaissance au Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour sa lutte acharnée en faveur de la justice sociale et du travail décent dans ce monde secoué par la crise. Je suis intimement convaincu que le futur Directeur général, M. Guy Ryder, continuera sur cette voie, que l'Autriche a toujours soutenue.

La crise du chômage des jeunes est un des thèmes de la Conférence. En Autriche la crise a durement frappé les jeunes, mais grâce à un certain nombre de promotions spéciales et de mesures d'incitation, nous avons réussi à améliorer considérablement la situation. En 2011, avec un taux de chômage des jeunes de 8,3 pour cent, l'Autriche se situe ainsi parmi les pays les moins touchés par le chômage des jeunes dans l'Union européenne (deuxième rang le plus bas). Dans la politique de l'emploi en Autriche, les jeunes sont le groupe qui bénéficie d'un plus grand soutien. Au niveau européen, j'ai soumis une proposition relative à une initiative en faveur des jeunes, basée sur l'expérience de l'Autriche en matière d'emploi des jeunes et de garantie de formation. Sur une période de six mois, tout jeune doit pouvoir bénéficier de possibilités de formation, de formation continue, d'apprentissage, obtenir un emploi ou bénéficier d'autres mesures relatives à l'emploi.

Face à l'évolution dramatique du chômage des jeunes dans beaucoup de pays, nous devons agir ensemble le plus rapidement possible, en nous occupant en particulier des jeunes défavorisés. L'OIT a un rôle tout particulier à jouer dans le cadre de la discussion en matière de diffusion et de mise en œuvre d'approches qui fonctionnent déjà dans certains pays, et je souhaiterais que le chômage des jeunes demeure un thème central à l'OIT.

L'OIT a réalisé un travail remarquable en ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au

travail. Avec un taux de ratification des conventions fondamentales qui dépasse les 91 pour cent, nous avons atteint un plafond. Nous devons tout mettre en œuvre pour ratifier et appliquer les conventions fondamentales et il importe que ces modalités d'application fassent partie aussi des accords de libre-échange de l'Union européenne.

Cela témoigne du rôle essentiel de ces droits dans le développement économique. Il faut promouvoir la protection de l'emploi et souligner l'importance de la responsabilité sociale des entreprises qui agissent au niveau international. Ces entreprises doivent veiller à ce que les droits soient respectés sur leurs sites partout dans le monde, conformément aux conventions fondamentales. L'Autriche a aussi ratifié la convention n° 94.

Au nom de l'Autriche, je me félicite de l'évolution au Myanmar, qui permet pour la première fois à Aung San Suu Kyi de participer à cette Conférence. Nous espérons que ce processus conduira à la pleine mise en œuvre de la convention sur le travail forcé et de la convention sur la liberté syndicale au Myanmar. Nous nous réjouissons de constater que le mécanisme de contrôle de l'application des normes de l'OIT a bien fonctionné.

En tant que membre d'un pays de la zone euro, j'aimerais dire quelques mots sur la politique d'austérité. L'Autriche est favorable au redressement budgétaire, mais le dialogue social en est une condition *sine qua non*, si nous voulons adopter des mesures équitables. Il faut procéder en priorité au redressement budgétaire, mais pas dans la précipitation, et en favorisant la croissance. Cet équilibre est indispensable au niveau européen. Nous avons besoin d'initiatives en faveur de la formation des jeunes et de la recherche. Il nous faut investir dans les énergies renouvelables et dans les infrastructures. En même temps, nous devons maîtriser notre endettement, en veillant à ne pas étrangler la croissance économique et en accordant une large place au dialogue social.

Original espagnol: M. ÁVILA ORDÓÑEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Honduras)

J'aimerais, au nom de mon gouvernement, rendre hommage au Directeur général, Juan Somavia, qui a transformé l'Organisation internationale du Travail, qui a su prendre de grandes décisions au plan international, et qui a confirmé le rôle de cette Organisation comme instrument de conciliation et non de confrontation grâce à ses compétences et grâce à

l'appui et au concours de tous les délégués ici présents.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur général élu, souligner sa trajectoire professionnelle et relever la procédure de sélection utilisée qui démontre toute la transparence dont est capable l'Organisation dans ses choix.

Le Honduras connaît de profonds bouleversements, tant sur le plan économique que social, et a la volonté d'atteindre rapidement et de manière durable des niveaux plus élevés de développement économique et social. Cet objectif dépend en grande partie d'une économie robuste, concurrentielle et créatrice d'emplois. Nous faisons en sorte d'y parvenir par l'intermédiaire d'un dialogue s'appuyant notamment sur le respect et la promotion des droits du travail, la consolidation de la démocratie et la stabilité interne.

Outre cet effort du gouvernement d'unité nationale pour une croissance économique équitable, nous sommes parvenus en février 2012 à un grand accord national.

Cet accord repose sur un pacte social à court, moyen et long terme négocié entre le gouvernement, les employeurs, les travailleurs et les paysans pour surmonter la crise touchant notre économie et celles des pays développés et parvenir à une croissance équitable.

Toujours dans le cadre du dialogue, nous aimerions souligner une autre réussite importante en ce contexte de crise. Deux accords historiques ont récemment été signés; l'un, d'une durée de deux ans, porte sur le salaire minimum des travailleurs en général et l'autre, d'une durée de trois ans, sur le salaire minimum des travailleurs de l'industrie des *maquilas*. Ces accords ont permis de consolider un cadre stable pour l'évolution des salaires.

Le Honduras se félicite que le texte de la recommandation sur le socle de protection sociale soit adopté dans un environnement constructif et propice au consensus. La recommandation est essentielle car la sécurité sociale est une nécessité économique. Si elle est bien conçue et liée à d'autres politiques, elle permet de promouvoir la productivité, l'employabilité et le développement économique. Cependant, une plus grande réussite encore consistera à améliorer la qualité de vie des travailleurs, des travailleuses et de leurs familles.

Pour combattre la crise de l'emploi pour les jeunes, nous avons notamment mis en œuvre le programme PROEMPLO, qui a permis à 5 133 jeunes de s'insérer sur le marché du travail. Nous avons maintenant pour objectif de faire de même avec 6 150 jeunes par le biais de partenariats public-privé signés avec neuf associations d'entreprises. Un autre de nos programmes, «*Mi primer empleo*», vise à développer les compétences de quelques 6 000 jeunes issus de zones urbaines ou rurales qui sont déscolarisés, ne travaillent pas ou le font de manière informelle et sont exposés à des risques sociaux.

Le Congrès national soutient la mise en œuvre d'un système national d'emploi à l'heure. Cette initiative du pouvoir législatif doit permettre de créer des emplois et de renforcer les mesures prises par notre ministère. Il s'agit d'un mécanisme efficace de création d'emplois qui a permis de créer, en quatre mois, 15 000 emplois dans les trois villes où ce programme a été mis en œuvre.

Nous estimons que, dans tout le pays, nous pourrions arriver à 80 000 emplois d'ici au mois d'avril prochain. Ces emplois seront principalement créés

par des micro-entreprises et des petites entreprises qui mettent en œuvre notre programme.

Il est important de relever que le Honduras a ratifié toutes les conventions liées à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le 13 avril dernier, nous avons déposé au BIT l'instrument de ratification de la convention n° 127. Nous devrions déposer rapidement celui de la convention n° 144 et la convention n° 102 a été approuvée par le Congrès national de la République.

Le gouvernement du Honduras a des priorités bien définies et assume avec responsabilité ses obligations internationales. L'OIT a un rôle important à jouer en apportant son assistance à notre pays dans plusieurs domaines où nous nécessitons sa coopération. Les efforts de chacun sont ainsi multipliés par le biais de la coopération.

Original chinois: M. Li (employeur, Chine)

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session de la CIT. Je suis convaincu que, sous votre direction, cette Conférence atteindra tous ses objectifs.

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Directeur général qui, cette année, rend fidèlement compte des efforts déployés par l'OIT pour promouvoir l'Agenda du travail décent, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi des jeunes et la protection sociale. Autant de domaines dans lesquels les entreprises chinoises ont également accompli des progrès, en créant notamment des emplois pour les jeunes, en appliquant une législation sur les assurances sociales ainsi que d'autres lois visant à étendre la couverture sociale. Dans les années à venir nous espérons pouvoir aller encore plus loin.

La Chine, le plus grand pays en développement du monde, a engagé ses réformes il y a plus de 30 ans et connaît aujourd'hui un développement économique et social remarquable. Les entreprises chinoises de tous types ont véritablement progressé. A la fin de 2010, on recensait dans le pays 11,42 millions d'entreprises chinoises, employant 292 millions de travailleurs. L'instauration de relations de travail harmonieuses dans les entreprises est importante pour le développement de ces dernières et le bien-être des travailleurs, mais aussi pour la paix sociale et le progrès. Il n'est pas exagéré d'affirmer que seule la santé des entreprises peut garantir celle de l'économie, et que seule la stabilité des relations de travail peut garantir la stabilité de la société dans son ensemble.

La Confédération des entreprises chinoises, représentant très important des organisations d'employeurs de notre pays, a étudié activement les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises chinoises, notamment en ce qui concerne l'augmentation des coûts du travail. Nous avons demandé aux pouvoirs publics de renforcer l'aide aux PME, de promouvoir le développement de ces dernières, d'inciter les jeunes à monter leur propre entreprise, de créer des débouchés, d'aider les entreprises à transformer et à améliorer les structures industrielles et à accélérer les mesures prises en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions polluantes, afin de pouvoir assurer un développement durable. Nous collaborons également depuis 2005 avec le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, ainsi qu'avec la Fédération des syndicats de Chine, dans le cadre d'activités destinées à assurer des relations profes-

sionnelles harmonieuses. Plusieurs zones industrielles ont participé à nos efforts.

Il en est résulté une accélération de l'institutionnalisation des relations professionnelles et une juste répartition des revenus. Ces activités nous ont également aidés à résoudre les conflits du travail et à mieux réglementer les relations du travail, qui sont ainsi devenues plus rationnelles et plus justes, pour le bénéfice mutuel des protagonistes.

Dans un contexte marqué par la poursuite de la crise financière mondiale et la crise de la dette en Europe, les entreprises chinoises, qui ont les plus grandes difficultés à assurer la reprise de l'économie, doivent relever de nombreux défis: restructuration, modernisation de l'industrie, innovations indépendantes, augmentation du coût du travail. Certaines entreprises ont même bien du mal à assurer une production minimale et à maintenir leurs activités. La Confédération des entreprises chinoises est fidèle au principe du maintien de la croissance, de la stabilisation de l'emploi et de la promotion de relations du travail harmonieuses.

Les entreprises et les chefs d'entreprise sont le principal moteur du développement économique et social ainsi que les garants de la justice sociale et de l'instauration d'une société harmonieuse. Ils sont indispensables, que ce soit pour éradiquer la pauvreté, assurer un développement durable ou réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous demandons à la communauté internationale et à l'OIT de tenir dûment compte des intérêts des chefs d'entreprise, et de mettre en place les conditions sociales les plus propices au développement durable des entreprises. C'est le seul moyen d'améliorer les conditions de travail et les revenus des travailleurs. Notre confédération va continuer de renforcer sa collaboration avec l'OIT, ainsi qu'avec les autres organisations, et à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer un avenir meilleur.

*Original espagnol: M. LLORENTE CACHORRO
(gouvernement, Espagne)*

Je tiens à saluer très cordialement les délégations et participants à cette 101^e Conférence internationale du Travail. Je voudrais tout d'abord féliciter le Directeur général du BIT, M. Somavia, pour la carrière qu'il a menée tout au long de ces années et présenter tous mes vœux de plein succès à M. Ryder.

Le contexte économique et financier d'aujourd'hui présente beaucoup d'incertitudes quant à la situation à laquelle nous ferons face dans un futur proche, à l'évolution de la production des richesses, et donc, à la création d'emplois.

Les responsables politiques, les partenaires sociaux et les organisations internationales telles que l'OIT sont, de ce fait, obligés de redoubler d'efforts pour promouvoir un emploi de qualité et la protection sociale.

L'Espagne a misé sur le dialogue tripartite et continuera à le faire afin d'adopter les mesures requises pour procéder aux modifications des structures de production et du cadre juridico-institutionnel. Notre objectif ultime est de parvenir à la reprise économique et de créer des emplois.

C'est pourquoi en Espagne, depuis six mois, nous nous sommes lancés dans un processus approfondi de réformes du marché du travail et du régime de

sécurité sociale, avec des mesures nécessaires, équilibrées et justes.

L'un des grands défis de l'Espagne est celui de la lutte contre le chômage, en particulier contre le chômage des jeunes. En effet, mon pays a souffert de très nombreuses destructions d'emplois. C'est pour cela que nous incitons vivement l'OIT à proposer des réponses qui nous permettent d'intégrer les jeunes au marché du travail, grâce à une formation adaptée. Nous voulons créer plus d'emplois et des emplois de meilleure qualité, qui ouvrent des droits à une protection sociale suffisante et ferment la porte à la discrimination, afin de nous mettre sur la voie d'une croissance économique durable.

Ainsi, nous nous efforçons d'améliorer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises dont l'activité dépend du développement économique.

En outre, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de transformer le système de protection sociale afin de garantir sa viabilité, d'améliorer la distribution des richesses, en particulier en temps de crise économique, et d'éviter l'exclusion sociale.

La réforme du monde du travail entreprise par le gouvernement espagnol jette des bases fermes pour établir un nouveau modèle pour un marché du travail plus souple, plus dynamique, qui offre plus d'opportunités et soit axé sur la création d'emplois, notamment pour les jeunes. La réforme prévoit bien entendu de fournir un appui aux entrepreneurs et aux PME, qui constituent 95 pour cent du tissu productif en Espagne.

La priorité de la réforme du travail est donc d'offrir davantage de possibilités d'emploi aux jeunes et de réduire le chômage parmi eux, mais il s'agit également d'améliorer l'employabilité des autres groupes touchés par le chômage, d'aider les employeurs et d'intensifier la collaboration entre le public, le privé et tous les acteurs de la recherche d'un emploi; il faut aussi de prendre des mesures qui s'adressent à des groupes spécifiques, notamment aux handicapés. Cette réforme vise à lutter contre la fraude, l'emploi informel et l'absentéisme au travail.

De nombreuses innovations ont été intégrées à la réforme du travail menée récemment en Espagne, toutefois, permettez-moi de mettre en exergue celles qui s'adressent tout particulièrement aux jeunes, étant donné que le chômage concerne presque la moitié d'entre eux.

Nous avons créé le contrat pour la formation et l'apprentissage qui se propose de réduire le chômage des jeunes et de contrecarrer les conséquences de l'abandon scolaire. Nous avons aussi créé un contrat à durée indéterminée pour les entrepreneurs: à l'heure actuelle, plus de 30 000 contrats à durée indéterminée ont été signés, desquels 52 pour cent l'ont été par des jeunes. Nous encourageons la création d'entreprise par des jeunes en facilitant les formalités administratives et en encourageant la formation de jeunes travailleurs autonomes. Ainsi, nous avons pu inscrire à la sécurité sociale près de 200 travailleurs autonomes par jour depuis février dernier – date d'entrée en vigueur de la réforme du travail. Le gouvernement envisage aussi de présenter une loi sur les entrepreneurs composée de nouvelles mesures qui entraîneront une réforme profonde de la formation.

Partant de l'idée que la protection sociale doit garantir la solidarité dans des moments particulièrement difficiles, nous engageons une réforme de

notre régime de sécurité sociale. Cette réforme vise avant tout à assurer la viabilité du système de retraites, à renforcer la lutte contre la fraude et à améliorer l'efficacité de notre système de sécurité sociale.

Je conclurai en disant que la qualité de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes, fait partie des priorités au niveau international. Nous avons pour devoir de continuer de travailler pour chercher des solutions qui encouragent la création d'emplois de qualité, tout en assurant la compatibilité de ceux-ci avec l'évolution de la protection sociale.

Fidèles à notre engagement, j'ai le plaisir de vous annoncer que, les 23 et 24 juillet prochains, l'Espagne accueillera la Conférence ibéro-américaine des ministres de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui sera axée sur l'établissement d'une stratégie nouvelle en faveur de la création d'entreprises et d'emplois, et se concentrera également sur les politiques d'emploi du XXI^e siècle, depuis une perspective ibéro-américaine.

Original portugais: M^{me} SIVA DE ALBUQUERQUE (employeuse, Brésil)

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi d'avoir la possibilité de prendre la parole à cette Conférence au nom des employeurs du Brésil, en ce moment si particulier.

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs qui, avant moi, ont félicité le Président pour son élection à la tête de cette Conférence ainsi que les membres du bureau. Je tiens à féliciter également le Directeur général pour son remarquable rapport.

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'élargir la protection sociale, le Brésil s'emploie, dans un effort national auquel participent les partenaires tripartites, à promouvoir le travail décent dans tous les secteurs productifs, tant en s'attaquant au travail forcé, au travail des enfants ou à la traite à des fins d'exploitation sexuelle et commerciale, qu'en veillant à promouvoir l'égalité hommes-femmes, l'égalité raciale et le travail décent pour les jeunes, parmi de nombreux autres efforts.

Nous voulons rappeler ici que l'OIT n'a pas donné de définition officielle du travail décent. Elle se limite à indiquer les objectifs stratégiques à atteindre pour le promouvoir dans le monde entier.

S'il n'y a pas de définition officielle et unique, c'est parce qu'il y a des écarts gigantesques entre les réalités que connaissent les différents Etats Membres et aussi parce que les gouvernements ont tendance à imposer aux entreprises des normes et des responsabilités qui sont très souvent dissociées de la réalité socio-économique, notamment en rejetant sur l'employeur, en tout ou en partie, des responsabilités qui relèvent pourtant du secteur public: la protection du travailleur en tant que citoyen et la promotion de son employabilité.

Nous pensons que la prémisses fondamentale d'un travail décent est de créer davantage de possibilités d'emploi et des emplois de meilleure qualité, ce qui suppose le développement durable et exige des institutions et des structures favorables à l'épanouissement de l'entreprise et à sa durabilité.

C'est là un idéal qui implique des droits et des obligations. Aux efforts du gouvernement pour créer les conditions du développement économique, à l'engagement des entreprises en faveur d'un meilleur environnement de travail et de meilleures perspectives professionnelles, doit correspondre un en-

gagement du même ordre de la part des travailleurs. Il s'agit d'un effort d'ensemble.

Dans le cadre de cet effort, l'un des piliers du travail décent est le renforcement des partenaires sociaux, c'est-à-dire la liberté de négociation. Les employeurs, par principe, défendent la liberté dans tous les sens du terme. La rigidité de la législation brésilienne et le regard permanent de l'Etat sur ce que font les entreprises imposent des restrictions à cette liberté. Ainsi, l'Etat crée des obstacles à l'adoption de formes plus modernes de contrats, qui vont à l'encontre de l'intérêt de beaucoup de travailleurs, nuisent à la négociation collective entre les entreprises et les travailleurs, lorsque les clauses d'accords et de conventions collectives âprement négociées et fruit d'une négociation dans le plein sens du terme ne sont pas acceptées. Ces obstacles viennent saper les bases de tout l'édifice et créent une grande insécurité juridique.

Nous aurons le travail décent seulement s'il existe la garantie d'un Etat démocratique et respectueux de la primauté du droit, qui s'engage à une gouvernance digne de ce nom, capable de promouvoir le développement, en se fondant sur une économie concurrentielle et durable et dans le respect de ce que les différentes parties ont mis au point à la faveur de la négociation. Dans de telles conditions, le travail et l'emploi devraient être considérés comme décents, pourvu que soient strictement respectées les dispositions contractuelles et conventionnelles et remplies les obligations légales.

Parallèlement au travail décent, nous voulons revenir sur la Conférence internationale du Travail de 2007, qui a examiné un autre concept qui nous tient vraiment à cœur et qui est tellement lié au travail décent, qu'ils en deviennent un binôme indissoluble. Je veux parler de l'entreprise durable consacrée par les déclarations de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi, qui ont été approuvés par consensus par la Conférence en 2008 et 2009, respectivement.

Il est absolument essentiel, pensons-nous, que le travail décent soit vu comme indissociablement lié au concept d'entreprise durable. On n'aura pas de travail durable si l'on ne crée pas des emplois durables dans le cadre d'entreprises reconnues comme le moteur du travail.

La résolution de la 96^e session de la Conférence allait dans ce sens, et soulignait cette interdépendance en ces termes: «Les entreprises durables sont une source principale de croissance, de création de richesses et d'emplois et de travail décent. La promotion d'entreprises durables est par conséquent un outil important pour réaliser le travail décent, le développement durable, et l'innovation qui améliore, avec le temps, les niveaux de vie et les conditions sociales.»

C'est dans un tel contexte, celui de revaloriser l'activité économique, que le travail décent devient possible et viable, non seulement au Brésil mais dans le reste du monde. Et c'est dans cet esprit que les employeurs du Brésil ont participé à 26 conférences nationales, régionales et municipales, organisées par le ministère de l'Emploi et du Travail, montrant ainsi qu'ils sont engagés dans ce domaine si important pour le développement de notre pays. Tous les secteurs productifs du pays se sont mobilisés pour pouvoir contribuer, à travers le dialogue social, au recensement de tous nos besoins.

Ainsi, on voit que les employeurs brésiliens participent très activement et de façon responsable au travail de mise en œuvre d'un programme de travail décent qui garantisse l'efficacité eu égard aux besoins des travailleurs et à la pérennité de l'entreprise.

Original anglais: M^{me} GOSSELIN (gouvernement, Canada)

Je suis heureuse de participer à cette Conférence au nom de la ministre du Travail du Canada, M^{me} Lisa Raitt, qui m'a demandé de vous faire part de ses regrets de ne pouvoir être présente cette année. Je vous transmets ses meilleurs vœux de succès pour cette Conférence ainsi que ses remerciements au Directeur général, M. Juan Somavia, pour son engagement à la tête de l'Organisation au cours des treize dernières années.

Le gouvernement du Canada se réjouit à l'idée de coopérer avec le futur Directeur général, M. Guy Ryder, de faire en sorte que les activités de l'OIT conservent leur pertinence et leur importance dans le monde du travail.

Alors que les pays commencent à sortir de la crise mondiale, les gouvernements axent leurs efforts sur la création et le maintien d'emplois décents, tout en s'efforçant de résoudre les problèmes budgétaires actuels. Étant donné la situation économique globale, les gouvernements et les populations doivent se serrer la ceinture et procéder à des restrictions budgétaires. Il apparaît de plus en plus clairement que les organisations internationales comme l'OIT doivent se montrer tout aussi disciplinées. L'Organisation ne peut pas continuer à faire comme si rien ne s'était passé. Elle doit chercher à réaliser davantage de gains d'efficacité et d'économies et veiller à une utilisation prudente et raisonnée des ressources naturelles non renouvelables.

Tous les pays représentés ici rencontrent de grosses difficultés à résoudre la question du chômage des jeunes. Le gouvernement du Canada a investi massivement dans la création d'emplois et la croissance économique, une initiative qui a eu des effets positifs pendant le ralentissement économique mondial. Cependant, le chômage des jeunes au Canada – même s'il n'est pas aussi important que dans certains pays – atteint quand même 14 pour cent, soit un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Le gouvernement du Canada investit dans la jeunesse, veille à ce que les jeunes aient la formation et les compétences nécessaires pour trouver un emploi digne de ce nom sur le marché du travail. Afin de rendre l'enseignement supérieur plus accessible aux jeunes, le gouvernement du Canada a augmenté les ressources allouées aux provinces et aux territoires pour l'enseignement et la formation, et propose davantage d'aides financières aux étudiants, notamment en ce qui concerne les bourses d'étude.

À côté de l'enseignement traditionnel, il existe de nombreux moyens d'accéder à l'emploi, notamment par les formations professionnelles et l'apprentissage. Le gouvernement du Canada accorde donc également des subventions pour encourager les jeunes à exercer des métiers spécialisés. En outre, le budget du gouvernement adopté récemment prévoit une hausse des investissements dans la stratégie de l'emploi des jeunes.

Une partie de cette Conférence est consacrée à des débats importants sur la protection sociale et sur les principes et droits fondamentaux au travail. Ces thèmes, auxquels il faut ajouter l'emploi et le dia-

logue social, constituent les quatre piliers de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT.

En ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail, le gouvernement du Canada encourage l'OIT à mettre l'accent sur l'assistance technique et la coopération pour favoriser la mise en œuvre de ces principes et droits fondamentaux dans le monde entier. L'OIT peut appuyer des accords bilatéraux et régionaux qui visent à promouvoir les principes et droits au travail en réalisant une analyse de leurs effets positifs sur le développement social et économique.

Dans de nombreux pays, une grande partie de la main-d'œuvre travaillait dans l'économie informelle. L'OIT devrait diffuser davantage d'informations pratiques pour faciliter la transition des travailleurs de l'économie informelle à l'économie formelle. Ceci permettrait d'élargir la protection des principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que la protection sociale, à des salariés qui, jusque-là n'y avaient pas droit.

Le gouvernement du Canada est favorable à l'idée de renforcer l'action normative du BIT, en procédant à un examen des normes internationales du travail, pour s'assurer qu'elles soient toujours pertinentes dans les lieux de travail actuels et pour tenter de répondre aux questions qui naissent dans le monde du travail.

Il est regrettable que la Commission de l'application des normes n'ait pas été en mesure de remplir ses obligations constitutionnelles cette année, puisque celles-ci se rapportent à la surveillance et à l'application des conventions par les États Membres. Nous encourageons les mandants tripartites à trouver une solution durable à ce problème, qui soit à même de garantir le fonctionnement efficace de cette commission de manière permanente.

En conclusion, les thèmes importants abordés à cette Conférence soulignent la nécessité d'une plus grande coopération entre les pays en vue d'améliorer la situation de millions de travailleurs et de leur famille dont les droits au travail décent doivent être respectés en ces temps difficiles.

Original arabe: M. AL-RUBAYE (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq)

Je vous remercie et je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail et de la façon dont vous dirigez ses travaux.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur général, M. Somavia, pour ses compétences intellectuelles et diplomatiques et la manière innovante avec laquelle il a dirigé cette Organisation. Ce qu'il a accompli au sein de cette Organisation marquera à jamais l'histoire du travail, notamment la promotion de la dimension sociale de la mondialisation, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et l'Agenda du travail décent, qui visent à faire face aux crises, à assurer les conditions nécessaires à la relance et à la croissance économiques et à créer des opportunités d'emploi pour mettre fin à la pauvreté et au chômage.

Je voudrais également souhaiter au nouveau Directeur général, M. Guy Ryder la réussite et la poursuite du rôle visionnaire de l'Organisation.

L'ordre du jour de cette session de la Conférence est riche de sujets en relation avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et ses effets juridiques professionnels et humains, dont les socles de protection sociale pour

la justice sociale et une mondialisation équitable, proposés en tant que critères nécessaires à l'extension de la sécurité sociale, un droit fondamental pour les êtres humains et un moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par ailleurs, choisir de traiter le sujet de l'emploi des jeunes est un choix judicieux dans la conjoncture actuelle difficile qui connaît des lacunes structurelles dans les politiques et les méthodes destinées aux jeunes, cette catégorie sociale qui représente un capital stratégique pour les plans de développement et les projets futurs de notre société. Cela explique la corrélation entre les protestations politiques et sociales revendiquant des opportunités de travail décent et le chômage des jeunes et la place de leur emploi comme condition nécessaire à la liberté, la justice sociale et l'équité.

Le gouvernement irakien a fait face à plusieurs crises et problématiques engendrées par l'occupation. Il a ainsi mis en application des stratégies et des politiques nationales visant à réduire la pauvreté et augmenter le taux d'emplois, à protéger les enfants et les jeunes Irakiens et à promouvoir l'émancipation des femmes, partant d'une vision nationale claire pour une société équitable, équilibrée et démocratique dans laquelle les citoyens sont égaux dans leurs droits et devoirs, conformément au nouveau pacte social. Cela a permis de diminuer le pourcentage des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, qui est passé de 23 pour cent en 2008 à 16 pour cent à la fin de 2011. Et cela a eu également un impact sur la réalité du travail en Iraq et sur les orientations en matière d'emploi. Le taux de chômage a ainsi baissé, passant de 15 pour cent en 2008 à 11 pour cent à la fin de 2011.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales a adopté des méthodes modernes en coopération avec l'OIT. Nous avons en effet développé 34 centres de formation et préparé des programmes de formation innovants. Le 1^{er} juillet 2011, le ministère a refondé la structure de ces centres, leurs outils, et leurs méthodologies se basant sur les systèmes de formation les plus performants au monde. Il propose actuellement des services de formation, de réhabilitation et d'orientation dans toutes les régions d'Iraq et le nombre des bénéficiaires a atteint 114 526 personnes entre le 2 avril 2004 et le 30 avril 2012.

Par ailleurs, nous offrons à chaque stagiaire une allocation de 5 000 dinars par jour pour l'encourager à poursuivre sa formation et acquérir les compétences nécessaires au marché du travail. Il a également organisé un salon de l'emploi.

Par ailleurs et dans le but d'aider les jeunes, hommes ou femmes, à créer leurs propres entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat, le ministère met actuellement en exécution le programme «KAB», un programme d'initiation au monde des affaires dont ont bénéficié 1 042 personnes.

73 323 jeunes ont également bénéficié du programme de prêts à taux réduit pour créer des entreprises génératrices de revenus et ce pour les années 2007, 2008 et 2009.

Le 19 janvier 2012, le Parlement irakien a voté une nouvelle loi concernant les prêts à taux réduit pour les entreprises génératrices de revenus, qui avait été proposée par notre ministère.

Par ailleurs, nous avons proposé lors de la 15^e réunion des ministres du Travail de l'Asie et du Pacifique qui s'est tenu à Kyoto, au Japon, concernant la Déclaration de Philadelphie de 1944 qui invite à ne pas considérer le travail comme une mar-

chandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, de porter cette recommandation au rang de convention générale multipartite. Cela permettra de faire face à la révolution technologique du troisième millénaire en matière de communication et de transport, qui a fait de ce monde un village et augmenté la concurrence déloyale entre la main-d'œuvre nationale et la main-d'œuvre étrangère qui arrive de manière incontrôlée. Cela est dû au fait que les employeurs ont une mentalité de profit et ont recours à une main-d'œuvre clandestine et bon marché qui menace les emplois nationaux dans le secteur privé et augmente le chômage. De même, lorsque le ministère accorde une autorisation de travail à des travailleurs étrangers, il préserve la dignité de ces travailleurs et protège leurs droits.

Pour terminer, nous mettons l'accent sur l'importance d'une vision équitable de la situation du peuple arabe de la Palestine occupée, qui vit des circonstances extrêmement difficiles en raison de la politique d'occupation basée sur l'exploitation et l'exclusion.

Nous demandons l'arrêt des politiques racistes de colonisation et l'interdiction des violations des principes et droits fondamentaux au travail. Nous demandons également que la Palestine bénéficie d'un statut permanent à l'ONU et dans ses institutions.

M. SAPIN (*ministre du Travail et de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, France*)

Permettez-moi tout d'abord de vous dire la fierté que j'éprouve à m'exprimer pour la première fois sur le plan international en tant que ministre du Travail, ici, devant vous, dans l'enceinte abritant l'une des plus anciennes organisations internationales.

Je tiens aussi à saluer le travail accompli par M. Somavia et à féliciter chaleureusement M. Ryder pour son élection à la tête de cette institution, et à l'assurer que la France lui apportera, comme elle l'a toujours fait, son plein et entier soutien.

Jean Jaurès croyait à l'avènement d'une humanité, je cite: «assez organisée, assez maîtresse d'elle-même, pour pouvoir résoudre par la raison, la négociation et le droit, les conflits de ses groupements et de ses forces». Ces valeurs de justice sociale, fondement de l'OIT, auxquelles la France a, au cours de son histoire, donné une place majeure et centrale, ne peuvent être mises en œuvre que par la raison, par la négociation et par le droit.

La raison nous conduit à constater que dans notre monde qui, malgré les effets de la crise qui touchent durement les populations, n'a jamais été aussi riche, la pauvreté, l'exploitation des enfants, des femmes et des hommes, demeurent. Seule une action collective et globale peut faire cesser cette misère sociale. Cette action nécessite de mettre la protection des droits des travailleurs au cœur des décisions prises dans les autres instances internationales. Développement économique et progrès du droit du travail ne peuvent et ne doivent être pensés l'un sans l'autre.

Mon déplacement, la semaine prochaine, au G20, ira dans ce sens. Je plaiderai pour que la mondialisation ne soit pas que financière et pour que le rôle du BIT au sein du G20 soit consolidé.

Cette action doit être menée en gardant continuellement à l'esprit que l'emploi et, particulièrement, l'emploi des jeunes, doit être notre priorité. Je salue ainsi la réflexion menée au sein de votre Organisation sur ce sujet, sujet ayant été discuté au sein du G20, sous l'impulsion de la France.

La seule voie pour y parvenir est la négociation. Les intérêts des uns et des autres peuvent diverger. Nous le savons. Les intérêts des pays émergents et ceux des pays riches, les intérêts des employeurs et ceux des travailleurs, ne sont pas toujours naturellement convergents. La force de l'OIT est de montrer que le dialogue est possible. Grâce à sa structure fondée sur le tripartisme, des accords entre gens de bonne volonté peuvent être trouvés.

Le gouvernement de la France met au cœur de son action le dialogue social. Je réunirai après-demain, en France, les partenaires sociaux pour que nous réfléchissions ensemble aux réformes à proposer à l'échelle internationale. Je porterai aussi l'ambition d'un dialogue social renouvelé, au niveau international, par un renforcement du L20 et du B20 auprès du G20 et, au niveau européen, par une action en faveur d'un forum social européen et un nouveau sommet social tripartite.

Enfin, la raison d'être de l'OIT, atteindre la paix par le droit, est vaine si les normes ne sont pas respectées par tous. C'est pourquoi la ratification des huit conventions fondamentales est une question centrale. Comment accepter que ne soit pas reconnue la liberté syndicale, que ne soit pas aboli le travail des enfants, que ne soient pas interdites les discriminations, que ne soit pas aboli le travail forcé? La raison nous le dit: ce droit commun fondamental qu'est la dignité de l'homme doit être partagé par tous.

Comme le disait François Mitterrand à cette tribune en 1982, je le cite: «La France, avec tous ses défauts et ses manques, ne peut que s'élever contre cette perversion de l'esprit qu'est toute forme de travail forcé.» «Lutte sans fin», ajoutait-il, «enracinée dans la nuit des temps, que celle qui veut que l'homme libre en finisse avec l'esclavage».

La France s'engage donc résolument aux côtés de l'OIT pour faire avancer le processus de ratification. Je ne méconnais pas les difficultés pour certains d'y parvenir. Il faut bien sûr en tenir compte, en avançant pas à pas, en dialoguant afin de surmonter les obstacles à de telles ratifications, avec pour ultime objectif que ces droits fondamentaux soient respectés par tous et applicables à tous.

C'est le sens de la discussion qui a lieu ici sur les droits fondamentaux ainsi que sur le socle de protection sociale, et que je salue. Oui, par la raison, la négociation et le droit, nous avancerons vers plus de justice sociale. Nous pouvons sortir de la damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, que décrivait Victor Hugo en exergue des *Misérables*.

Nous sommes décidés à œuvrer de toutes nos forces dans ce sens.

Original espagnol: M. VILLENA PETROSINO (ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou)

Je voudrais vous dire merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous à cette Conférence internationale du Travail, qui débat d'importantes questions pour les mandants et, bien sûr, pour notre pays.

Je voudrais unir ma voix à tous les compliments qui ont été adressés à M. Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, et féliciter également M. Guy Ryder, qui assumera à l'avenir cette importante fonction.

L'économie du Pérou est l'une des plus stables et les plus dynamiques d'Amérique latine avec une croissance annuelle de 6 pour cent et un processus

d'inclusion sociale en cours. Un pilier fondamental de cette bonne santé consiste en la mise en œuvre d'une politique du travail cohérente qui cherche à faire de l'emploi décent un mécanisme d'inclusion et un moteur de développement économique, dans le plein respect des droits au travail.

Lorsque j'ai été nommé à la tête du ministère du Travail et de l'Emploi, j'ai été chargé de mettre en œuvre des politiques qui garantissent le respect total des droits du travail, la protection sociale de tous les Péruviennes et Péruviens, la création d'emplois décents et la promotion du travail indépendant par le biais de la formation et du développement d'initiatives et de procédures d'insertion professionnelle.

Ces politiques essaient de traduire en réalité une métamorphose profonde de notre pays. Fort heureusement, dans le cadre de cette vaste transformation qui est menée à bien par le gouvernement actuel, ces objectifs s'inscrivent dans une politique d'Etat qui met l'accent sur plusieurs secteurs et vise à améliorer les conditions de vie des Péruviens.

Nous sommes convaincus que le dialogue et la participation sont les meilleurs outils pour trouver des solutions durables aux problèmes du monde du travail.

Le tripartisme de l'OIT a toujours été et reste le meilleur exemple. Je suis convaincu que les solutions par la voie tripartite sont possibles et efficaces.

La ratification de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, ainsi que la priorité donnée par le gouvernement à la réglementation du mécanisme de consultation préalable illustrent notre position à l'égard des peuples autochtones du Pérou.

Ayant foi en ce dialogue et en cette participation, nous nous sommes efforcés de renforcer ces mécanismes qui garantissent les droits fondamentaux de la liberté syndicale et de la négociation collective. Nous aspirons à pouvoir améliorer considérablement et le plus tôt possible tous les services d'Etat destinés à la protection de ces droits.

Nous faisons également en sorte d'organiser des débats constructifs et de bonne foi avec les organisations syndicales au sujet des différentes propositions que fait notre gouvernement. Nous disposons d'une instance tripartite, le Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi, qui accueille ces débats. Au sein de cette enceinte, il y a peu de temps et pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons approuvé par consensus une importante augmentation du salaire minimum.

Nous pensons néanmoins qu'il faut absolument approfondir et insuffler une jeunesse nouvelle au dialogue social dans le droit fil du Pacte mondial pour l'emploi.

Nous voudrions pouvoir établir des solutions conjointes qui permettent d'affronter la crise mondiale et de tracer une voie claire vers l'objectif du travail décent.

Notre démocratie en a besoin et nous sommes persuadés que, dans l'exercice de leur autonomie et par l'intermédiaire de leurs mécanismes de démocratie interne, les organisations syndicales et les associations professionnelles pourront concrétiser ces objectifs.

L'inclusion sociale que nous proposons comporte également des mesures destinées aux enfants. Nous avons fait de la protection de l'enfance une priorité absolue de notre gouvernement. Nous avons ainsi élaboré une stratégie nationale pour la prévention et

l'éradication du travail des enfants, afin de respecter les engagements que nous avons pris en ratifiant les conventions fondamentales de l'OIT n° 138 et n° 182.

Par ailleurs, nous avons également créé un guichet unique pour la promotion de l'emploi dont l'objectif est d'intégrer tous les services gratuits de création d'emplois et d'amélioration de l'employabilité. Ces services sont réunis en un seul lieu afin d'atteindre de manière plus efficace les couches les plus vulnérables de la population, telles que les jeunes, les

personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées, dans toutes les régions du pays.

Je voudrais, enfin, réitérer notre soutien aux objectifs de l'OIT. Notre pays mise sur le développement durable et l'inclusion sociale, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Nous savons très bien que sans travail décent, nos aspirations et nos objectifs ne pourront jamais être réalisés.

(La séance est levée à 15 h 35.)

Treizième séance

Lundi 11 juin 2012, 16 h 10

Présidence de M. Atwoli

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original allemand: M. FOGLAR (travailleur, Autriche)

Au nom de la Confédération des syndicats autrichiens, je vous félicite pour votre nomination à la tête de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Juan Somavia, Directeur général sortant du Bureau international du Travail, qui a su prendre les rênes de cette Organisation pendant cette période difficile de crise.

Je souhaite également féliciter également M. Guy Ryder pour son élection au titre de Directeur général, et l'assurer qu'il peut compter pleinement sur notre soutien, dans le travail qu'il est appelé à accomplir au service du travail décent dans le monde entier.

Le chômage des jeunes a atteint un niveau alarmant, inacceptable d'un point de vue social. Selon le rapport du Bureau international du Travail, quatre chômeurs sur dix, en 2011, étaient des jeunes, hommes ou femmes. Dans 22 pays sur 48 pays industrialisés, un jeune sur quatre est sans emploi, et de plus en plus de jeunes sont contraints de travailler dans le secteur informel de l'économie, où ils occupent des emplois de piètre qualité mal rémunérés.

L'Autriche est à cet égard souvent citée en exemple; en effet, grâce à la coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux, et grâce à sa politique macroéconomique, elle a réussi à maintenir le chômage des jeunes à un niveau relativement bas. Le gouvernement, le monde des affaires et les syndicats ont mis en place un cadre favorable aux investissements qui a permis de freiner la progression du chômage des jeunes.

L'un des moyens les plus efficaces contre le chômage des jeunes consiste cependant à promouvoir la formation professionnelle jusqu'à l'âge de 18 ans. Pour pouvoir continuer à aller dans ce sens, la Confédération des syndicats que l'on investisse un milliard dans la formation professionnelle. Ces ressources doivent être utilisées pour assurer la formation des apprentis et améliorer la qualité de la formation.

Une chose est certaine: miser uniquement sur l'austérité budgétaire, comme le prévoit le pacte budgétaire de l'Union européenne, ne permettra pas de mettre fin à la crise. Nous avons besoin, en plus, d'un pacte pour la croissance, d'un pacte pour

l'emploi et d'un pacte social qui offrent de nouvelles perspectives aux jeunes Européens. Nous avons besoin, dans tous les pays, d'une politique économique axée résolument sur la croissance et en rupture avec la politique d'austérité mortifère. Nous avons besoin d'un cadre global équitable qui permette à tous les Etats un développement et une prospérité durables. Du fait de leur incidence sur le niveau de vie, sur la protection sociale et sur les conditions de travail, il est parfaitement légitime que les questions macroéconomiques soient inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation internationale du Travail, et il serait souhaitable qu'elles le restent.

Le rapport annuel sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés par Israël est, plus que jamais, extrêmement préoccupant. En effet, la colonisation israélienne remet de plus en plus en cause les bases mêmes de l'économie palestinienne. Les conditions de vie et de travail en Palestine, mais aussi celles des travailleurs migrants palestiniens en Israël, se détériorent de jour en jour. La mise en œuvre de la solution convenue par la communauté internationale, consistant à faire coexister deux Etats dans les frontières de 1967, semble de plus en plus improbable.

La Confédération des syndicats autrichiens confirme sa solidarité avec la Confédération syndicale palestinienne et poursuit son engagement en faveur d'une solution pacifique et durable du conflit israélo-palestinien, sur la base des décisions prises et des accords conclus par les syndicats aux niveaux international et européen.

Les travailleurs autrichiens sont particulièrement préoccupés de constater les violations répétées des droits fondamentaux de la personne et des droits au travail, notamment la liberté syndicale, le droit de négociation collective et le droit de grève. Au cours de l'année passée, en Colombie, 29 syndicalistes ont été assassinés. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, on peut difficilement parler d'une amélioration de la situation. Dans d'autres pays, comme le Guatemala ou le Swaziland, nos collègues sont exposés à une effroyable violence.

Les conventions ratifiées de l'Organisation internationale du Travail sont de plus en plus fréquemment violées dans les Etats Membres de l'Union européenne. On compte aujourd'hui sur les travailleurs, sur les retraités, sur les employés des services publics, sur les petites et moyennes entreprises pour payer la note du déficit budgétaire, de la crise de la dette – résultat de la crise des marchés financiers – et du gigantesque train de mesures adopté pour sau-

ver les banques. Une telle situation est parfaitement inacceptable.

L'Organisation internationale du Travail a des tâches très importantes à accomplir; elle doit notamment définir les principes et droits fondamentaux au travail, les mettre en œuvre dans des conventions contraignantes et surveiller leur application effective dans le monde entier, y compris l'Union européenne.

C'est avec la plus grande stupéfaction que nous avons appris que, pour la première fois depuis que la Conférence existe, les employeurs n'ont pas voulu examiner les violations de la liberté syndicale recensées par la commission d'experts qui présentent un lien avec le droit de grève. Les employeurs tentent ainsi de mettre à mal l'un des mécanismes les plus efficaces mis en place dans le système international en vue protéger les droits de l'homme. Cette manière de procéder des employeurs constitue une violation massive du consensus existant entre les partenaires tripartites de l'OIT.

Dans cette situation cruciale, nous voulons confirmer notre soutien à l'OIT et, en particulier, au système des normes et à la commission d'experts. Ce ne sont pas les appels lancés par les multinationales qui permettront de faire du travail une réalité concrète dans le monde entier, mais seulement des normes contraignantes, assorties d'un mécanisme de contrôle, établies sur la base de décisions tripartites. C'est pour cela que nous nous engageons, avec la plus grande détermination.

Original farsi: M. ALIBEIGI (travailleur, République islamique d'Iran)

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes félicitations à l'occasion de cette 101^{ème} session de la Conférence internationale du Travail.

La Conférence coïncide avec la nomination de M. Guy Ryder en tant que Directeur général de l'OIT. Le fait qu'il est ait désigné pour diriger notre Organisation signifie que le message des travailleurs a été entendu et compris par les gouvernements, ce qui est pour nous fondamental. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à M. Juan Somavia pour les services éminents qu'il a rendus à l'Organisation pendant toutes les années où il a été en fonction. Son travail inlassable et ses contributions majeures marqueront à jamais nos mémoires.

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés ici pour collaborer, veiller au bien-être futur des travailleurs et contrer les attaques destructrices de la crise mondiale.

Je constate cependant avec amertume que le concept d'un monde sans pauvreté et sans injustice a cédé la place à un mauvais canular où la mondialisation se traduit par la détérioration du niveau de vie des travailleurs et notamment de ceux du tiers-monde.

Je pense tout simplement que nous assistons pendant cette première décennie du troisième millénaire à l'échec des idées néolibérales. Nous ne sommes pas aujourd'hui victimes d'une crise cyclique mais confrontés aux conséquences irréversibles d'un système capitaliste hégémonique.

Hégémonie, chômage croissant, croissance de l'économie informelle, renforcement des stratégies militaristes, approfondissement de l'écart entre le Nord et le Sud, voilà ce qui caractérise la situation actuelle. Les gouvernements devraient tenir pleine-

ment compte de ces signaux d'alarme et agir en conséquence.

Nous ne pourrons sortir de la crise mondiale avec les remèdes que nous prescrivent le G20, la Banque mondiale et le FMI. La meilleure manière de relever les défis actuels serait de renforcer la confiance, de revivifier les identités nationales, de lancer des initiatives collectives pour reconstruire le tissu social, de distribuer les moyens de production et d'assurer aux pays en développement un accès équitable aux marchés.

L'emploi des jeunes est un thème central de la Conférence actuelle. Vous savez que ce qui est en jeu, c'est l'emploi de la génération future. L'insécurité de l'emploi ne cesse de croître et de plus en plus d'emplois sont détruits. Les emplois précaires, payés à la journée, l'absence de protection sociale et juridique, sont de plus en plus courants et témoignent de l'instabilité actuelle des marchés du travail et d'un irrespect total pour les critères de travail décent.

Il est regrettable de constater que les petites et moyennes entreprises perdent leur viabilité économique et font faillite alors que parallèlement les institutions financières et les spéculateurs accumulent les profits.

Le renforcement des systèmes d'emploi et de sécurité sociale et l'adoption de mécanismes efficaces passent sans aucun doute par la coopération trilatérale.

La communauté des travailleurs de la République islamique d'Iran et ses 10 millions de membres condamnent fermement les sanctions injustes et inhumaines prises à son encontre. Nous saurons grâce à notre unité, à notre solidarité et à nos idéaux humanistes faire face aux pressions hégémoniques de certaines puissances.

Ces trente-trois années pendant lesquelles notre pays a résisté tout en obtenant de nombreux succès sur le plan économique et scientifique prouvent notre détermination.

En conclusion, j'espère que la paix, la sérénité ainsi que la justice pourront s'étendre dans le monde entier et qu'un jour tous les êtres humains seront égaux en droit, quelles que soient leur race, leur couleur de peau et leur nationalité.

Original anglais: M. BYAMBASUREN (gouvernement, Mongolie)

Tout d'abord, au nom de ma délégation, je suis très honoré de présenter mes chaleureuses salutations au Président et à tous les délégués réunis à la 101^{ème} session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à réaffirmer l'engagement du gouvernement de la Mongolie à l'endroit des initiatives de l'OIT en ce qui concerne l'élaboration de recommandations et de conclusions sur l'emploi des jeunes, le socle de protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail, et l'application des normes du travail. Je tiens aussi à féliciter l'OIT et les délégués des Etats Membres qui ont travaillé avec tant de zèle à ces recommandations et à ces conclusions, qui devraient aider considérablement les Etats Membres à définir leurs priorités et leurs actions.

Le fait que plus de 75 millions de jeunes sont au chômage et que l'emploi informel demeure très élevé parmi les jeunes a des conséquences socioéconomiques négatives. Par conséquent, la création de politiques et de programmes visant à instaurer le

travail décent est une priorité pour les gouvernements et les partenaires sociaux.

La Mongolie entre dans une nouvelle phase de développement économique. Notre pays a surmonté les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les économies en transition, et se trouve maintenant dans une période de croissance économique rapide, avec un taux de croissance qui a atteint 17,6 pour cent en 2011, soit une augmentation de 6,3 pour cent par rapport à 2010. Nous sommes ainsi devenus l'un des pays les plus dynamiques de la région Asie-Pacifique. Cependant, cette croissance rapide de l'économie n'a pas encore de retombées suffisantes en matière d'emploi. En particulier, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans n'a pas diminué et reste deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Notre gouvernement, dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir l'emploi des jeunes, a déclaré 2011 l'Année de la promotion de l'emploi. Une série de mesures ont été prises, telles que la réforme de la législation sur la promotion de l'emploi, l'amélioration du système d'information sur le marché du travail et la mise en place de programmes spécifiques visant à impliquer davantage les jeunes dans l'enseignement professionnel, la formation et l'acquisition de compétences entrepreneuriales. Ces mesures ont permis de créer 73 200 emplois en 2011. En outre, le gouvernement, en consultation avec les partenaires sociaux, a établi une Stratégie nationale pour le travail décent qui reprend les principes du Pacte mondial pour l'emploi.

Notre gouvernement soutient l'engagement de l'OIT à adopter une recommandation sur le socle de protection sociale, visant à garantir la protection sociale par l'élimination et la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'échelle nationale.

L'année dernière, la Mongolie a réformé le cadre juridique de la prévoyance sociale et s'est employée à mettre en œuvre les politiques publiques relatives à la distribution équitable des ressources naturelles à tous les citoyens. Entre fin 2010 et fin 2011, Les mesures relatives à la protection sociale, à la promotion du bien-être et de l'emploi, et aux transferts en espèces ont donné de bons résultats. Le taux de pauvreté de la population a ainsi reculé de 9,4 points pour atteindre 29,8 pour cent et le taux de chômage a baissé de 2,2 points et était de 7,7 pour cent à la fin de 2011, par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement de la Mongolie et les partenaires sociaux font face à des difficultés majeures, à savoir l'amélioration des régimes d'assurance-santé, la réforme du système des retraites et l'extension de la sécurité sociale aux éleveurs et aux travailleurs du secteur informel. Pour atteindre ces objectifs, l'élaboration de la recommandation qui sera adoptée à la présente session vient à point nommé pour la Mongolie et d'autres Etats Membres.

La Mongolie a ratifié 16 conventions de l'OIT, dont les huit conventions fondamentales sur les principes et droits fondamentaux, ce qui nous permet de garantir l'application des normes internationales dans le cadre de la législation nationale. Actuellement, avec l'aide de l'OIT, nous procédons à une révision de notre législation du travail. A cet égard, je tiens à réaffirmer que le gouvernement de la Mongolie et les partenaires sociaux soutiennent les propositions visant à examiner et à actualiser les conventions et recommandations internationales du travail, pour parvenir à une meilleure cohérence

avec les conditions nationales qui prévalent dans les Etats Membres.

Nous entretenons une collaboration très fructueuse avec l'OIT sur les questions de travail, d'emploi, de protection sociale, et je tiens à souligner combien nous avons apprécié les efforts et le travail de M. Somavia, notamment ses remarquables contributions en faveur de l'introduction et de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans les Etats Membres.

Je tiens à féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que Directeur général du BIT. C'est un expert très compétent qui reprend le flambeau pour assurer l'application des normes internationales du travail dans les Etats Membres.

Original anglais: M. SHORTEN (ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, Australie)

Je suis très heureux d'assister à ma première Conférence internationale du Travail en tant que ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles d'Australie.

Au nom du gouvernement australien, nous remercions M. le Directeur général Juan Somavia pour sa conduite remarquable de cette Organisation et pour avoir partagé avec nous la passion envers la création et la promotion du travail décent. Nous félicitons aussi M. Guy Ryder pour son élection en tant que prochain Directeur général. Le gouvernement australien se réjouit de travailler avec lui pour que le BIT continue à jouer un rôle important au sein de la communauté internationale.

Nous souhaitons aussi saisir cette occasion pour reconnaître le travail important effectué par M. Vines, le Président du Conseil d'administration pour assurer des élections transparentes, rigoureuses et équitables.

Dans son discours à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail, M. Somavia avait présenté ses quatre objectifs stratégiques devenus par la suite l'Agenda pour le travail décent. Il disait que: «L'OIT doit être capable de proposer des politiques qui combinent et intègrent l'efficacité économique à l'efficacité sociale.» L'Agenda pour le travail décent, combinant les objectifs de l'emploi, les droits au travail, la protection sociale, et le dialogue social fournit un cadre robuste et holistique pour relever les défis du changement socioéconomique, du développement technologique et de la mondialisation.

Nous mettons fortement l'accent sur l'amélioration des résultats du travail décent aussi bien dans notre pays qu'à l'extérieur. En Australie nous voulons créer de la richesse nationale. Nous voulons aussi une répartition équitable du revenu et de la richesse nationale. La politique nationale de l'Australie peut parfois s'appuyer sur une hypothèse inexacte selon laquelle flexibilité et équité ne sont pas compatibles et que les deux s'excluent mutuellement.

Notre objectif est de faire en sorte qu'en Australie l'Agenda pour le travail décent se traduise pour les Australiens par de bons emplois aujourd'hui et à l'avenir. Un bon emploi signifie un emploi qui non seulement génère une rémunération équitable dans des conditions de sécurité, mais aussi que les personnes qui travaillent sont fortement engagées dans leur travail et qu'elles sont respectées pour ce qu'elles font. Un emploi est bon lorsque l'employeur fait des bénéfices et que l'entreprise est compétitive et crée de la valeur pour l'entreprise.

Mais c'est aussi un emploi dans lequel les dirigeants identifient, utilisent et favorisent la capacité productive de chaque individu sur le lieu de travail.

Il est important d'avoir une direction forte, un travail décent et de bons emplois non seulement pour que l'entreprise ait de bons résultats économiques, mais également pour assurer le bonheur personnel, l'accomplissement de chaque individu, la stabilité familiale et la sécurité de la communauté.

Notre gouvernement a récemment mis en œuvre son premier régime de congé parental payé. Nous avons aussi relevé, dans le cadre du régime de pensions de retraite, les cotisations à la charge des employeurs, en les faisant passer de 9 à 12 pour cent du salaire, de sorte que les Australiens qui ont travaillé dur toute leur vie puissent prendre leur retraite en toute dignité.

Mais ce n'est pas tout. En Australie, nous reconnaissons qu'une protection sociale solide doit être établie pour protéger ceux qui en ont besoin. Il y a une partie des travailleurs australiens qui ne profitent pas de manière égale des possibilités du marché du travail. Je pense aux travailleurs âgés, aux travailleurs d'origine autochtone, aux femmes et aux personnes handicapées. Je suis très fier de constater que l'Australie a mis en œuvre les premières étapes du régime national d'assurance-incapacité. Je suis aussi fier du fait que nous avons adopté des lois où les femmes qui travaillent dans des secteurs où elles sont prédominantes peuvent réclamer une rémunération de valeur égale. Nous encourageons aussi les pays de notre région dans la zone de l'Asie-Pacifique, à reconnaître les droits fondamentaux au travail et notamment le droit à la liberté syndicale. Nous avons demandé instamment à des pays tels que Fidji de garantir ce droit et de respecter leurs engagements au titre des conventions de l'OIT.

L'Australie est également fière de sa résilience économique pendant la crise économique mondiale. Nous sommes fiers de notre engagement pour un travail décent, chez nous, dans notre région et dans le monde. Plus important encore, nous sommes fiers de notre engagement auprès de l'OIT aujourd'hui et demain.

Original russe: M. SAFONOV (gouvernement, Fédération de Russie)

La situation sociale et économique mondiale actuelle se caractérise par une certaine instabilité et un manque de croissance économique durable. La Conférence internationale du Travail se doit de proposer des solutions aux défis mondiaux qui se posent aussi bien aux travailleurs qu'aux entreprises.

Le gouvernement de la Fédération de Russie apprécie grandement les activités du Bureau international du Travail, qui est un des acteurs majeurs au niveau international dans le domaine social et économique. La Fédération de Russie réagit rapidement aux transformations actuelles dans le domaine social et économique. Malgré les effets négatifs de la crise, nous pouvons dire que la situation socio-économique de notre pays est restée stable.

Nos priorités sont le développement dynamique, la modernisation de l'économie et de ses structures, la création d'emplois, l'assurance d'un salaire convenable et le travail décent.

Parmi les principaux objectifs fixés par le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, pour les six prochaines années, figure la création de 25 millions d'emplois modernes. Cette initiative qui sera mise en œuvre dans un contexte de moder-

nisation et d'amélioration de l'économie s'inscrit parfaitement dans la logique de l'Agenda proposé par M. Somavia pour la mise en place de conditions propices au travail décent, à savoir des emplois de qualité garantissant la sécurité des travailleurs, un salaire élevé, un emploi stable et, bien sûr, de bonnes relations avec l'employeur.

Les revenus réels de la population russe en 2011 ont progressé de près de 10 pour cent par rapport à 2010; le salaire nominal moyen a progressé de 13 pour cent en 2011 par rapport à 2010; le salaire réel a pour sa part, augmenté de plus de 4 pour cent. En 2012, nous continuons à mettre en œuvre des programmes régionaux visant à réduire les tensions sur le marché de l'emploi, marché auquel nous avons alloué 17 milliards de roubles du budget fédéral.

Nous donnons la priorité absolue au dialogue social. Cette année, nous avons fêté le 20^e anniversaire du partenariat que nous avons engagé entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. Ce mécanisme permet de régler les problèmes qui se posent dans le domaine social et économique par voie de négociations, en tenant compte des intérêts et des possibilités réelles des parties.

Les projets de loi portant sur les relations professionnelles et l'emploi ne sont soumis au gouvernement qu'après consultation de la Commission tripartite chargée des relations sociales et du travail, grâce à laquelle les parties parviennent généralement à un consensus. Les principaux indicateurs de l'activité des partenaires sociaux sont, entre autres, le nombre et la qualité des accords et des conventions collectives conclus, le niveau de couverture des travailleurs et le niveau des garanties sociales. Or, en Fédération de Russie, on compte 233 000 conventions collectives en vigueur et plus de 60 accords sectoriels fédéraux.

Le travail décent passe en grande partie par la sécurité et la santé au travail. Nous avons lancé un programme destiné à réformer notre système de gestion de la sécurité et de la santé au travail en vue d'améliorer les conditions de travail. Nos efforts commencent à porter leurs fruits puisque nous constatons que le nombre d'accidents du travail sur l'ensemble du pays est en constante diminution. De fait, en 2011, dans le cadre de ce programme, nous avons pris des mesures visant à améliorer notre système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, et à renforcer les sanctions à l'encontre des employeurs qui ne respectent pas les dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Notre objectif ultime est d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens conformément aux orientations actuelles du Bureau international du Travail. Le gouvernement s'efforce également de mettre en œuvre les normes internationales en matière de relations professionnelles, ce qui implique la ratification des conventions de l'OIT. C'est ainsi que, depuis 2010, la Fédération de Russie a ratifié sept de ces conventions.

En décembre 2012, sur l'initiative de M. Vladimir Poutine, nous prévoyons d'organiser une Conférence à laquelle la Fédération de Russie se propose d'examiner, dans le cadre d'un large dialogue, toutes les questions actuelles ayant trait au concept de travail décent.

Original anglais: M. VARELA (employeur, Philippines)

Au nom des employeurs des Philippines, permettez-moi de féliciter le Président ainsi que les Vice-

présidents, à l'occasion de leur élection à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que cette Conférence sera productive sous votre direction avisée.

J'aimerais également féliciter le Directeur général nouvellement élu, M. Guy Ryder, et l'assurer du soutien des employeurs philippins. Je félicite également le Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa présentation exhaustive du premier rapport sur les résultats de l'exécution du programme du BIT pour l'exercice 2010-11, établi au titre du cadre stratégique pour 2010-2015.

Malgré l'ampleur de ce programme, qui donne les résultats dans une perspective mondiale, régionale et nationale, le rapport est parvenu à les combiner pour les classer en 19 résultats positifs dans le contexte du travail décent. Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la base de l'évaluation des résultats du programme, des progrès significatifs ont été enregistrés par pays et par région, malgré le fait que 2010 et 2011 aient été des années difficiles pour le monde du travail en raison de la crise mondiale.

On peut lire dans le rapport qu'il y a également une meilleure acceptation au niveau national de la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques du travail décent par le biais de programmes. Il est donc très encourageant de relever que le rapport présenté par le Directeur général à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail fait état de cette large acceptation de la vision du travail décent et de la visibilité d'initiatives spécifiques.

On voit que l'écart entre l'idéal et la pratique se comble. La création d'un cadre politique et le renforcement se sont traduits par des avantages tangibles pour ceux qui sont dans le monde du travail. Néanmoins, comme l'a déclaré le Directeur général «à l'échelle du monde, les progrès accomplis sur la voie du travail décent pour les hommes et les femmes qui travaillent ont été bien trop lents, par rapport à ce qu'il est possible de faire».

Nous nous efforçons d'accélérer la cadence, mais la communauté mondiale est confrontée à des perturbations économiques de grande ampleur. S'agissant de l'impératif de croissance économique et de viabilité, on ne peut agir de manière isolée, sans tenir compte des exigences de justice sociale. Il est donc nécessaire de bien équilibrer notre action.

Dans le cas des Philippines l'incidence de la crise financière mondiale a été atténuée par les fondamentaux économiques qui ont été instaurés par ceux qui sont chargés de l'élaboration de la politique économique du pays. L'objectif principal est de parvenir à une croissance durable de l'économie, mais le progrès social reste une tâche prioritaire. Différents mécanismes ont été mis en place pour contribuer à atteindre une croissance économique durable et équitable.

Dans ce contexte, le principe du tripartisme fonctionne de manière efficace aux Philippines, comme en témoignent le paysage du dialogue social et le climat harmonieux dans les relations professionnelles.

Les questions salariales sont réglées à l'amiable et débattues de manière constructive. Elles sont réglées au sein de conseils régionaux tripartites et ne font pas l'objet d'interventions législatives unilatérales.

En tant que principale partie prenante dans les affaires nationales, la Confédération des employeurs des Philippines est engagée dans un dialogue annuel, dans les principaux secteurs de la société phi-

lippine, sur les préoccupations économiques et sociales communes. La Conférence nationale des employeurs est devenue un forum institutionnel qui permet de faire entendre la voix des employeurs et de comprendre les orientations politiques et les initiatives du gouvernement.

Des activités régulières sont menées pour promouvoir la santé et la sécurité au travail grâce à la collaboration d'organismes gouvernementaux et d'organisations d'employeurs et de travailleurs. Les pratiques exemplaires sont reproduites dans le plus grand nombre de lieux de travail possible, grâce à la reconnaissance d'antécédents exemplaires en ce qui concerne le respect des normes en matière de santé et de sécurité au travail.

Différents programmes d'enseignement technique et des activités d'acquisition de compétences ont été menés également sous la direction et le contrôle de différents prestataires institutionnels, par exemple les gouvernements, les écoles professionnelles, le secteur des entreprises et les ONG.

Le contenu des programmes et les méthodes sont imposés par les besoins de l'industrie, et comprennent une vaste palette de qualifications professionnelles. Etant donné que les petites entreprises ont un effet multiplicateur important dans la création d'emplois, le développement des entreprises occupe une place importante aux Philippines. C'est un domaine qui nous permet un certain optimisme dans la mesure où le secteur privé, qui comprend la Confédération des employeurs des Philippines et la Chambre de commerce et d'industrie des Philippines, ainsi que les ONG, s'emploie à faire des Philippines une nation d'entrepreneurs.

Pour conclure, j'aimerais vous assurer que le groupe des employeurs philippins se réjouit de travailler dans le cadre de la vision mondiale et stratégique de l'OIT.

Original espagnol: M. BLASCO (ministre de la Justice et du Travail, Paraguay)

Je voudrais, en premier lieu, féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail, et lui présenter tous nos vœux de succès.

Je félicite également le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour sa magnifique gestion de cette noble institution au cours des dernières années.

Nous voudrions mettre en exergue le rapport de cette année intitulé *Tendances mondiales de l'emploi 2012*, car il donne un panorama de la situation des chômeurs dans le monde et souligne qu'un grand nombre d'entre eux sont des jeunes. Ce diagnostic revêt une importance particulière pour mon pays, étant donné le poids des jeunes sur le marché du travail et la problématique de l'emploi. En effet, six chômeurs sur dix sont des jeunes et, si l'on ne considère que le segment des jeunes, trois sur cinq sont sans emploi ou sous-employés.

A cet égard, le gouvernement du Paraguay a conçu un espace tripartite de dialogue social où l'on aborde le problème du chômage des jeunes et où l'on élabore les politiques publiques en conséquence.

Il est important aussi de souligner que nous allons soumettre à l'examen du parlement national le texte de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, en vue de sa ratification. C'est un instrument qui aura sans aucun doute un grand impact, étant donné que plus de 9 pour cent des travailleurs de mon pays se consa-

crent au travail domestique, dont 95 pour cent de femmes – un groupe qui mérite une attention particulière.

Par ailleurs, dans le cadre du programme national pour un travail décent, nous avons récemment publié un opuscule qui contient le texte de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, en trois langues: castillan, nivaklé et guarani, les deux dernières langues étant les plus répandues dans le pays parmi les peuples indigènes. Cet instrument a été distribué aux personnes de référence de ces peuples ainsi qu'aux associations patronales, aux syndicats, aux universités, aux institutions publiques et à la société civile, de manière à encourager son application dans la pratique.

Nous avons également augmenté le nombre de personnes qui s'occupent du travail décent dans les différents secteurs d'activité afin de veiller à la bonne mise en œuvre des normes du travail.

Dans le cadre de la formation professionnelle, nos institutions principales, le Service national de promotion professionnelle et le Système national de formation professionnelle, sont en train de former des citoyens dans tout le pays, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, tels les peuples autochtones et les personnes handicapées, ceci avec des résultats spectaculaires pour ce qui est de développer leurs compétences et d'assurer leur insertion dans un travail décent.

Il y a trois ans, nous informions la plénière de la création d'une commission tripartite dénommée Commission des droits fondamentaux au travail et de la prévention du travail forcé. Aujourd'hui, j'ai la grande satisfaction de pouvoir vous dire qu'une sous-commission, composée de représentants des communautés locales, a été établie dans la région du Chaco; elle axe son travail sur la diffusion des droits des employeurs et des travailleurs, en renforçant la présence de notre bureau régional dans cette zone du pays.

Nous avons également créé la Direction de la sécurité sociale, qui articule les politiques publiques avec toutes les institutions qui assurent des prestations de retraite publiques et privées.

Au niveau de la réglementation, nous avons également avancé afin de garantir l'adoption de mesures préventives pour éviter ou minimiser les risques au travail et, dans ce sens, le Vice-ministre du Travail a réglementé la procédure à suivre pour dénoncer les cas de violence et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, avec les sanctions correspondantes.

Le gouvernement national étudie actuellement la proposition de création d'un ministère du Travail et l'unification des institutions de formation professionnelle – des initiatives qui permettront de renforcer les institutions du travail et la mise en œuvre de politiques de l'emploi englobant tous les aspects.

Dans le cadre du MERCOSUR, nous travaillons sur le Plan régional pour l'éradication du travail des enfants et sur le Plan de formation des inspecteurs du MERCOSUR, et l'année dernière nous avons, conjointement avec la République argentine, travaillé sur un projet de Plan pour faciliter la libre circulation des travailleurs dans le cadre du MERCOSUR. Nous remercions l'OIT pour la précieuse coopération qu'elle nous apporte dans ce domaine par le truchement de ses bureaux régional et sous-régional.

Enfin, je ne peux pas ne pas évoquer l'impasse qu'a connue la Commission de l'application des

normes. Il est nécessaire de négocier des procédures et des méthodes de travail claires et transparentes afin de sauvegarder les droits des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Le Paraguay est prêt à contribuer à ces négociations afin qu'à l'avenir on ne connaisse pas de telles impasses.

Original anglais: M. NICOLESCU (employeur, Roumanie)

En tant que représentant des employeurs roumains, je suis heureux d'adresser mes félicitations au Bureau pour l'organisation et notamment l'ordre du jour de la 101^e session. Nous estimons très utile l'accent placé sur la crise de l'emploi des jeunes. L'avenir de l'humanité dépend principalement de l'éducation, de l'emploi et de la performance de la jeune génération. Le moteur du développement économique et social dans cette transition vers une nouvelle économie basée sur le savoir, caractéristique de notre époque, c'est l'esprit d'innovation, l'instruction et l'ardeur des jeunes. Une approche pragmatique fondée sur cette vision des choses pourra et devra générer des solutions efficaces et durables pour les problèmes complexes des jeunes au niveau mondial.

Dans un environnement international compliqué, l'économie et la société roumaine font face à un bon nombre de problèmes difficiles, même si en 2011 notre PNB a augmenté de 2,5 pour cent, pour se situer à la cinquième place de l'Union européenne. En Roumanie, les partis politiques d'opposition sont récemment entrés au pouvoir et 2012 sera l'année des élections locales et législatives.

Dans ce contexte, l'annonce des confédérations des employeurs roumains, l'ACPR, oriente son action dans quatre grandes directions:

Tout d'abord relancer le développement économique; à cet égard l'ACPR a proposé au nouveau gouvernement une série de 15 mesures économiques à mettre en œuvre rapidement. Deuxièmement, augmenter l'apport de fonds européens, ressource financière la plus accessible pour la Roumanie, qui est une autre priorité de l'ACPR; nous avons proposé plusieurs améliorations d'ordre pratique à cet égard. Troisièmement, la préparation d'une nouvelle loi sur les PME consacrant les dix principes recommandés dans la loi européenne sur les PME. Là aussi, nous travaillons étroitement avec le nouveau gouvernement. Avoir une bonne loi pour les PME est essentiel pour la Roumanie car notre pays compte environ 600 000 PME et seulement 1 900 grandes entreprises. Les PME roumaines fournissent la majorité des emplois et des recettes du budget de l'Etat. Quatrièmement, améliorer l'accès des entreprises au crédit bancaire, talon d'Achille de l'économie roumaine. Il est très difficile d'obtenir un crédit et il coûte cher, parfois le double de la moyenne des intérêts et commissions perçues dans l'Union européenne.

Au cours de la semaine écoulée, la Roumanie a entamé la réforme de sa législation sur le dialogue social, les organisations d'employeurs et syndicales et les conflits du travail, c'est-à-dire la loi n° 62 de 2011. Il ne fait aucun doute que des améliorations sont nécessaires dans tous ces domaines, et l'ACPR soutient pleinement ce processus.

Malheureusement certaines des propositions faites jusqu'ici ne respectent pas certains principes du Bureau international du Travail et dispositions de la Constitution roumaine: la liberté d'association des entreprises, le respect de la propriété privée ainsi

que la non-ingérence des syndicats dans les organisations d'employeurs et vice-versa.

Nous espérons qu'enfin toutes les parties concernées, le gouvernement, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales changeront la législation dans le strict respect des principes de l'OIT, des recommandations de l'Union européenne et de la législation roumaine. La Roumanie a besoin d'une coopération intelligente et intensive entre les partenaires sociaux en vue de meilleurs résultats économiques et sociaux, qui contribuent au développement durable du pays.

L'ACPR a décidé de continuer à jouer son rôle essentiel dans le développement économique et social de la Roumanie, en insistant sur la mise en œuvre de toutes les résolutions et recommandations de l'OIT, y compris celles qui seront adoptées lors de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original espagnol: M. SANTALIA TORREZ (gouvernement, Etat plurinational de Bolivie)

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à cette assemblée, en représentation de l'Etat plurinational de Bolivie, en ma qualité de ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale. J'aimerais saluer le mandat de M. Juan Somavia, en tant que Directeur général du BIT, et me féliciter de l'élection de M. Guy Ryder, en tant que Directeur général du BIT. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

J'aimerais vous faire part des progrès accomplis par la Bolivie dans le domaine de la politique sociale. Ces progrès sont orientés vers la consolidation de la protection sociale, la création d'emplois décents et la promotion des droits sociaux et du travail, dans le contexte actuel de transformation et de révolution de la démocratie, qui prend ses racines dans la philosophie du «bien vivre» – à savoir, vivre en harmonie avec soi-même, avec les autres et avec la nature.

Depuis 2006, nous avons beaucoup progressé dans la protection de la stabilité du travail et avons consacré, dans la Constitution politique de l'Etat, le droit à une source de travail stable dans des conditions équitables et satisfaisantes, et interdit le licenciement non justifié ainsi que toute forme de harcèlement au travail. L'inamovibilité de l'emploi a également été reconnue au niveau constitutionnel, bénéficiant aux dirigeants syndicaux et pères et mères de famille.

L'octroi d'une allocation de chômage, qui était versée à un travailleur uniquement lorsqu'il était licencié ou lorsqu'il quittait volontairement son poste après cinq ans de travail continu, a été modifié de façon à ce que les travailleurs puissent bénéficier de ce droit à partir de quatre-vingt-dix jours de travail, qu'il s'agisse d'une démission ou d'un licenciement.

En matière de politique salariale, l'Etat a retrouvé sa capacité régulatrice, dont l'objectif est de mettre en œuvre et de garantir un salaire juste, équitable et satisfaisant aux travailleurs et travailleuses, ainsi que de veiller à son augmentation. Ainsi, le salaire minimum national a enregistré une augmentation de 127 pour cent entre 2006 et 2012, ce qui dépasse largement les hausses enregistrées pendant la période néolibérale, tel que cela figurait dans le rapport de l'OIT intitulé *Panorama du travail 2011* concernant l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le président Evo Morales Ayma, qui a longtemps exercé des activités syndicales, a entrepris un certain nombre de mesures visant à renforcer les organisations syndicales: il a été à l'origine de l'inscription dans la Constitution des droits à l'immunité syndicale, à la négociation collective et à la liberté syndicale, de la reconnaissance des principes syndicaux d'unité, de démocratie syndicale, de pluralisme politique, d'autosuffisance, de solidarité et d'internationalisme ainsi que de l'indépendance idéologique et du droit d'organisation, conformément aux conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT.

Afin de combattre le semi-esclavage du peuple guarani et d'éradiquer le travail forcé, l'Etat a créé un conseil national pour la lutte contre le travail forcé. Ce conseil a pour but de transformer les conditions de vie des familles guaranis du Chaco bolivien et d'encourager le développement social, économique et culturel ainsi que de faire entendre leurs revendications historiques au travers de leurs autorités.

En ce qui concerne la convention n^o 189 de l'OIT, l'Etat bolivien a pris un certain nombre de dispositions juridiques ayant une portée plus vaste que celles qui sont prévues dans cette convention. Cela dit, l'Etat plurinational de Bolivie a manifesté sa volonté de ratifier cette convention.

Pour ce qui est de la protection sociale, les principes d'universalité et d'intégrité de la sécurité sociale, définis conformément à la convention n^o 102, ont été consacrés par la Constitution, jetant ainsi les bases d'une politique de protection sociale destinée à des groupes vulnérables et prévoyant des mesures telles que la prime visant à éviter l'abandon scolaire (nommée «Juansito Pinto»), la prime visant à réduire la mortalité materno-infantile (nommée «Juana Asurgoy de Padilla»), l'allocation solidaire de vieillesse pour les plus âgés (nommée «allocation dignité») et l'allocation solidaire pour les personnes souffrant de graves handicaps physiques. Nous avons en outre consolidé les politiques de santé non contributives telles que l'assurance universelle pour les mères et les enfants ou l'assurance-maladie pour les personnes âgées, entre autres.

Entre 2006 et 2011, suite à la nationalisation des ressources naturelles, l'investissement public est passé de 500 millions de dollars à 3,2 milliards de dollars, entraînant une croissance du PIB de 4 à 5 pour cent en moyenne. Cet effort important s'est reflété dans la baisse notable du taux général de chômage urbain, qui est tombé de 8,15 pour cent à 5,03 pour cent. Bien que le taux de chômage soit l'un des plus faibles de la région, nous poursuivons la mise en œuvre de politiques propres à diminuer le nombre de jeunes chômeurs ayant entre 18 et 25 ans.

En ce qui concerne les politiques publiques d'emploi, le service plurinational d'emploi offre des services visant à relier la demande et l'offre de travail et à organiser la demande, en donnant la priorité aux jeunes et aux personnes handicapées.

Par ailleurs, le système national des compétences professionnelles, qui met en œuvre des politiques sociales en matière d'éducation, permet d'identifier et d'offrir des possibilités de formation professionnelle et technique. De même, la Bolivie mène des actions spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes, telles que le programme «Mon premier emploi décent», qui conjugue formation technique et insertion professionnelle.

Dans le domaine du dialogue social, les politiques publiques se construisent avec la participation et le contrôle de la société. Cela a notamment été l'objectif du sommet social, qui visait à approfondir le processus de transformation qui a eu lieu en Bolivie en janvier dernier. A l'occasion de ce sommet, nous avons défini des orientations politiques qui, en matière d'emploi, visent l'accomplissement de progrès de plus en plus profonds et pertinents en ce qui concerne le travail décent, la création d'emplois et la transformation du système de production.

Cette Conférence a lieu dans un contexte de forte crise économique et financière des pays développés qui doit nous amener à revoir le modèle économique capitaliste dominant. Il est urgent de replacer l'être humain et la nature au centre des politiques sociales et économiques dans l'intérêt des majorités, et non pas de l'élite financière internationale, comme c'est le cas actuellement. C'est pour cela que la société et l'Etat plurinational, sous l'égide du Président Evo Morales, reconnaissent ensemble que le «bien vivre», en tant que paradigme, doit orienter la conception de politiques publiques qui permettent le plein exercice des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels.

Original anglais: M^{me} BYER-SUCKOO (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Barbade)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant vous à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le Directeur général qui a été élu, M. Guy Ryder, et lui souhaiter plein succès au cours de son nouveau mandat. Je puis vous assurer que la Barbade continuera de soutenir l'Organisation internationale du Travail et de s'engager activement à ses côtés.

J'aimerais également remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour la façon dont il a dirigé cette Organisation au cours des treize dernières années. Animé par un souci de justice sociale, de paix et de respect des droits humains, il a contribué à façonner ce grand dessein qu'est le travail décent pour l'ensemble des hommes et des femmes dans le monde. C'est à lui que l'on doit des initiatives telles que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi, qui visent dans le cadre de l'Agenda du travail décent, à répondre au défi de la mondialisation au XXI^e siècle. Je tiens également à le féliciter d'avoir eu à cœur de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, notamment au sein de l'OIT.

La crise financière mondiale a conduit à la suppression de nombreux emplois, en particulier parmi les jeunes défavorisés. Le chômage des jeunes serait trois fois, voire cinq fois, plus élevé que le chômage des adultes. Dans ce contexte, je me félicite que l'OIT ait à nouveau inscrit l'emploi des jeunes à l'ordre du jour de la CIT, thème que la Conférence a abordé pour la dernière fois lors de sa session de 2005.

Les jeunes sont de plus en plus marginalisés. Découragés, c'est avec cynisme qu'ils envisagent l'avenir, et la lenteur de la reprise mondiale ne fait qu'aggraver cette situation. La période récente a été marquée par les événements suivants: augmentation du nombre de d'allocataires de l'aide sociale, recrudescence des bouleversements sociaux et nombre croissant de manifestations de la jeunesse. Il est

donc essentiel pour nous, aujourd'hui, d'établir le dialogue avec les jeunes.

Le Cabinet de la Barbade a approuvé une politique nationale axée sur la jeunesse qui fait du chômage des jeunes un domaine central de préoccupation. Cette politique a été mise au point après des consultations approfondies avec les jeunes en général et des organisations les représentant. Nous sommes convaincus que notre politique nationale en faveur de la jeunesse et nos stratégies répondront aux préoccupations des jeunes générations.

J'aimerais également aborder la question du socle de protection sociale. La Barbade s'est dotée d'un programme bien conçu ayant pour objectif de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'encourager le développement des ressources humaines et de renforcer la participation au marché du travail, l'employabilité et la productivité. Les mesures de protection sociale prises par la Barbade sont notamment les suivantes: logement sociaux; gratuité des soins de santé et de l'éducation; aide alimentaire, allocations logement et revenu de subsistance; revenu de remplacement pour les personnes malades, en congé maternité, les personnes handicapées et les chômeurs.

Récemment, nous avons allongé la durée de la couverture chômage, la faisant passer de vingt-six semaines à quarante. Nous avons également relevé de 25 pour cent le salaire minimum des employés de commerce qui figurent parmi les travailleurs les plus vulnérables. Il ne s'agit pas d'une aumône, mais plutôt d'un investissement qui a pour but d'amortir les effets de la crise et d'offrir à ces travailleurs de meilleures perspectives d'avenir.

Une étude utile sur l'évaluation des conditions de vie à la Barbade en 2010, qui comprenait une évaluation macroéconomique, une enquête sur les conditions de vie, une évaluation institutionnelle et une évaluation de la pauvreté, a été réalisée en 2010.

Alors que la Barbade s'est hissée au rang de pays au développement humain très élevé et qu'elle a déjà réalisé plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, l'étude indique qu'il existe un lien très étroit entre emploi et pauvreté. Les plus pauvres sont en effet les personnes les moins susceptibles d'être employées et les employés pauvres sont les salariés qui ont le moins de chance de trouver un emploi à plein temps.

La Barbade se propose donc de mettre en place une stratégie nationale de croissance et de lutte contre la pauvreté et d'élaborer un cadre social national. Notre approche doit mettre à profit les synergies entre les mesures de protection sociale et d'autres priorités nationales de développement.

Le Programme national de promotion du travail décent de la Barbade met l'accent sur cette cohérence des politiques ainsi que sur la collaboration entre les organismes sociaux et économiques. Les politiques de développement économique et social doivent être considérées comme complémentaires.

Enfin, nous nous attachons à prévenir les atteintes à la législation et aux droits fondamentaux au travail ainsi que l'exploitation des travailleurs, phénomènes qui ont tendance à prendre de l'importance en période de crise. Le mois dernier, j'ai présenté au Parlement un projet de loi sur les droits à l'emploi. Ce projet qui a été adopté garantit une protection contre les licenciements injustes. Le gouvernement de la Barbade continuera de mettre en œuvre des politiques conformes aux principes et droits fonda-

mentaux au travail et à fournir à tous protection sociale et travail décent.

Original anglais: M. MAJOR (gouvernement, Hongrie)

Le gouvernement de la Hongrie voudrait saisir cette occasion pour féliciter et remercier Monsieur le Directeur général, Juan Somavia, pour l'excellent travail qu'il a réalisé pour l'OIT. Nous nous félicitons des résultats, à l'échelle mondiale et nationale, qui ont été ceux de l'OIT au cours des treize dernières années, pendant lesquelles M. Somavia a été à la tête de cette Organisation. Ses convictions et son engagement soutenu à l'égard de l'OIT ont permis de mieux faire connaître cette institution et de mettre les questions de l'emploi, du travail et les questions sociales au centre des activités mondiales. Nous souhaitons plein succès à M. Somavia.

La 101^e session de la Conférence se tient à un moment critique, où l'économie mondiale, qui commençait tout juste à se rétablir après la crise mondiale, connaît un nouveau ralentissement. Lors de la Conférence de l'année dernière, le gouvernement de la Hongrie a souligné que la crise ne serait pas derrière nous jusqu'à ce que l'emploi ait repris une croissance dynamique. La hausse du taux de chômage et l'amélioration de l'employabilité continuent d'être des points essentiels à l'ordre du jour auxquels nous devons faire face.

A cet égard, la situation du marché du travail pour les jeunes mérite toute notre attention. Les jeunes sont notre avenir et nous devons les intégrer pleinement à nos sociétés. Pour trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les jeunes et améliorer leur intégration au marché de l'emploi et leur employabilité, nous devons coordonner différents domaines politiques et avons besoin de mesures globales, qui aient des effets tant sur l'offre que sur la demande en matière d'emploi.

Nous pensons que la discussion sur la crise de l'emploi des jeunes a été ouverte à un moment opportun en cette Conférence. L'appel à l'action auquel devra souscrire la Conférence montre que nous avons besoin de prendre des mesures ciblées et urgentes sur les plans national, régional et mondial, pour éviter qu'une génération ne soit perdue.

Le gouvernement de la Hongrie s'engage pleinement en faveur des objectifs fondamentaux et de la mission de l'OIT. Nous estimons que les valeurs et la politique de l'OIT, fondés sur la notion de tripartisme, sont capables de changer les choses. En même temps, nous pensons que, sur la base de ces valeurs et principes fondamentaux, l'OIT doit continuer d'avancer et que certains changements lui permettraient de mieux s'adapter aux nouveaux défis que pose un monde en évolution constante et aux besoins de ses habitants.

Pour nous, l'OIT représente une source importante de connaissances relatives au monde du travail et un instrument unique qui met le tripartisme et le consensus politique au centre de ses activités. Nous pensons qu'il est nécessaire de rallonger la liste des capacités de l'OIT et que l'efficacité et l'action de l'Organisation doivent être renforcées, notamment par l'élaboration de mesures ciblées et de solutions sur mesure pour ses mandats.

Les normes internationales du travail sont au cœur des activités de cette Organisation. Elles doivent être respectées et doivent également être adaptées selon les besoins ainsi qu'appliquées de manière efficace partout dans le monde.

La quête constante d'un accord tripartite est, à cet égard, d'une importance cruciale. Aujourd'hui, l'OIT joue un rôle essentiel dans la coordination des politiques de développement économique et social en promouvant une transformation du monde globalisé où l'homme serait au centre d'une croissance durable.

Le gouvernement de la Hongrie accorde une importance particulière aux politiques économique, sociale et d'emploi, dans le but qu'elles se renforcent mutuellement. Notre objectif principal est de reconstruire le monde du travail dans un cadre de bienveillance, de respect et de coopération pacifique. Nous pensons que les possibilités générées par la coopération internationale pourraient aller dans le sens de nos objectifs.

Pour conclure, je voudrais m'adresser au Directeur général élu. Notre gouvernement félicite M. Ryder de son élection. Nous croyons en son dévouement à l'égard de l'OIT. Nous sommes également convaincus de son engagement à faire face aux nombreux défis qui se posent à l'Organisation et souhaitons l'assurer que le gouvernement de la Hongrie est déterminé à l'appuyer dans ses efforts pour relever tous ces défis avec succès.

Original arabe: M. HUMAIDAN (ministre du Travail, Bahreïn)

Je suis honoré, au nom du gouvernement du Royaume de Bahreïn, de vous exprimer, du haut de cette tribune, toute l'estime de notre Royaume pour le rôle important que joue l'Organisation internationale du Travail et de vous transmettre les salutations de Sa Majesté le Roi et de son gouvernement ainsi que la considération qu'il porte à l'OIT et à l'appui et l'assistance technique que cette Organisation fournit au Royaume de Bahreïn pour préserver les acquis réalisés par les travailleurs au cours de la dernière étape.

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous dire que le Royaume de Bahreïn, avec ses trois composantes tripartites, est plus optimiste et plus confiant que jamais dans le fait que les effets des événements de l'an dernier se sont réduits au minimum et que notre pays est sur le point de clore le dossier des personnes licenciées à la suite de ces événements et a pris des mesures importantes pour aller de l'avant et coopérer avec nos partenaires sociaux afin de promouvoir la confiance et la collaboration sincère pour réaliser nos objectifs communs. La célébration du 1^{er} mai dernier représente à cet égard, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi, une étape importante qui reflète le degré d'entente et le désir d'assurer un avenir plus radieux.

Je voudrais à cette occasion rendre hommage au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour ses efforts et les initiatives importantes qu'il a lancées, et pour son rôle dans la promotion de la mission et la réalisation des objectifs de l'Organisation en vue de fournir un appui aux partenaires tripartites. Il a pu au cours de son mandat orienter l'Organisation pour qu'elle marque de son empreinte tous les domaines qui touchent le travail et les travailleurs.

Je voudrais à cette occasion féliciter M. Guy Ryder pour son élection en tant que nouveau Directeur général et je suis convaincu que sa grande expérience donnera à l'Organisation un nouvel élan pour permettre aux partenaires tripartites de bénéficier de nouveaux acquis.

Le royaume de Bahreïn a connu ces derniers temps des développements positifs importants en

vue de soutenir l'activité syndicale. Nous citerons en particulier à ce propos la rencontre en mars dernier de Sa Majesté le Roi avec les dirigeants de la Fédération générale des syndicats de Bahreïn au cours de laquelle il a rendu hommage aux efforts de la Fédération dans le processus de développement et de production et a affirmé la poursuite et la promotion des réalisations du Royaume de Bahreïn en matière de conformité aux conventions internationales du travail notamment dans le domaine de la promotion du travail syndical et de l'encouragement du dialogue tripartite entre les partenaires.

Notre expérience au Bahreïn a montré que la collaboration tripartite est une base importante pour traiter et surmonter tout effet négatif ou condition difficile que traverse le pays. Nous sommes déterminés, en tant que partenaires tripartites à rechercher encore davantage de solidarité et de collaboration pour promouvoir la confiance entre nous, améliorer notre cohésion et rassembler nos efforts pour promouvoir les réalisations positives et résoudre les aspects négatifs pour le bien de notre patrie.

Parmi les résultats les plus remarquables que nous avons réalisés avec l'appui de la direction du pays, figure la réintégration dans leur travail et le suivi à ce sujet de la plupart des personnes licenciées à la suite des derniers événements et le règlement des problèmes et des difficultés en suspens, avec un sens élevé des responsabilités, en accord avec les instructions du Conseil d'administration du BIT qui a, au cours de sa dernière réunion, exprimé son appréciation pour les résultats positifs réalisés dans ce domaine. Il est important de noter à cet égard le rôle important de l'Organisation pour faire aboutir les pourparlers tripartites et réaliser le progrès dans le dossier des personnes licenciées. Nous voudrions que l'activité syndicale reprenne son rôle vital et dépasse les obstacles rencontrés afin qu'elle assume son rôle national positif souhaité. On peut citer parmi les réalisations les plus importantes dans ce domaine la réintégration dans leur travail de tous les syndicalistes licenciés en les autorisant à exercer leurs activités syndicales librement et de manière indépendante.

Je voudrais affirmer devant la Conférence que mon pays le Bahreïn a toujours observé, et continuera à le faire, les normes internationales du travail. Nous poursuivrons la promotion de nos initiatives qui ont fait l'objet de l'appréciation de l'OIT et d'autres organisations spécialisées.

Je voudrais à la fin de mon intervention exprimer la dénonciation par le Royaume de Bahreïn des pratiques abusives, discriminatoires et des privations dont souffrent les travailleurs et le peuple de Palestine et les territoires arabes occupés de la part des forces d'occupation. Je communique le soutien de mon pays pour le droit du peuple palestinien à un Etat libre et indépendant reconnu par la communauté internationale.

Original anglais: M. ISKANDAR (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Indonésie)

Je tiens tout d'abord à féliciter M. Albuquerque de Castro, Vice-président de la République dominicaine, pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je tiens aussi à féliciter M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du BIT, et à faire part de notre sincère gratitude à M. Juan Somavia, pour le remarquable travail accompli au service de l'OIT depuis 1999.

L'Indonésie salue le travail normatif qui a débouché sur l'élaboration de la recommandation sur le socle de protection sociale. Une telle initiative est particulièrement opportune dans le contexte du processus de reprise engagé pour sortir de la récession économique mondiale. Nous devons nous attacher en priorité à élaborer des stratégies parfaitement fiables, à coordonner au mieux les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale, et à instaurer pour la population une reprise et une croissance qui puissent bénéficier à tous. La protection sociale est aujourd'hui la grande priorité nationale de l'Indonésie. D'ici à 2014, notre gouvernement aura institué en matière de protection juridique deux cadres juridiques appelés à régir la mise en œuvre de la sécurité sociale dans les domaines de la santé et de l'emploi. Notre gouvernement continue par ailleurs d'apporter un soutien aux groupes les plus vulnérables, tant dans le secteur formel que dans l'économie informelle, tant dans les zones urbaines que dans les régions rurales, afin de les aider à s'engager dans des activités génératrices de revenus, à se former et à accroître leur productivité.

Les pouvoirs publics ont mis en place divers dispositifs en faveur des travailleurs à faible revenu – baisses d'impôts, aides au logement, accès à coût réduit aux moyens de transport et aux établissements de soins. Nous incitons également les entreprises à mettre en œuvre des programmes de responsabilisation sociale et à renforcer leurs liens avec les collectivités locales.

Le Président de la République indonésienne a insisté l'an dernier, lors de la 100^e session de la CIT, sur la nécessité pour les pays d'investir dans des secteurs aptes à créer des emplois pour les jeunes et de mettre en place une coalition mondiale pour lutter contre le chômage des jeunes.

L'Indonésie souscrit à cet égard aux conclusions adoptées par la commission au terme de la discussion générale sur la crise de l'emploi des jeunes. Notre gouvernement est convaincu que les emplois et les jeunes sont le moteur du développement et les garants de la prospérité nationale. Nous espérons donc que l'OIT pourra proposer une assistance technique dans ce domaine.

Malgré la diminution sensible du taux de chômage au cours des dernières années, certaines difficultés subsistent. Nous mettons actuellement en œuvre des stratégies visant à faire reculer le chômage encore davantage et à mettre en place des conditions de travail décentes dans le secteur informel. Nous mettons délibérément l'accent sur la formation des jeunes qui vivent dans les zones rurales ou dans des endroits où l'accès au marché du travail organisé est difficile.

L'Indonésie a engagé un processus de décentralisation qui élargit la sphère de compétence des autorités locales en matière administrative; le renforcement des capacités tripartites des mandants, au niveau régional, est de ce fait devenu l'une de nos grandes priorités. L'assistance technique du BIT serait à cet égard des plus précieuses.

L'Indonésie est l'un des premiers pays de la région Asie et Pacifique à avoir ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, lesquelles ont été pleinement intégrées dans notre droit du travail et dans la législation sur les syndicats. Nous venons en outre de ratifier la convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Dans ce contexte, nous invitons l'OIT à se pencher davantage sur le sort tragique des tra-

vailleurs migrants, car il s'agit là d'une question qui relève à l'évidence de son mandat.

L'Indonésie se félicite des progrès accomplis au Myanmar et de la détermination des autorités à poursuivre la réforme démocratique, ainsi qu'à promouvoir et protéger les droits des travailleurs. L'OIT et ses Membres devraient signifier qu'ils prennent acte de cette évolution positive en faisant eux aussi un geste encourageant.

L'OIT devrait en outre œuvrer à l'amélioration des conditions de travail dans les territoires arabes occupés. Nous espérons que l'avenir sera plus souriant, et nous savons que l'OIT aura un rôle important à jouer, étant donné les difficultés persistantes sur le marché mondial.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade)

J'aimerais tout d'abord féliciter les intervenants dans cette discussion depuis dix jours. J'aimerais féliciter tout particulièrement le ministre du Travail de mon pays qui a prononcé un excellent discours pour le continent de la Barbade.

Comme dans le passé, je ne vais pas seulement exprimer les sentiments de mon continent, la Barbade, mais aussi ceux de mes camarades travailleurs des Caraïbes, et également du monde du travail d'une manière générale, là où la lutte continue pour apporter une certaine dignité au travail.

Toute allocution venant des rangs des représentants des travailleurs pendant cette conférence portera nécessairement sur le sujet de la dignité au travail et du respect pour les travailleurs.

Je suis conscient, et nous le sommes tous – ou nous devrions l'être – que d'aucuns, et peut-être dans nos rangs chercheront à nous convaincre que tout ce qui compte, c'est le travail, quel qu'il soit. Or il disent que nous ne pouvons pas, que nous ne devons pas, nous perdre dans ce qu'ils considèrent comme des considérations annexes et secondaires. Nous, les représentants des travailleurs, nous n'appuyons pas ces vues.

Ce que les travailleurs des Caraïbes souhaitent dire très clairement, c'est que la 101^e session de la Conférence internationale du Travail marque un tournant pour le mouvement des travailleurs, pour nous aux Caraïbes mais aussi pour les travailleuses et travailleurs un peu partout dans le monde, et pour ceux qui veulent entrer maintenant dans le monde du travail ou qui s'y préparent.

C'est un tournant, parce que l'on comprendra que l'OIT s'est battue et a obtenu des résultats, et que ses objectifs n'étaient ni extravagants ni romantiques mais visionnaires, pratiques et réalisables. Les objectifs stratégiques que l'Organisation s'est fixés n'ont pas seulement satisfait les délégués à la Conférence ici à Genève, mais sont devenus aussi un mantra pour les exploités, les laissés pour compte, les exclus, pour ceux qui se sentent marginalisés ou qui sont victimes de discrimination, ou qui ne bénéficient pas de l'égalité des chances.

Ce que j'appellerai l'ère Somavia m'a amené, moi et beaucoup d'autres comme moi, à voir comment l'OIT a été reconnue peu à peu comme une organisation à part entière et non pas comme une assemblée de gens âgés et grincheux, car c'était l'idée que l'on s'en faisait dans les centres industriels qui se développaient rapidement dans le monde il y a un siècle.

Les gens ont commencé à associer peu à peu l'OIT à leur ville, à leur lieu de travail, plutôt qu'à une ville d'un pays lointain, qui évoquait davantage

autrefois les romans d'espionnage pendant la guerre froide, ou était mieux connu pour ses comptes numérotés, que le fait qu'il était le creuset de l'humanisation du travail. Et ils se sont peu à peu rendu compte que l'OIT faisait réellement partie de leur vie professionnelle ou pouvait en faire partie.

M. Somavia a donc ceci à son actif. Il a mis sur pied une nouvelle équipe qui a agi habilement et globalement, et qui a su faire passer l'OIT d'une situation dans laquelle la poussière s'accumulait sur les étagères de l'histoire à une organisation qui a su, avec panache et pertinence, faire sentir sa présence dans toutes les instances de décision importantes partout dans le monde.

Au nom des Caraïbes et des nombreux pays en développement, je souhaite souligner que cette période a été particulièrement revigorante. Aujourd'hui, le mandat de l'OIT est reconnu et, mon message à la Conférence, c'est qu'il n'y a rien aujourd'hui, dans le monde du travail, qui devrait amener quiconque à revoir les valeurs de l'OIT ou le système qu'elle applique pour évaluer ces valeurs.

Des tensions, des pressions apparaîtront de temps en temps qui, inévitablement, mettront à l'épreuve la solidité de nos structures. Je suis fermement convaincu que nous avons des fondations solides et les moyens de résister à ces tensions.

Nous saluons la période de succès que l'OIT a connue. Nous sommes reconnaissants de l'importance qui est donnée à l'Organisation, grâce au Directeur général et au Conseil d'administration. Nous sommes convaincus que la nouvelle direction sera engagée tout autant en faveur de la cause de notre Organisation.

L'Organisation doit rassembler ses forces pour que nous puissions prouver que, ensemble, nous pouvons être plus que des conquérants. gouvernements, employeurs, travailleurs et bien sûr le Bureau, doivent agir ensemble pour une transition réussie et sans heurts.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

J'aimerais féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection au poste de Directeur général du BIT. Je suis persuadé que M. Ryder, avec ses connaissances, continuera d'enrichir le bon travail déjà effectué par l'OIT. J'aimerais également féliciter M. Somavia pour tout ce qu'il a réussi à réaliser pendant ces années comme Directeur général du BIT.

Depuis 2008, le monde est pris au piège d'une crise économique qui a engendré beaucoup de déséquilibres et d'inégalités entre nombre de pays. Il s'avère clair que cette situation demeurera une préoccupation très sérieuse dans les années à venir. Très souvent nous entendons que la mondialisation est plus ou moins associée à l'économie et que c'est l'économie de libre marché qui prévaut dans le monde aujourd'hui.

Cependant, la plus grande incidence de ce système économique mondial se fait ressentir sur les travailleurs qui en subissent les pires conséquences avec peu, voire aucun espoir de récolter les avantages d'un tel système économique.

Ce qui est surprenant c'est que la mondialisation économique a produit des richesses et des ressources sans précédent mais a dans le même temps créé de larges disparités en matière de revenus, entre les pays et au sein même des pays. Cela affai-

blit également les droits des travailleurs et leurs conditions de travail.

L'instabilité économique qui secoue l'Europe et les inégalités sociales croissantes à l'échelle planétaire sont encore une preuve du fait que la mondialisation et le libre marché ne sont plus à même de générer la prospérité. Au lieu de la stabilité économique et de la croissance, nous assistons à une augmentation des emplois précaires et un manque de respect total des droits des travailleurs et leurs conditions de travail.

Il semble que le fait de grignoter peu à peu les droits des travailleurs est le seul médicament imaginable pour soigner les maux du monde économique.

En tant que syndicalistes, nous sommes fermement convaincus qu'il y a d'autres options.

Nous pensons qu'il y a des solutions à la crise économique actuelle. Nous croyons que les solutions résident non pas dans les mesures d'austérité mais dans la croissance fondée sur l'investissement et dans des politiques actives en matière de travail qui respectent les principes fondamentaux et les droits au travail.

Mon pays, Malte, a dans une certaine mesure survécu à la crise économique internationale. Il a réussi à le faire essentiellement grâce à un système bancaire et financier sain. Cependant, bien que mon pays s'en soit relativement bien sorti de la crise, il a quand même essuyé certaines pertes.

Malheureusement, et malgré tous les efforts déployés, Malte connaît une augmentation sensible de l'emploi précaire, surtout dans le secteur des services, et une négligence totale des droits des travailleurs, au point que les conditions du travail sont en deçà des dispositions prévues par notre Code du travail. En conséquence, la pauvreté se répand rapidement et atteint même les classes moyennes.

D'après les dernières statistiques officielles, 21,2 pour cent des familles maltaises sont dans l'incapacité de faire face à leurs dépenses quotidiennes pour vivre décemment et ce en partie à cause de l'emploi précaire et des lourdes charges sociales qui pèsent sur la population depuis quelques années; de sorte que nous voyons apparaître une nouvelle classe sociale: celle des travailleurs pauvres.

Qui plus est, l'enquête sur la main-d'œuvre pour le dernier trimestre 2011, publiée par l'Office national maltais des statistiques, montre que le plus grand pourcentage de chômeurs – 34,4 pour cent – est enregistré dans la catégorie d'âge de 15 à 24 ans, par rapport au pourcentage de 32,3 pour cent enregistré à la même période en 2010. Ces mêmes statistiques révèlent que près de la moitié des personnes au chômage recherchent un emploi depuis douze mois ou plus.

L'actuel gouvernement maltais semble plus qu'heureux de se vanter des nouveaux emplois créés dans l'industrie. Alors que les chiffres officiels semblent positifs, avec un taux de chômage inférieur à 7 pour cent, l'Union générale des travailleurs, plutôt que de se réjouir de la quantité des nouveaux emplois créés, se préoccupe davantage de la qualité et du type d'emplois qui sont créés et proposés.

Enfin, notre syndicat s'engage à continuer de travailler avec acharnement pour lutter, dans la mesure du possible, contre l'emploi et les conditions de travail précaires ainsi que les salaires insuffisants. Il n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que les principes et les droits fondamentaux au travail des

travailleurs maltais dans leur ensemble soient pleinement respectés et protégés.

Original anglais: M^{me} WILKINSON (ministre du Travail, Nouvelle-Zélande)

Tena koutou, tena koutou katoa – Bonjour à vous tous.

Je suis heureuse d'être ici présente pour exprimer ma reconnaissance à M. Juan Somavia, pour la contribution qu'il a apportée à l'OIT et pour féliciter et souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, qui dirigera notre Organisation pendant ces prochaines années.

Cette Conférence vit un moment important. Les questions dont nous discutons – les normes du travail, l'emploi des jeunes et la protection sociale – montrent combien il est difficile d'atteindre notre objectif de travail décent dans la conjoncture économique actuelle.

L'emploi est au cœur du travail décent. Il s'agit d'une question essentielle pour les travailleurs mais également pour les entrepreneurs qui, souvent, risquent tout ce qu'ils possèdent pour créer des entreprises qui génèrent ces emplois.

Pour qu'ils réussissent dans cette période d'incertitude économique, nous devons leur donner confiance et faire en sorte qu'ils soient en mesure de générer la croissance dont dépendent étroitement nos systèmes de protection sociale et de protection du travail.

En Nouvelle-Zélande, nous avons non seulement été frappés par la récession de 2008 et la crise mondiale financière, mais également par des catastrophes naturelles. Je veux parler des tremblements de terre de 2010 et 2011 qui ont touché la région de Canterbury, d'où je viens, ainsi que Christchurch, la deuxième grande ville du pays.

Pour relancer notre économie, nous avons essayé de surmonter ces difficultés en procédant à des ajustements prudents et mesurés de notre système de relations du travail, l'objectif étant de redonner aux entreprises la confiance nécessaire pour croître et embaucher tout en protégeant les droits des salariés.

Nous avons par exemple instauré une période d'essai de 90 jours pour les nouveaux employés des petites entreprises. Cette seule mesure a permis de créer près de 13 000 nouveaux emplois et elle a été depuis étendue à l'ensemble des employeurs.

En outre, nous avons constamment augmenté le salaire minimum des adultes qui est désormais de 13,50 dollars néo-zélandais de l'heure. Selon les dernières statistiques, les salaires minimums de Nouvelle-Zélande comparés au salaire moyen sont les plus élevés de l'OCDE.

Nous avons également institué un salaire de première embauche pour permettre à certains de nos travailleurs les plus jeunes et les moins expérimentés d'acquérir de l'expérience et de mettre le pied à l'étrier. Comme la période de 90 jours, cette mesure aidera les employeurs à donner leur chance à des personnes qu'ils n'auraient dans, d'autres circonstances, pas embauchées. Ce salaire de première embauche est simple à comprendre et à gérer et s'appliquera pendant les six premiers mois d'emploi d'un nouveau salarié.

Nous avons également apporté un certain nombre d'améliorations afin d'accroître la souplesse et l'efficacité du processus de négociation collective. Il s'agit notamment d'éviter les négociations interminables et coûteuses susceptibles de ne déboucher

sur aucun accord tout en maintenant l'obligation pour les partenaires de négocier de bonne foi.

Parallèlement, les critères des accords d'emploi ont été renforcés et les inspecteurs du travail disposent maintenant de davantage d'outils pour veiller à ce que les intérêts respectifs des salariés et des employeurs soient strictement respectés. Des changements ont également été introduits pour rationaliser et améliorer le système de résolution des différends du travail.

Avoir un travail décent signifie également bénéficier de lieux de travail sûrs. Pour cela, nous allons investir 37 millions de dollars néo-zélandais au cours des quatre prochaines années pour promouvoir la culture de la sécurité et de la santé au travail dans tout le pays.

Nous avons également pris des mesures décisives pour lutter contre les mauvaises méthodes de travail et traiter la question des conditions de travail sur les navires d'affrètement étrangers qui pêchent dans nos eaux territoriales.

Une enquête ministérielle a révélé que de graves problèmes se posaient au niveau du traitement réservé aux équipages de ces navires. Nous avons donc décidé qu'à l'avenir tous ces navires devaient battre pavillon néo-zélandais afin que nous puissions nous assurer qu'ils respectent pleinement la législation nationale relative aux relations du travail et la sécurité et la santé au travail.

Toutes ces initiatives ont été prises dans un contexte économique difficile, mais nous n'avons pas procédé ces changements pour le seul plaisir d'en faire.

Nous avons tenté de parvenir à un meilleur équilibre entre les intérêts des employeurs en leur permettant de créer et de maintenir des emplois et ceux des salariés en leur garantissant un traitement équitable et la protection de leurs droits.

En fait, deux conditions sont nécessaires pour réaliser le travail décent. La première est qu'il y ait tout d'abord des emplois; la seconde est que soient mises en place des solutions souples et pragmatiques qui permettent aux employeurs, aux entreprises et aux salariés de se concentrer sur ce qu'ils savent faire de mieux.

Nous sommes certains que l'OIT adoptera une approche aussi réaliste et pragmatique et s'attachera à promouvoir des mesures favorisant la croissance des entreprises, la création d'emplois et l'environnement qui ouvriront la voie au travail décent.

Original anglais: M. MECINA (gouvernement, Pologne)

La crise économique en cours en Europe et de par le monde, le chômage persistant, la pauvreté, les inégalités, sont autant de choses qui demandent des décisions décisives et parfois peu populaires. Ces phénomènes sont probablement durables, nous ne pouvons donc pas nous croiser les bras.

En Pologne, nous sommes dans une situation unique: au cours des dernières années, malgré la crise économique, le PIB est resté à un niveau relativement élevé si on le compare à celui d'autres pays européens.

En 2011, il a atteint 4 pour cent et, dans le même temps, le taux de chômage n'a augmenté que de deux points de pourcentage.

Cette situation est, dans une grande mesure, la conséquence de politiques adéquates qui ont été élaborées dans le dialogue et qui avaient pour but de réduire les répercussions négatives de la crise. Bien

que la loi du premier juillet 2009 visant à réduire les effets de la crise économique sur les travailleurs et les employeurs ne soit plus en vigueur, la Commission tripartite pour les affaires économiques et sociales négocie la possible future application des mesures législatives relatives au travail incluses dans cette loi.

La conservation de bons indicateurs de développement économique est également due aux investissements dans les infrastructures du pays cofinancés par les fonds européens. Les préparatifs pour le championnat de football en Pologne et en Ukraine ont eu un impact additionnel sur l'ampleur de ces investissements. En termes d'économie et de marché du travail, les investissements dans les infrastructures jouent un rôle important pour créer de nouveaux emplois. Néanmoins, les problèmes liés à l'emploi des jeunes et des personnes qui ont plus de 50 ans subsistent.

La mise en œuvre des principes de justice sociale, l'un des piliers de l'Organisation internationale du Travail, constitue également un des défis que nous devons relever, notamment en raison des difficultés démographiques que nous rencontrons. Les prévisions démographiques pour les prochaines années ne sont pas optimistes. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des mesures appropriées, destinées particulièrement aux jeunes de moins de 30 ans et aux travailleurs les plus âgés, afin de s'assurer que ces personnes sont bien intégrées dans le marché du travail.

Pour répondre aux difficultés démographiques et aux menaces qui pèsent sur le système des retraites, le gouvernement polonais a apporté des modifications à ce système en allongeant et en nivelant l'âge de départ à la retraite pour les hommes et les femmes. Dans le même temps, l'idée de limiter les privilèges de certains groupes en matière de retraite est en discussion. Bien qu'ils comprennent toute une série de compromis, ces changements ont été fortement critiqués par les syndicats. Malgré certaines divergences évidentes, tant les syndicats que les employeurs ont convenu qu'il fallait davantage de programmes actifs pour promouvoir l'emploi des travailleurs les plus âgés, garantir une aide en cas de chômage, améliorer les conditions de travail et encourager l'investissement dans le capital humain et la prévention en matière de santé.

Le dialogue social a souvent été un bon moyen de parvenir à un compromis en ce qui concerne les principaux sujets économiques et sociaux. Par conséquent, au nom du gouvernement de la République de Pologne, je voudrais souligner que le dialogue tripartite se poursuivra, particulièrement dans des domaines aussi importants que l'amélioration de l'efficacité des services d'emploi publics ou la modification de la législation du travail, afin d'assurer la stabilité de l'emploi.

Même si les parties au dialogue ont des attentes différentes, il faut néanmoins poursuivre la quête d'un compromis et essayer de remplir les objectifs qui figurent dans l'Agenda du travail décent de l'OIT et qui sont régulièrement cités dans les rapports du Directeur général.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Juan Somavia pour tout le travail réalisé au cours de ces dernières années en tant que Directeur général du Bureau international du Travail. Il a bâti et renforcé l'Organisation et assuré la promotion des principes et droits fondamentaux du travail.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur général élu, M. Guy Ryder, et lui souhaiter tout succès dans sa nouvelle tâche.

Original anglais: M^{me} TZUK (gouvernement, Israël)

Le gouvernement de mon pays, Israël, a l'honneur de féliciter l'OIT pour les thèmes importants qui ont été sélectionnés pour la Conférence cette année. Parmi eux, l'emploi décent des jeunes et la protection sociale, thèmes qui sont au cœur des valeurs de justice sociale.

Nous aimerions également féliciter M. Guy Ryder pour son élection comme Directeur général et lui souhaitons plein succès dans ses futures fonctions.

L'économie d'Israël a crû à un rythme relativement rapide au cours de la dernière décennie. La stabilité de l'économie, malgré les difficultés financières mondiales, est notamment le résultat d'une discipline budgétaire rigoureuse et d'une intervention publique lorsque cela s'est avéré nécessaire pour surmonter les défaillances du marché. Malgré les bons résultats économiques récents en Israël, nous sommes conscients de la crise économique qui frappe de nombreux pays.

Le développement de la population active est au cœur des objectifs économiques et sociaux d'Israël. C'est pour cela que nous nous attachons à relever le taux de l'emploi. De même, nous déployons des efforts pour réduire l'écart socio-économique entre les différents secteurs et œuvrons pour que les fruits de la croissance atteignent les secteurs les plus faibles de la population.

Afin d'améliorer ce processus, Israël a introduit plusieurs mesures destinées à encourager les secteurs de la population les plus défavorisés à entrer sur le marché du travail afin de réduire la pauvreté. Parmi ces mesures figurent les crédits d'impôt sur le revenu. Toutefois, les tendances démographiques à long terme d'Israël montrent que les secteurs qui sont actuellement sous-représentés dans la population active vont croître de manière significative. Il est essentiel d'augmenter de manière importante leurs taux d'activité en supprimant les obstacles à l'offre et en renforçant notre politique active du marché du travail.

Des centres d'emploi vont être créés spécialement pour la population arabe, les ultra-orthodoxes et les personnes handicapées. Nous favorisons la création de crèches subventionnées et de garderies pour que les mères puissent réintégrer le marché du travail.

Nous sommes conscients des obstacles qui existent du côté de la demande. Les employeurs doivent être convaincus qu'il y a des avantages à employer ces groupes de population, en particulier à proximité de leur lieu de résidence.

Dans ce contexte, nous œuvrons au développement de zones industrielles, commerciales et de services dans les régions périphériques d'Israël, tout en améliorant l'accessibilité et les infrastructures de transport.

Nous fournissons une aide pour la création et la promotion de petites entreprises et de petites usines, ainsi que pour la recherche et le développement. Par ailleurs, nous subventionnons les employeurs pour qu'ils recrutent davantage de travailleurs dans les zones périphériques ou parmi des catégories ciblées.

Nous sommes convaincus que toutes ces activités, s'ajoutant aux campagnes de sensibilisation des employeurs et des travailleurs sur l'égalité des chances et les droits au travail, porteront des fruits à l'avenir.

J'aimerais également vous faire part d'un changement important qui devra améliorer le respect des droits au travail dans mon pays.

A la suite de la coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux, une nouvelle législation a récemment été adoptée et entrera en vigueur au milieu de 2012.

Le principe essentiel de cette nouvelle législation est que des procédures administratives peuvent être appliquées pour infraction à la législation du travail. Ces procédures sont à la fois plus efficaces et plus effectives que le cadre juridique actuel. Ceci nous permettra d'appliquer des procédures pénales à l'encontre des employeurs récidivistes ou qui commettent des délits flagrants. La législation prévoit, également, sous certaines conditions, la responsabilité personnelle de ceux qui sous-traitent des services dans plusieurs branches d'activité, et elle interdit la conclusion de contrats prévoyant des salaires trop faibles. Elle interdit aux organismes publics de recruter des sous-traitants ayant enfreint la législation du travail à plusieurs reprises. En outre, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail va augmenter de manière significative le nombre d'inspecteurs de l'administration chargée du respect de la législation. Tout cela concernera en particulier les personnes qui ont les salaires les plus bas.

Pour conclure, je dirai que nous cherchons avant tout à atteindre un équilibre entre les principes économiques auxquels nous croyons et les objectifs sociaux auxquels nous aspirons, en particulier sur le marché du travail. La conciliation de tous ces objectifs reste au cœur de notre stratégie politique. Il s'agit d'un grand défi et d'une occasion idéale à saisir dans le même temps.

Original anglais: M. USAMATE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Fidji)

Le gouvernement des Fidji remercie le Directeur général sortant du BIT, M. Juan Somavia, pour sa direction visionnaire et en particulier pour ses contributions en matière de justice sociale dans le travail décent pour tous. Je félicite M. Guy Ryder, le nouveau Directeur général élu du BIT. Les perspectives de l'emploi dans le monde sont assez sombres et la coordination des politiques devient de plus en plus complexe dans notre économie mondiale multipolaire. Comme il est souligné dans le rapport du Directeur général *Une nouvelle ère de justice sociale*, les gouvernements sont préoccupés par la stabilité financière et la croissance et accordent moins d'importance aux questions qui touchent les gens, telles que l'emploi et la protection sociale. Cela compromet tout ce que nous avons acquis à titre individuel et collectif au fil des années.

Notre vision du travail décent est sérieusement remise en question et nous avons beaucoup de difficultés à placer le plein emploi et la protection sociale au centre de nos politiques de création de richesses. Ce problème appelle une réponse et le gouvernement des Fidji attend les orientations de la Commission sur l'emploi des jeunes et de la Commission sur le socle de protection sociale. Malgré notre vulnérabilité, nous nous employons activement à relever le défi que pose une croissance sans emploi et à réduire notre taux de chômage, en particulier chez les jeunes. Le gouvernement des Fidji a créé rapidement un centre national pour l'emploi, un service à guichet unique destiné à tous les Fidjiens qui étaient au chômage en décembre 2009. Ce

centre offre les services suivants: enregistrement, conseils dispensés par des professionnels, évaluation des aptitudes, acquisition des compétences utiles dans la vie quotidienne et formation professionnelle. Il vise à améliorer le niveau de formation des chômeurs, des travailleurs en surnombre et des retraités afin de les aider à accéder à un emploi formel, à trouver un travail à l'étranger, à exercer une activité indépendante ou à travailler comme volontaires dans le cadre du nouveau Service des volontaires de Fidji.

Cette année, le gouvernement introduira pour la première fois un salaire minimum national à Fidji pour compléter les dix salaires minimums qui existent dans l'industrie, établis par les conseils tripartites chargés de la fixation des salaires. Le gouvernement introduira aussi un régime d'indemnisation des travailleurs qui a été modifié pour accorder de meilleures prestations sociales en prévoyant un versement plus rapide. Nous avons mis en place un socle de protection sociale. Outre le Fonds national de prévoyance et les régimes d'indemnisation des travailleurs, le gouvernement a alloué cette année quelque 80 millions de dollars à la lutte contre la pauvreté. Ces fonds sont prévus pour les mesures suivantes axées sur la protection sociale: activités générant des revenus pour les chômeurs et les sans-logis en leur fournissant un capital de démarrage; allocations mensuelles aux familles les plus démunies; systèmes de coupons alimentaires pour les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants vivant dans des zones rurales reculées; aides mensuelles en espèces aux familles et aux personnes ayant à leur charge des orphelins et des enfants abandonnés; aides aux ONG qui appuient le gouvernement en menant des activités de lutte contre la pauvreté; projets visant à renforcer l'autonomisation sociale et économique des femmes; gratuité des transports ou tarifs préférentiels pour les personnes âgées et les handicapés; subventions pour l'électricité dans les écoles; investissements pour les infrastructures en zones rurales et accès à l'éducation, aux soins de santé, aux services essentiels et aux services financiers; assistance à ceux qui achètent un logement pour la première fois, réinstallation des sans-logis et contrôle des prix des denrées alimentaires de base, de l'essence, des médicaments essentiels et du matériel.

Le gouvernement a également relevé le plafond de dégrèvement fiscal et réduit considérablement les taux d'imposition fiscale pour tous les autres travailleurs. A Fidji, nous avons la gratuité de l'enseignement et nous accordons une aide aux enfants nécessiteux pour les billets de bus. Pour faciliter le passage de l'école au monde du travail, le gouvernement a intégré l'enseignement technique et professionnel dans le système scolaire. Des progrès considérables ont été réalisés par le gouvernement en vue de la tenue d'élections générales véritablement démocratiques en 2014. Une mission des Nations Unies s'est rendue à Fidji en avril et nous a aidés à lutter efficacement contre les pratiques corrompues qui ont caractérisé les élections dans le passé, afin d'avoir des élections générales parfaitement équitables. Nous avons lancé notre programme de sensibilisation à la Constitution et nous mettrons en place, le mois prochain, notre système électronique d'enregistrement des électeurs.

Le Premier ministre des Fidji a créé une Commission constitutionnelle indépendante, qui comprend une éminente spécialiste des droits de l'homme,

M^{me} Christina Murray. Elle est présidée par le spécialiste en droit constitutionnel de réputation mondiale, le Professeur Yash Ghai. Cette commission recevra des communications de tous les Fidjiens et de tous les secteurs de la société, y compris des syndicats et des groupes d'employeurs. Elle sera chargée de rédiger, d'ici à 2013, une nouvelle Constitution pour Fidji, qui garantira les principes universels d'un Etat séculaire; l'égalité de la citoyenneté fondée sur le principe «une personne, une voix»; un système judiciaire indépendant; l'éradication de toutes les formes de discrimination et l'éradication de la corruption. Nous passons en revue nos politiques, lois et pratiques en matière de travail pour les mettre en conformité avec toutes les conventions ratifiées de l'OIT par le biais du Conseil consultatif tripartite des relations d'emploi. Un rapport à ce sujet sera élaboré cette année.

Cette année, Fidji a ratifié ou adopté huit instruments de l'OIT, dont la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006). Nous espérons que l'Australie honorera également les conventions de l'OIT et se penchera sur le problème des droits humains par rapport à sa population autochtone.

Nous remercions l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et les Etats-Unis qui nous ont prêté leur concours pour mettre en place notre procédure pour les élections générales.

Original anglais: M. MUREKEZI (ministre de la Fonction publique et du Travail, Rwanda)

C'est un grand honneur pour moi que de m'exprimer devant cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de la République du Rwanda.

Au nom de la délégation rwandaise, je tiens à vous féliciter de votre élection, Monsieur le président, et à exprimer ma gratitude au Directeur général sortant du BIT pour tout ce qu'il a accompli. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder, qui vient d'être élu Directeur général du BIT. Le gouvernement du Rwanda l'assure de son soutien plein et entier dans ses nouvelles fonctions.

Le thème fédérateur de cette Conférence «Construire l'avenir au moyen du travail décent» et les questions inscrites à son ordre du jour – le socle de protection sociale, la crise de l'emploi des jeunes, les principes et droits fondamentaux au travail – sont pleinement en phase avec l'évolution actuelle de notre pays dans le domaine du travail et de l'emploi. La création d'emplois productifs et la réduction du chômage et du sous-emploi chez les jeunes constituent en effet un chantier hautement prioritaire pour le gouvernement du Rwanda. A cet effet, le pays a institué en 2009 un organe ad hoc chargé de promouvoir, d'encadrer et d'orienter l'acquisition et la mise à jour des compétences de la population active du pays, notamment les jeunes. En 2011, la République du Rwanda a créé le Fonds de développement des entreprises (FDE) pour aider les jeunes qui souhaitent monter leur propre entreprise à surmonter les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer, notamment en raison du caractère limité de leur capital initial. Ce fonds est associé à des services d'aide à l'entreprise qui déploient leurs activités dans chaque district du pays, où ils assurent l'information économique, aident à planifier et à mener à bien des projets d'entreprise, proposent un encadrement et facilitent l'accès aux marchés.

En ce qui concerne le socle de sécurité sociale, le gouvernement du Rwanda a mis en œuvre en 2009 une politique de sécurité sociale globale portant sur les retraites, la santé, un fonds de prévoyance et les accidents du travail. Le gouvernement du Rwanda a également établi divers dispositifs de protection sociale, assortis de mécanismes de coordination destinés à s'assurer que les destinataires des programmes en bénéficient effectivement. Parmi les dispositifs en question, nous pouvons mentionner les mutuelles de santé établies en 2002 dans le but d'assurer une protection à l'ensemble de la population – à l'heure actuelle, 96 pour cent de la population sont couverts par le dispositif.

Nous avons également mis en place les cadres juridiques et institutionnels nécessaires pour promouvoir dans les meilleures conditions le dialogue social et les consultations tripartites. Ainsi, le Conseil national du Travail, institué en 2010 sur décision du Premier ministre, est un organe consultatif ayant vocation à conseiller et à orienter les rédacteurs des législations et des politiques du travail et de l'emploi du Rwanda.

S'agissant des droits au travail, la nouvelle loi sur le travail, adoptée en 2009, consacre expressément les principes et droits fondamentaux au travail par ses dispositions sur le travail des enfants, la protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement, l'interdiction de toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi, la liberté d'expression et le droit et la liberté de constituer des syndicats ou de s'y affilier.

Des mécanismes de coordination destinés à garantir que ces interventions atteignent véritablement leurs bénéficiaires ont été mis en place avec succès, et nous nous félicitons de pouvoir vous annoncer, en toute humilité, qu'au cours des cinq dernières années, le taux de pauvreté a chuté, passant de 56 à 44 pour cent au Rwanda. Ce résultat est dû à l'augmentation de la productivité agricole et à la création d'emplois qui a eu lieu dans tous les secteurs. Cette création d'emplois a été soutenue par diverses initiatives: promotion des PME, organisation des coopératives, promotion de l'investissement local et étranger, adaptation des compétences aux besoins du marché du travail et mise en place d'infrastructures.

Pour conclure, je tiens à rappeler que notre pays est convaincu que l'évolution sociale et économique passe nécessairement par une création d'emplois mise au service de la réduction de la pauvreté. L'OIT joue un rôle capital en aidant les Etats Membres à aller dans ce sens. Le gouvernement du Rwanda continuera d'assumer ses obligations, en mettant en œuvre les conventions ratifiées, en fournissant les rapports correspondants, en s'acquittant de ses contributions, en préservant le dialogue social, en tentant de remédier aux conséquences de la crise économique mondiale et en promouvant le travail décent pour tous.

Original hongrois: M. PATAKY (travailleur, Hongrie)

Le rapport du Directeur général expose une conviction très claire: il faut renforcer les activités de l'OIT et son rôle dans la démocratisation du monde du travail. C'est dans cet esprit que les représentants des travailleurs hongrois veulent participer à une vraie réconciliation tripartite des intérêts au niveau tant national qu'international.

Cette session de la Conférence internationale du Travail est encore plus importante pour les syndicats hongrois que les précédentes, car elle se tient

au moment où les processus législatifs dans notre pays introduisent des changements fondamentaux dans le monde du travail. Le Code du travail, comme l'ont également reconnu déjà les législateurs et les employeurs, a été modifié au détriment des travailleurs et des syndicats, les mesures de protection réduites et l'accent mis sur une plus grande flexibilité.

Les perdants de la crise sont perdus au milieu de toutes ces modifications et, si la volonté politique est de restreindre la représentation collective des intérêts des travailleurs et de rendre impossible le travail des syndicats, cela va à l'encontre des engagements du gouvernement vis-à-vis de la communauté internationale.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence posent de graves problèmes en Hongrie également. La crise de l'emploi des jeunes s'est aggravée ces dernières années et un quart des jeunes qui arrivent sur le marché du travail commencent par être chômeurs. L'issue est tout simplement une politique d'éducation et d'emploi cohérente, moderne et fondée sur le consensus. Nous sommes prêts à participer activement à une telle politique.

La question du socle de protection sociale est la base sur laquelle repose l'avenir de notre société, nous soutenons cette recommandation. Le droit à la sécurité sociale est un droit humain fondamental; il est indispensable pour assurer un développement social et économique durable, réduire la pauvreté, éliminer les inégalités et venir à bout de l'exclusion sociale.

Le point consacré aux objectifs stratégiques souligne l'importance de ces questions et met en évidence l'équilibre fragile qui règne entre les paroles et les actes. Les travailleurs jugent la coopération des partenaires sociaux et des gouvernements selon leurs propres conditions d'emploi et de travail et en fonction de leur propre salaire. L'équilibre entre les paroles et les actes se mesure à la possibilité d'avoir un travail décent, qui permette de mener une vie correcte et de bénéficier d'une certaine sécurité et d'un filet social pour les travailleurs et leur famille s'ils doivent trouver un nouvel emploi.

Or, dans la pratique actuelle en Hongrie, les travailleurs qui perdent leur emploi ne disposent que de 90 jours d'allocation, après quoi ils sont dirigés vers le programme de travaux publics, ce qui engendre une énorme pression.

Etant donné ces circonstances, nous devons pouvoir compter sur une représentation collective de nos intérêts mais, malheureusement nous n'avons pas de bonnes nouvelles positives à annoncer à cet égard. Les nouvelles réglementations limitent l'action des syndicats et visent même à la rendre impossible dans certains secteurs.

Les membres de l'armée et le personnel du système judiciaire, les fonctionnaires et certains employés du secteur public sont forcés d'intégrer des chambres dotées de droits syndicaux. Dans le secteur privé, les conseils d'entreprises sont également dotés de droits syndicaux et on pourrait en citer beaucoup d'autres exemples.

Le gouvernement actuel prend des mesures qui vont à l'encontre des accords internationaux qu'il a déjà ratifiés et rendra impossible la représentation collective des intérêts dans le secteur public. En tant que syndicat hongrois, nous remercions le Bureau international du Travail d'avoir réagi positivement à notre demande et de nous avoir donné son avis d'expert sur le projet de Code du travail hongrois

l'année dernière. Voilà qui était un véritable acte de coopération technique.

La discussion de cette Conférence prouve que tant les critiques que les partisans de la mission et des activités de l'OIT considèrent que des réformes s'imposent. Nous devons nous adapter au changement mais ceci doit se fonder sur les normes et les principes arrêtés en commun par cette assemblée tripartite au cours des quatre-vingt-dix dernières années. La façon dont elles sont mises en œuvre dans la vie quotidienne déterminera le travail des trois partenaires qui coopèrent ici et au niveau national.

En plus de son travail normatif, l'OIT doit renforcer le contrôle de l'application de ces règles. A cet égard, nous nous élevons contre le blocage intervenu à la Commission de l'application des normes. Il importe de maintenir la question de la ratification universelle des normes fondamentales du travail à l'ordre du jour. La crédibilité de l'Organisation est en péril si quelques-uns des Membres les plus importants du Conseil d'administration n'ont pas ratifié des normes fondamentales et que leur législation va à l'encontre de ces normes. Résoudre ces contradictions doit être une priorité dans le cadre d'une réforme de l'Organisation.

Ces normes, ces recommandations ne sont pas des charges administratives, même si les gouvernements et les employeurs aiment en parler ainsi. Elles créent des relations fiables entre les individus, les entreprises et la société. Il n'est pas du tout convaincant de ne pas ratifier une convention en alléguant que tous les sujets sont déjà couverts par la réglementation en vigueur, comme le fait la Hongrie à propos de la convention n° 176.

Nous saisissons l'occasion d'exprimer notre gratitude à M. Somavia pour son travail en faveur du tripartisme et le remercier de l'attention qu'il nous a réservée.

Original espagnol: M. CONTRERAS (gouvernement, Guatemala)

Le gouvernement de la République du Guatemala, par mon intermédiaire en tant que ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, souhaite exprimer ici son engagement franc et sincère en faveur de la légalité et des institutions démocratiques dans le pays.

La teneur des politiques, programmes et pactes adoptés par le gouvernement ces derniers mois vise à renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit de façon permanente et soutenue. Ceci a débouché sur la promotion et le respect des droits de l'homme, en particulier les droits au travail. Parmi ces politiques, il faut souligner la politique nationale de l'emploi, qui a pour titre «création d'emplois sûrs, décents et de qualité», mais aussi la politique de développement rural intégral, le programme national de compétitivité, dont le principal objectif est la création d'emplois formels et de qualité, qui fait du travail décent l'un des objectifs de la Nation. C'est ce qu'avait recommandé M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, à qui nous rendons hommage aujourd'hui pour son action.

Avec l'adoption du Pacte national pour la sécurité, la justice et la paix, l'Etat s'est engagé à garantir la sécurité de tous ses citoyens et l'exercice pacifique de leurs droits.

Dans chacun de ses quatre axes principaux, la politique nationale de l'emploi cherche à promouvoir la légalité du travail, et à renforcer les capacités ins-

titutionnelles pour les travailleurs guatémaltèques, surtout les jeunes et les femmes, au moyen de la formation professionnelle et grâce à des institutions démocratiques où l'Etat joue un rôle de promotion.

Dans le cadre du renforcement institutionnel nécessaire pour remplir les objectifs que le gouvernement s'est fixés, le budget du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale s'est accru de 36 pour cent, ces ressources étant destinées à renforcer notamment l'inspection générale du travail. Plus de 100 nouveaux inspecteurs ont été engagés à la suite d'un concours qui s'est déroulé de façon transparente.

Le dialogue social, depuis la prise de fonctions de notre gouvernement, a consisté en une politique centrale dont l'objectif est de contribuer à la conciliation et à la paix au Guatemala. Le tripartisme a permis d'adopter des mesures structurelles; le dialogue et des accords entre l'Etat et les travailleurs de la santé et de l'éducation ont abouti à un nouveau type de relations entre l'Etat et les syndicats du secteur public, relations qui ont valeur d'exemple.

L'aspect le plus important de la politique de l'Etat qui est prévue dans le Pacte pour la sécurité, la justice et la paix c'est la coordination au plus haut niveau de l'action des trois pouvoirs de l'Etat – exécutif, législatif et judiciaire –, pour faire reculer la violence et la délinquance, et pour mettre un terme à l'impunité. Ce pacte établit des programmes, des objectifs et des mesures concrètes pour rétablir pleinement la paix et la justice au Guatemala et pour combattre l'impunité.

La prévention des agissements qui visent des dirigeants syndicaux fait partie aussi du pacte.

Actuellement, huit dirigeants syndicaux sont sous la protection des autorités qui veillent sur leur vie et leur intégrité physique. Les services du Procureur général de la nation ont été renforcés il y a quelques mois grâce à une augmentation de 20 pour cent de leur budget, augmentation qui a servi à lutter davantage contre les atteintes à la vie, en particulier les délits qui visent les syndicalistes. De plus, ont été engagés 50 agents qui, depuis soixante jours, enquêtent sur les faits qui ont été dénoncés devant les mécanismes de contrôle.

Par ailleurs, les autorités judiciaires ont mené à bien il y a quelques mois le regroupement des tribunaux du travail et la restructuration du centre de services auxiliaires de l'administration de la justice. A été mise en place une unité d'exécution et de vérification des réinsertions de travailleurs dont la principale fonction est de superviser les réinsertions et de veiller au respect des droits des travailleurs syndiqués.

Enfin, je remercie Guy Ryder qui contribue aux activités d'assistance technique, notamment en ce qui concerne la convention n° 169 et les consultations des peuples indigènes et de la population en général afin que la situation au Guatemala s'améliore véritablement.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (travailleuse, Danemark)

Cette dernière semaine, nous avons assisté à deux événements historiques: l'élection d'un nouveau Directeur général et l'absence de liste de cas à la Commission de l'application des normes.

Le Directeur général Juan Somavia a placé l'OIT sur la carte internationale et l'a rendue plus visible que jamais. Son Agenda pour le travail décent a amélioré la vie de gens dans le monde entier et nous nous tournons maintenant vers Guy Ryder pour

qu'il fasse fond sur cette énorme contribution et poursuive le travail crucial de la seule institution tripartite de l'ONU. Fort de son parcours dans le mouvement syndical et à l'OIT elle-même, ainsi que de son expérience pratique, Guy Ryder saura, j'en suis convaincue, renforcer encore la position de l'OIT. Mais les défis à relever ne manquent pas.

Ce à quoi nous avons assisté, cette année, à la Commission de l'application des normes de la part du groupe des employeurs était incroyable. S'appuyant sur l'étude d'ensemble consacrée aux conventions fondamentales concernant les droits au travail, les employeurs ont non seulement remis en question l'interprétation par la commission d'experts de la convention n° 87, mais également le droit de grève.

D'une simple différence d'opinion les employeurs ont fait une véritable controverse à propos du système de contrôle de l'OIT, bloquant ainsi la liste des cas. De ce fait, cette année, des travailleurs du Guatemala, des Fidji, d'Égypte, du Bélarus, de Géorgie, de République de Corée, du Swaziland et de bon nombre d'autres pays vont quitter cette Conférence les mains vides. Les employeurs ont décidé de bloquer tout dialogue sur le harcèlement, les sévices, les intimidations, les menaces, les violences physiques et même l'assassinat de travailleurs, qui, en tant que syndicalistes, ne faisaient qu'exercer leur droit de se réunir et de s'associer, qui est universellement reconnu.

J'aimerais par conséquent lancer un appel à tous les gouvernements, et en particulier aux membres gouvernementaux du Conseil d'administration, pour qu'ils défendent, protègent et respectent cette Organisation, son intégrité et les principes universels au travail.

Maintenant que j'ai critiqué comme je le devais ce qui s'est produit à la Commission de l'application des normes, je tiens néanmoins à souligner les bons résultats obtenus par les autres commissions. Ces commissions ont mené un dialogue efficace, constructif, plein de sens, dans un véritable esprit de tripartisme. On obtient des résultats lorsque tous les partenaires sociaux essaient d'arriver au compromis nécessaire sans perdre le cap, et je suis personnellement très fière des discussions et des résultats que nous avons obtenus sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Le projet de recommandation actuel de la Commission sur le socle de protection sociale est axé sur la protection sociale entendue comme un droit humain fondamental et contient, je tiens à le souligner, une orientation précieuse sur ce qui constitue une politique active sur le marché du travail, comprenant l'inspection au travail et la formation professionnelle.

Finalement, j'aimerais souligner l'intéressante perspective qu'ouvre la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel qui s'opère dans les pays qui mettent en place leur propre système de sécurité sociale.

A cette Conférence, nous avons également discuté de la crise de l'emploi des jeunes. La crise financière a déclenché une crise sociale, et ceux qui en paient le prix fort sont trop souvent les jeunes. À l'heure actuelle, quatre chômeurs sur dix sont des jeunes hommes ou des jeunes femmes, et le risque d'être au chômage pour les jeunes est trois fois plus élevé que pour les adultes.

Il importe de garder à l'esprit que la crise de l'emploi des jeunes est non seulement une question

de chômage, mais également une question de qualité du travail. De plus en plus de jeunes sont forcés d'accepter des emplois temporaires ou précaires et, pour faire face au problème de l'emploi des jeunes, il faut veiller à ne pas créer un nouveau problème, celui de salaires éternellement bas pour les jeunes.

Je crois que le moment d'agir est venu. Je ne saurais quitter cette tribune sans faire quelques commentaires sur la Birmanie. La Birmanie n'en est qu'au tout début d'un long chemin sur la voie de la démocratie, du respect des droits de l'homme, transition que nous saluons d'ailleurs. Mais beaucoup reste à faire, nous sommes intimement convaincus que les États doivent exiger de ceux qui font des affaires en Birmanie qu'ils fassent respecter les droits de l'homme. C'est absolument indispensable si l'on veut garantir que le commerce et l'investissement n'iront pas exacerber les problèmes du pays.

Original arabe: M. SHAHER SA'ED (travailleur, Palestine)

Permettez-moi, du haut de cette tribune, et au début de cette allocution, de remercier très chaleureusement et avec gratitude le Directeur général, M. Juan Somavia, pour l'organisation des travaux de cette session de la Conférence.

J'ai l'honneur de m'exprimer ici au nom des travailleurs de la Palestine qui continuent à souffrir des effets dévastateurs de l'occupation israélienne et des mesures répressives qui n'ont fait qu'exacerber la pauvreté et le chômage. C'est là le seul cas d'occupation qui continue dans le monde et qui exerce les pires formes de punition collective contre nos travailleurs et notre peuple. L'occupation israélienne poursuit la construction du mur de séparation raciale qui sépare parfois les membres d'une même famille et détruit les territoires palestiniens. La construction des colonies se poursuit également et s'intensifie sur les territoires de la Palestine occupée, sans oublier la politique d'isolement des territoires et les barrages implantés en tout lieu. Ces agissements font de notre vie un enfer, sans parler de la politique de judaïsation de la ville d'Al-Qods, de la démolition des maisons et de l'expulsion de leurs habitants.

Concernant la bande de Gaza, nous pouvons parler des heures de la souffrance de nos travailleurs et de nos citoyens qui y vivent, que ce soit à travers le blocus ou les punitions collectives. Le blocus de la bande de Gaza est imposé depuis sept ans maintenant et la mission envoyée par M. le Directeur général, Juan Somavia, a pu prendre connaissance de toutes les pratiques de l'occupation. Par conséquent, notre peuple et nos travailleurs ont besoin, plus que jamais, de votre solidarité et d'une position forte en faveur de l'arrêt de l'occupation, afin que nous puissions commencer à fonder l'État palestinien indépendant sur les territoires palestiniens occupés en 1967, ayant pour capitale la ville d'Al-Qods.

Malgré l'occupation, nous continuons à lutter pour former un mouvement syndical démocratique et indépendant capable de défendre nos travailleurs, notamment ceux travaillant pour des employeurs israéliens, qui sont victimes de discrimination et de la confiscation de leurs droits. La mission envoyée par l'OIT ainsi que d'autres unions syndicales internationales ont pu prendre connaissance de ces réalités.

Nous continuerons à défendre les droits de nos travailleurs et sollicitons votre aide à travers le suivi juridique et les missions internationales afin de con-

trôler la situation des travailleurs. Nous demandons également que l'OIT renforce sa présence à travers son bureau en Palestine afin de mieux suivre la situation des travailleurs et leurs différends juridiques. Nos travailleurs ont besoin de beaucoup de soutien pour que justice leur soit rendue.

Nous luttons également pour la fixation d'un salaire minimum, pour la protection sociale, la justice sociale et des lois équitables, et ce en collaboration avec l'OIT, à travers ses bureaux à Al-Qods et à Beyrouth, et par le biais du dialogue social et de la lutte syndicale que nous poursuivrons jusqu'à atteindre nos objectifs en matière de salaire minimum et de protection sociale. Ces aspects nous permettront de concrétiser le travail décent dont a parlé le Directeur général et auquel nous aspirons tous.

Nous œuvrons également à la protection des droits des travailleurs domestiques en faisant pression pour changer la loi palestinienne de manière à ce qu'elle les couvre également, ainsi qu'à la promotion de la place des femmes sur le marché du travail et la garantie d'opportunités d'emplois pour les jeunes diplômés.

Nous poursuivons également notre lutte syndicale de longue date pour la mise en place d'un système de santé et sécurité professionnelles et l'amélioration des conditions du travail à travers les conventions collectives, le développement du système d'inspection sur les lieux du travail, en coopération avec les représentants des travailleurs.

Permettez-moi, en mon nom et au nom de l'Union générale des travailleurs palestiniens ainsi que tous les travailleurs palestiniens, de féliciter le nouveau Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, aux côtés duquel nous avons milité pendant de longues années pour les causes syndicales palestinienne et internationale. Nous aimerions saisir cette occasion pour rendre également hommage au Directeur général, M. Somavia, et à tous les fonctionnaires du BIT pour toutes les réalisations qu'ils ont accomplies en faveur de la Palestine et pour leurs rapports et ceux des missions internationales, et dernièrement le rapport de la 101^e session, tous préparés avec professionnalisme et transparence. Le rapport de 2012 en est l'illustration car il a décrit avec précision la situation des travailleurs de Palestine.

Les souffrances des travailleurs et du peuple palestinien ne cesseront que lorsque cessera l'occupation de la Palestine par Israël.

Original anglais: M. GURNEY (travailleur, Royaume-Uni)

J'ai l'honneur de m'exprimer devant vous au nom du Congrès des syndicats britanniques (à propos, si d'aventure quelqu'un d'entre vous suit le match Angleterre-France, merci de me faire signe si nous marquons).

Cette session de la Conférence a enregistré jusqu'ici des points positifs et des points négatifs, bien que je me doive de dire que l'extraordinaire point positif du 28 mai compense tout le reste. Dans la mesure où j'appartiens au Congrès des syndicats britanniques, où notre nouveau Directeur général du BIT a commencé sa carrière, personne ne sera surpris de m'entendre dire à quel point nous sommes fiers de lui et certains que, sous sa houlette, l'OIT fera fructifier l'héritage de M. Juan Somavia: la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux, la Déclaration sur la justice sociale et la mise en place de l'Agenda du travail décent.

Nous sommes sûrs que M. Ryder mènera notre travail à l'étape suivante et veillera à ce que l'OIT

continue à remplir ses principaux mandats. C'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi que d'avoir pu voter pour lui le 28 mai.

Je dois également dire que cette élection a elle-même été à l'honneur de cette Organisation. Le nombre de candidats exceptionnels qui se sont présentés au poste de Directeur général reflète l'importance du rôle de l'OIT et la transparence et la sincérité avec lesquelles elle remplit son rôle, qui doivent nous guider vers la voie à suivre à l'avenir.

Les progrès réalisés jusqu'ici à la présente session en ce qui concerne la recommandation sur le socle de protection sociale, les conclusions de la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail – en tant que membre du groupe de rédaction, je peux dire que les débats se sont déroulés dans un excellent esprit – et les conclusions sur l'emploi des jeunes montrent que l'OIT va de l'avant à un rythme soutenu. Nous restons convaincus que cette Organisation peut, par la bonne volonté et l'engagement, continuer à mettre en œuvre des normes adaptées à l'économie mondiale du XXI^e siècle, à mettre en œuvre des instruments destinés à tous les types de travailleurs, hommes et femmes, dans l'économie formelle et dans l'économie informelle, dans l'emploi précaire et dans l'emploi permanent, et nous pouvons veiller à ce que les normes existantes soient ratifiées et que leurs dispositions soient mises en œuvre là où elles comptent le plus. Pour permettre cela, nous devons travailler tous ensemble. Permettez-moi à présent d'aborder les points négatifs de cette session. Alors que mon organisation et moi-même sommes fermement attachés au tripartisme, au travail commun, avec les employeurs et les gouvernements, je n'ai jamais jugé pertinent de parler de faux consensus, de prétendre qu'il y a accord quand il n'y en a pas, et il est déplorable que la Commission de l'application des normes n'ait pu traiter les sujets prévus. Certains de nos collègues employeurs et leurs avocats ont un souci avec l'interprétation d'une convention fondamentale. Personnellement, j'ai des opinions diamétralement opposées aux leurs sur cette question, mais je suis prêt à en débattre. Ce qui est inacceptable, ce sont les tactiques utilisées pour empêcher la commission de faire son travail au cours de la présente session de la Conférence.

Les travailleurs, dans des pays où les abus sont les plus graves, depuis le Guatemala et Fidji jusqu'au Swaziland, en passant par l'Iraq, les travailleurs pris au piège du travail forcé et du travail des enfants dans le monde, tous les travailleurs en but aux discriminations pour toutes sortes de raisons, n'ont eu aucune chance de pouvoir expliquer leur situation ou chercher réparation et assistance auprès de cette Organisation. On ne peut permettre que cela se reproduise.

Nous devons trouver le moyen d'avancer. Les employeurs doivent décider s'ils soutiennent ou non le travail de cette Organisation, et les gouvernements et les travailleurs doivent s'engager à utiliser les outils proposés par l'OIT pour garantir le travail décent à tous. Les partenaires tripartites doivent travailler ensemble, et le Bureau doit se centrer ou se recentrer selon le besoin, sur une façon unifiée et cohérente de remplir les principaux mandats de l'OIT.

La tâche qui nous attend, sous l'égide du nouveau Directeur général, n'a rien de facile mais, si elle l'était, l'OIT n'aurait nulle raison d'exister.

J'espère que nous renouvellerons tous notre engagement à cette tâche.

Original espagnol: M. FERRER DUFOL (employeur, Espagne)

C'est pour moi un grand honneur que de partager avec vous tous notre vision sur le rôle décisif que joue l'Organisation internationale du Travail dans la création d'un cadre normatif des relations du travail et du dialogue social.

Mais avant de décrire de manière succincte certains des aspects que j'aimerais aborder dans ma brève intervention, je tiens à féliciter M. Rafael Francisco Alburquerque de Castro, Président de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, qui vient d'un pays cher aux Espagnols s'il en est, la République dominicaine. De la même manière, je tiens à remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, de son travail assidu aux commandes de cette Organisation. M. Somavia s'est employé à développer encore plus avant les droits fondamentaux associés aux droits du travail afin de consolider le dialogue social.

Enfin, je félicite M. Guy Rider de sa récente désignation comme Directeur général de l'OIT. Nous lui souhaitons le plus grand succès pendant son mandat.

L'Espagne traverse une crise économique profonde qui a influé de façon très négative sur l'emploi, en particulier des jeunes. Afin de faire face aux graves conséquences de cette crise économique sans précédent depuis plusieurs décennies, une série de mesures très importantes sont mises en œuvre, avec fermeté, pour réformer le marché du travail, assainir les comptes publics et à recapitaliser notre système financier.

Des mesures qui, même si elles ne sont pas toujours favorables aux entrepreneurs, vont dans le bon sens, dans le sens du redressement économique et de la création d'emplois.

Ce train de réformes est de nature à rétablir la confiance, et transmet par ailleurs un message clair de notre gouvernement; ces réformes vont de pair avec une série d'autres mesures destinées à relancer la croissance économique et l'emploi.

Et pourtant, le résultat de cet énorme effort national est indissociablement lié à l'action résolue à la prompt adoption, par l'Union européenne, de toute une série de réformes institutionnelles et structurelles qui renforcent les mesures adoptées par les Etats Membres.

L'Espagne, comme l'a dit Son Altesse Royale, le Prince des Asturies, il y a de cela quelques jours ici même, jouit d'une économie très diversifiée avec une importante base industrielle, commerciale, touristique et de services. Elle dispose d'une main-d'œuvre qualifiée capable de mener le redressement économique de notre pays.

Dans cette conjoncture si difficile où les partenaires sociaux peinent à se mettre d'accord, les entrepreneurs espagnols demeurent convaincus de l'importance du dialogue social pour lancer des réformes importantes pour notre pays.

Malgré les obstacles, conscients de l'importance du dialogue social pour parvenir à des résultats fructueux et introduire des réformes durables dans un climat de stabilité sociale, les employeurs ont conclu avec les syndicats des accords importants dans des domaines très sensibles, comme le deuxième accord pour l'emploi et la négociation collective et le règlement autonome des conflits.

Toutefois, je dois rappeler que, dans un modèle démocratique comme le nôtre, la responsabilité ultime de la prise de décision revient au gouvernement démocratiquement élu.

Je ne saurais conclure mon intervention sans reconnaître et réaffirmer la fonction primordiale de l'OIT, en particulier comme organisme tripartite qui offre une enceinte unique de dialogue et de règlement des problèmes. C'est pour cela que, à l'instar des autres organisations d'employeurs, les entrepreneurs espagnols ne sauraient accepter que la commission d'experts, qui est un organe technique, se charge d'interpréter des conventions comme la convention n° 87, outrepassant ses fonctions.

Cette position définitive obéit à la nécessité de ne pas créer un précédent qui mette à mal le caractère tripartite de l'OIT, Organisation qui nous est très chère à nous autres, employeurs espagnols, et à l'ensemble de notre pays, qui se distingue par son niveau de ratification et sa bonne application des conventions de l'OIT.

Original anglais: M. IBRAHIMI (vice-ministre du Travail et de la Politique sociale, ex-République yougoslave de Macédoine)

Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux, en ma qualité de représentant du gouvernement de la République de Macédoine, de prendre la parole devant la Conférence.

Dans ma brève allocution, j'évoquerai des problèmes mondiaux que rencontre également la République de Macédoine.

Notre pays est confronté au problème de l'emploi des jeunes bien que, depuis 2005, certains progrès aient été enregistrés à ce niveau par rapport à d'autres pays touchés par la crise où, au contraire, l'emploi des jeunes se détériore.

Les chiffres montrent que la participation des jeunes au marché du travail est faible. Le taux d'activité en 2010 était de 33,3 pour cent, le taux d'emploi de 15,4 pour cent et le taux de chômage de 53,7 pour cent. Malheureusement, la situation s'est dégradée au cours du dernier trimestre de 2011: le taux d'activité est passé à 33,36 pour cent, le taux d'emploi à 13,6 pour cent et le taux de chômage à 59,4 pour cent.

Comme je l'ai indiqué, nous ne sommes pas en mesure d'établir des comparaisons avec la situation de 2005 et cela pour les raisons suivantes: nous n'avons pas suffisamment de postes pour absorber l'offre de main-d'œuvre chez les jeunes; les qualifications des jeunes ayant terminé leurs études ne correspondent pas aux besoins des employeurs; les employeurs ne sont guère disposés à financer les coûts de formation des jeunes sans expérience professionnelle; les jeunes manquent d'expérience professionnelle; les personnes qui s'inscrivent au chômage ne peuvent bénéficier de stages en entreprise et il y a un fort déficit en matière d'éducation et de formation.

Compte tenu de cette situation, le gouvernement de la République de Macédoine, parallèlement aux autres initiatives qu'il a prises pour mettre en place des programmes d'aide à l'emploi et de formation en faveur des jeunes, juge nécessaire de prendre des mesures complexes et harmonisées pour intégrer rapidement les jeunes sur le marché du travail et faciliter leur passage de l'école au travail.

Comme je l'ai déjà mentionné, tenant compte du fait que le chômage des jeunes s'est également aggravé pendant la crise dans la République de Macédoine, le gouvernement, au nombre des objectifs

prioritaires figurant dans la Stratégie nationale de lutte contre le chômage – 2015, adoptée en 2011, s'est fixé comme objectif de parvenir à un taux d'emploi de 29 pour cent chez les jeunes de 15 à 29 ans, et de 70 pour cent chez les jeunes de 15 à 24 ans. La croissance économique et le développement prévus devraient également renforcer la sécurité de l'emploi chez les jeunes et les aider à intégrer plus rapidement et dans de meilleures conditions le marché du travail. Conformément à la demande des employeurs, les pouvoirs publics vont faire le nécessaire pour que le système éducatif réponde aux exigences du marché du travail et prendre à cet effet les mesures suivantes: promotion des stages en entreprise, bénévolat, mise en place de programmes d'emploi actifs, renforcement de la mobilité, formation et conseils pour la recherche d'emploi et promotion de l'entrepreneuriat.

Pour soutenir et encourager les jeunes et faciliter leur accès au marché du travail, le gouvernement dans le cadre de la mise au point annuelle des programmes actifs en faveur de l'emploi, veille à ce que ces derniers ciblent expressément les jeunes. Ces programmes accordent aux petites entreprises des prêts non remboursables pour leur permettre de créer des emplois et de couvrir leurs frais salariaux pendant une période de six mois. C'est dans ce contexte que nous demandons à l'Organisation internationale du Travail de nous aider à mettre au point le plan national d'action en faveur de l'emploi des jeunes. Le document en question, établi en coopération avec plusieurs ministères – ministère de l'Éducation et des Sciences, le ministère des Finances, le ministère de l'Économie – ainsi qu'avec les partenaires sociaux, permettra de tirer le meilleur parti de la politique actuelle en faveur de l'emploi des jeunes et établira de nouvelles orientations jusqu'en 2015.

Nous avons prévu notamment de parvenir à un taux d'emploi de 29 pour cent chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans, avec un taux d'emploi de 70 pour cent pour la catégorie d'âge au-dessus.

Nous voulons favoriser une plus grande sécurité de l'emploi pour les jeunes également. Il faut que les jeunes puissent être intégrés plus rapidement sur le marché du travail. Conformément aux demandes des employeurs, nous travaillons à une meilleure adéquation entre les exigences du marché et les programmes de formation. Nous voulons favoriser un accroissement de la mobilité et développer les services de conseils pour les demandeurs d'emploi.

Pour aider les jeunes à mieux s'insérer sur le marché du travail, chaque année notre gouvernement rédige des programmes d'emploi actifs qui définissent les jeunes comme un groupe cible prioritaire. Ces programmes permettent parfois aux jeunes de créer leur propre PME et de créer des emplois qui sont subventionnés pendant six mois. Eu égard à cette situation, nous avons sollicité le soutien de l'OIT pour établir un plan d'action sur le travail des jeunes.

Ce document a été élaboré en coopération avec différents ministères – ministère des Sciences, des Finances, de l'Économie – et les partenaires sociaux. Il devra améliorer les politiques actuelles en matière d'emploi des jeunes d'ici à 2015.

Original anglais: M. WOGU (ministre du Travail et de la Productivité, Nigéria)

La délégation du Nigéria voudrait féliciter le Président de la 101^e session de la Conférence interna-

tionale du Travail pour son élection bien méritée. Nous voudrions féliciter le Bureau qui nous a soumis un rapport exhaustif sur l'exécution du programme de l'OIT pour la période 2010-11. Nous constatons le rôle essentiel joué par l'OIT pour stabiliser l'économie mondiale dans le cadre de ses politiques, en fournissant de nombreux conseils, en renforçant les capacités et en mettant en œuvre des projets pour essayer de trouver de nouvelles façons de traiter les questions relatives à l'emploi et au travail.

Nous voudrions féliciter le Président du Conseil d'administration pour son rapport bien structuré sur les activités du Conseil d'administration pour la période 2011-12. Les principales réalisations de l'OIT figurent dans le rapport concernant les 19 résultats du cadre des résultats de l'OIT, lesquels sont une indication de la «success story» de l'OIT pour créer un meilleur monde du travail.

Je voudrais également féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui a œuvré sans relâche au service des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des États Membres, et qui a travaillé à promouvoir des politiques globales pour la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans un système multilatéral mondial.

Je voudrais également féliciter le Bureau pour l'ordre du jour de la CIT 2012 dans le domaine de l'emploi des jeunes, de la protection sociale et des principes et droits fondamentaux au travail, qui sont au cœur du mandat de l'OIT. Ces questions doivent être vues en parallèle avec les efforts déployés actuellement par l'OIT pour traiter la crise économique mondiale notamment dans le cadre des mesures d'austérité qui ont été récemment adoptées par de nombreux pays.

Ces questions clés ont également un lien avec le programme de transformation du Président du Nigéria, Son Excellence Goodluck Ebele Jonathan, qui vise à construire un développement national durable basé sur une société égalitaire et la justice pour tous. C'est ce qui se reflète dans les efforts récents mais modestes de notre gouvernement pour remédier au chômage des jeunes dans notre pays. Parmi ces programmes et projets on peut citer: le programme d'autonomisation et d'investissement des subventions connu sous le nom de SURE-P. Les objectifs de ce programme sont de jeter les fondements d'un développement de l'infrastructure sociale et physique par l'emploi. SURE-P est un filet de sécurité qui vise les pauvres et les plus vulnérables sur une base continue. Le but est de créer 100 000 emplois dans chaque État de la Fédération et dans la capitale fédérale, soit au total 370 000 emplois dans l'ensemble du pays; le programme destiné aux jeunes, le Youth Enterprise with Innovation in Nigeria, connu sous le nom de «You WIN». Le programme donne aux jeunes une plateforme entrepreneuriale afin qu'ils puissent prouver leur sens des affaires, leurs compétences et leurs aspirations à devenir des hommes d'affaires, des investisseurs et des mentors au Nigéria. Le but de ce programme est de créer du travail pour environ 110 000 entrepreneurs en l'espace de quatre ans; le programme de conseils économiques et financiers. Il s'adresse aux jeunes entrepreneurs qui ont des compétences particulières et une passion pour l'emploi indépendant et la création de richesses. Ces jeunes sont motivés et ont déjà acquis certaines compétences.

Je voudrais souligner l'assistance technique dont a pu bénéficier le Nigéria tout au long de ses efforts

de développement. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Agenda du travail décent grâce à l'amélioration du dialogue social dans les services publics de l'électricité et de l'eau, et à l'élaboration d'une politique nationale de migration, mise en œuvre par le ministère fédéral du Travail et de la Productivité. Un soutien a été fourni au travail novateur pour mesurer l'impact de l'intervention financière dans le domaine social, grâce à l'octroi de bourses scolaires afin de réduire l'incidence très élevée du travail des enfants, et une analyse de la situation de notre pays a été effectuée dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi.

A cet égard, une mission sur l'emploi a été menée au Nigéria par le Directeur exécutif pour le secteur de l'emploi et son équipe. Cet effort conjoint arrive à son terme, parallèlement à la seconde phase du programme nigérian de promotion du travail décent. Le BIT collabore avec la Direction nationale de l'emploi pour créer des infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre dans 36 Etats de la Fédération.

Par ailleurs, nous espérons que les louables réalisations de l'OIT au cours des dernières années non seulement se poursuivront sous le mandat du nouveau Directeur général, mais seront encore améliorées.

Le Nigéria recommande fortement une intégration politique de l'économie informelle, économie qui a le potentiel d'absorber l'armée de jeunes chômeurs dans la plupart des pays en développement. La promotion de l'Agenda du travail décent de l'OIT dans l'économie informelle favorisera la productivité, l'emploi, les entreprises durables et la protection sociale.

Enfin, nous voudrions féliciter le nouveau Directeur général élu, M. Guy Ryder, pour une victoire bien méritée. Nous lui souhaitons un mandat couronné de succès.

Original anglais: M. RAJA (gouvernement, Pakistan)

C'est un extrême plaisir pour moi que de m'exprimer devant cette auguste assemblée, à l'occasion de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à M. Juan Somavia pour ses contributions en tant que Directeur général du BIT. Je félicite également son successeur, M. Guy Ryder, Directeur général élu, et ne doute pas que, sous son égide, l'OIT continuera à jouer un rôle important dans les années à venir.

Le monde vit des temps difficiles. Un certain nombre de facteurs économiques et sociaux, ainsi que des ressources en diminution, ont lancé une spirale de stagnation et de baisse de la croissance. Aucun pays n'est épargné, qu'il soit développé ou en développement. De même, le changement climatique et les catastrophes naturelles ont engendré de grands problèmes dans certaines régions du monde. La pauvreté, le chômage et l'inégalité des ressources ne cessent d'augmenter; il devient de plus en plus difficile de garantir un niveau de vie minimum.

Le Pakistan, comme beaucoup d'autres pays, est en butte à tous ces multiples défis. Les défis liés à l'énergie et la pénurie d'eau couplés à l'inflation et la forte croissance de la population ont rendu difficile le maintien effectif du développement économique et social. Les conséquences du séisme sans précédent qui a frappé le pays en 2005, et les inondations de 2010 et 2011 n'ont fait qu'empirer la

situation. En dépit de tout cela, la réalisation de la justice sociale et de la croissance économique a gardé une place prioritaire sur l'agenda du gouvernement.

Le gouvernement est déterminé à promouvoir l'emploi et à assurer la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail. Il a mis en œuvre ces dernières années un certain nombre de mesures constitutionnelles et institutionnelles visant à garantir la concrétisation de ces objectifs. Je suis heureux de vous informer que nous avons promulgué la loi de 2012 relative aux relations industrielles. Nous avons créé une commission nationale des droits de l'homme. Ces mesures garantiront la promotion et la protection des droits des travailleurs et permettront d'apaiser les relations industrielles.

Les droits des femmes et des enfants, notamment, restent la plus grande priorité du gouvernement. De nouvelles lois, de nouvelles réglementations sont en cours de préparation à cet égard. Le gouvernement veille également à promouvoir l'éducation et il a amendé la Constitution pour rendre l'enseignement obligatoire et gratuit jusqu'au secondaire.

Le Pakistan connaît une explosion démographique. Nos jeunes sont connus pour leur ardeur au travail et ils ont joué un rôle important, tant au Pakistan qu'ailleurs. Nous pensons que l'éducation des jeunes et le développement de leurs compétences sont des atouts, non seulement pour la productivité, mais également pour la justice sociale et la paix dans la société. Afin de promouvoir l'emploi, le gouvernement pakistanais a fait de l'épanouissement des jeunes et de la participation de la communauté les piliers de la croissance économique, et il a pris des mesures pour améliorer leurs capacités par le biais des programmes de formation professionnelle et technique. Nous œuvrons aussi à promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé dans ces domaines.

Le programme Benazir de soutien du revenu au Pakistan est une autre initiative visant à améliorer les conditions de vie des plus pauvres, en leur tendant la main et en leur portant assistance pour compléter leurs revenus avec des aides en espèces. Le gouvernement s'efforce d'assurer un filet de protection sociale pour les couches les plus pauvres de la société et accorde une importance particulière à l'autonomisation des femmes pakistanaises. Il contribue à la formation technique d'une femme par famille et accorde une subvention pour démarrer une activité.

Afin de venir en aide à tous ceux qui participent à l'économie informelle, le gouvernement a fait de la protection sociale pour tous une priorité dans son programme; en dépit des difficultés sociales et économiques, au Pakistan, nous avons deux types d'institutions : une institution qui fournit une allocation aux salariés retraités et plusieurs institutions chargées de la sécurité sociale.

La première fonctionne à un niveau fédéral et s'occupe des questions relatives aux allocations perçues par les personnes âgées. Quatre millions de travailleurs bénéficient de ce régime. Afin de répondre aux préoccupations des travailleurs de l'économie informelle, notre gouvernement a étendu l'allocation destinée aux personnes âgées aux travailleurs du secteur informel. Les travailleurs indépendants peuvent à présent eux aussi avoir accès à ce système de sécurité sociale.

Les institutions de sécurité sociale, qui relèvent des provinces, disposent d'infrastructures et fournissent des services médicaux aux travailleurs qui s'y sont inscrits. Elles offrent des soins médicaux sur place ou hors site aux travailleurs qui y ont droit et participent également au programme de bien-être des travailleurs, ainsi qu'à d'autres programmes tels que l'aide au logement, les primes au mariage et les bourses d'études pour les enfants des travailleurs ayant droit. Le gouvernement a récemment augmenté l'allocation destinée aux personnes âgées de 20 pour cent.

Pour conclure nous croyons fermement que les défis du XXI^e siècle ne pourront être surmontés que si la croissance économique s'accompagne de justice sociale. Sans elle, nous en serons incapables. Seul l'avenir nous dira quelle sera la place de l'OIT dans ce combat.

M. TODJINO (travailleur, Bénin)

Je remercie le Président de m'avoir permis de prendre la parole à cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail et le félicite de sa brillante élection au poste de Président de la Conférence. Félicitations aussi à notre grand ami Guy Ryder, syndicaliste chevronné, qui a été le premier secrétaire général de la CSI, pour son élection au poste de Directeur général du BIT. Plein succès pour ses nouvelles fonctions.

Le dialogue social au Bénin est l'un des socles essentiels sur lesquels repose le travail décent. Mais, au Bénin, ce mécanisme de prévention des crises sociales souffre d'un rhume grave qui m'amène à faire mon intervention sur trois points essentiels marquant le recul dangereux de la démocratie au Bénin:

Premièrement, la violation répétée de la Constitution et des lois de la République, devenue un sport favori du gouvernement en place. C'est par exemple le cas de la remise en cause des acquis des douaniers béninois en matière de droit de grève, consacré par la Constitution du Bénin et confirmé par la Cour constitutionnelle.

Deuxièmement, le non-respect des engagements pris par le gouvernement. C'est le cas de l'augmentation des salaires, négociée entre les syndicats et le gouvernement et confirmée par un décret pris en Conseil des ministres. L'application de cet accord élimina les enseignants qui ont protesté par

des grèves pouvant invalider l'année scolaire. N'eût été l'intervention citoyenne des secrétaires généraux de la CGTB, de la CSTB, de la COSI-Bénin et de la CSA-Bénin, demandant aux grévistes de suspendre leurs mouvements pour éviter à notre pays une année scolaire blanche, ces grèves auraient pu se poursuivre plus longtemps avec leurs conséquences. La demande de reprise de dialogue faite par les organisations précitées depuis près de trois mois reste sans suite à ce jour.

Troisièmement, la privation des libertés fondamentales s'installe à une allure vertigineuse mais, si rien ne vient contrer le gouvernement béninois, le Bénin deviendra le siège de la dictature en Afrique.

C'est le cas des interdictions de marches, de grèves par prélèvement sur salaire pour faire des grèves pourtant licites, contrairement à la loi sur l'exercice des droits de grève en République du Bénin, brutalités physiques et psychologiques, ouverture de centres d'enregistrement dans les casernes et les brigades de gendarmerie pour l'inscription des postulants à la fonction enseignante, bastonnades des grévistes, bastonnades des enseignants et d'étudiants en mouvement de protestation pacifique.

Au total, au moment où je vous parle, le 31 mai dernier, les travailleurs de la société privée «Bénin Contrôle SA et PVI», en simple sit-in au ministère des Finances, ont été matraqués et dispersés avec l'utilisation de gaz lacrymogènes par des hommes en armes alors qu'ils ne réclament pacifiquement que la survie de leurs emplois.

Il reste une seule chose au Bénin pour parachever l'œuvre de destruction de notre démocratie, c'est de détruire aussi les syndicats les plus crédibles qui sont encore les seuls à défendre la démocratie. Et cela a commencé dès lors que l'on s'attaque déjà aux fondamentaux syndicaux avec des projets et propositions de lois qui éliminent la survie syndicale au Bénin.

Au total, le dialogue social est en panne au Bénin, qui est en refondation. Si la CGTB, avec l'accord des confédérations précitées, fait cette intervention aujourd'hui à cette tribune, c'est pour prévenir le BIT et lui demander, et notamment à son Directeur général, d'envoyer en urgence une mission de haut niveau au Bénin pour se rendre compte des dérives qui s'observent, avant qu'il ne soit trop tard.

(La séance est levée à 19 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Onzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (*suite*)..... 1

Douzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (*suite*)..... 16

Treizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (*suite*)..... 24

.....
: Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact :
: sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais- :
: sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem- :
: plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence :
: sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>. :
:.....